CONFÉRENCE MAÇONNIQUE UNIVERSELLE

DE

LA HAYE.

25—28 JUILLET 1896.

LA HAYE.
DE 'S-GRAVENHAAGSCHE BOEK- EN HANDELSDRUKKERIJ,
CI-DEVANT GIUNTA D'ALBANI, FRÈRES.
1897.

Conférence Maçonnique universelle de la Haye

du 25—28 Juillet 1896.

Le Grand Orient des Pays-Bas, l'Arch.·. Chap.·. des Hauts Grades et la Section du Grade de Maître s'étant mis d'accord pour inviter les diverses Obédiences maçonniques du monde à se réunir en Conférence à la Haye, la circulaire suivante fut adressée à toutes les autorités maçonniques dirigeantes:

TTT.·. CCC.·. FFF.·.

Nous avons l'avantage de vous faire part que les comités administratifs du Grand Orient des Pays-Bas et des Corps maçonn.·. de ce pays connus sous les noms de "Arch.·. Chap.·. des Hauts-Grades" et de "Section du Grade de Me.·." qui d'après le vœu émis lors de la Conférence maçonn.·. universelle tenue à Anvers en 1894, se sont entendus pour l'organisation d'une Conférence maçonn.·. qui se tiendra à l'Or.·. de la Haye du 25 au 28 Juillet prochain et qui aura pour principal objet de resserrer les diverses Obéd.·. maçonn.·. du monde, ont décidé que les questions suivantes seront examinées et discutées au cours de la Conférence:

I. La part que la Maçonnerie pourrait prendre à une œuvre internationale d'un caractère humanitaire comme la protection des enfants abandonnés.

II. Quels sont les moyens de répandre les idées maçonniques dans le monde profane?

III. Y a-t-il intérêt pour la Maçonnerie à conserver les divers rites existants? Ne serait-il pas préférable de n'avoir dans le monde entier qu'un seul rite divisé en deux Obédiences? Le cas échéant, comment pourrait on réaliser cette unification?

IV. Comment la Maçonnerie pourrait-elle intervenir dans la lutte entre les classes sociales?

V. Perfectionnement de l'éducation.

IV. Des moyens de supprimer la guerre. Arbitrage international.

L'assemblée générale des Représentants des Puissances maçonn.·., à laquelle nous vous convions, se tiendra au local du Gr.·. Or.·. des Pays-Bas à la Haye (Fluweelen Burgwal 22). Seront seuls admis à la Conférence les Délégués porteurs d'une lettre patente délivrée spécialement à cette fin par une Autorité dirigeante de la Maçonn.·. sans distinction de Rite, tandis qu'il n'y a pas d'inconvénient à ce que le Délégué officiel soit accompagné d'un ou de plusieurs maç.·. qui, bien qu'admis simplement comme visiteurs, pourront prendre une part active aux travaux. Afin de laisser aux Maç.·. une liberté complète, il ne sera voté sur aucune des questions portées à l'ordre du jour.

Les communications relatives à la Conférence peuvent être envoyées indifféremment à l'adresse du Gr.·. Or.·. des Pays-Bas, de l'Arch.·. chap.·. des Hauts-Grades ou de la Section du Grade de Me.·.

Nous vous serons reconnaissants de nous faire connaître avant le 1er Juillet prochain vos intentions au sujet de la part que prendra votre Corps maçonn.·. à la Conférence de la Haye

Recevez, TTT.·. CCC.·. FFF.·., nos bien cordiales et fraternelles salutations.

Pour le Gr.·. Or.·. des Pas-Bas,

G. Vas Visser,

Gr.·. Me.·.

Pour l'Arch.·. Chap.·. des Hauts Grades,

M. S. Hugo van Gijn,

Gr.·. Me.·.

Pour la Section du Grade de Me.·.,

P. van Reijsen,

Prés.·.

O.·. de la Haye, Mai 1896.

Organisation.

I. Programme général.

Samedi 25 Juillet à 8 heures du soir, Réception des Maç.·. au local du Gr.·. Or.·. des Pays-Bas à l'Or.·. de la Haye (Fluweelen Burgwal 22).

(Les maç.·. sont priés de retirer leur insigne à ce même local dans le courant de la journée à partir de onze heures du matin.)

Dimanche 26 Juillet à 10 heures au local du Gr.·. Or.·. Ouverture de la Conférence. Etude de la 1e question.

Lundi 27 Juillet à 10 heures au local du Gr.·. Or.·. Continuation de la Conférence. A 6 heures du soir, Banquet par souscription.

Mardi 28 Juillet à 10 heures, Continuation de la Conférence. Clôture.

II. Réception et Inscription des Maç.·.

Le samedi 25 et durant les trois jours suivants, un bureau sera établi au local du Gr.·. Or.·. à la Haye (Fluweelen Burgwal 22).

Ce bureau aura pour mission:

a. de donner aux maç.·. toutes les indications qui leur seraient nécessaires soit concernant la Conférence, soit pour leur séjour à la Haye;

b. de recueillir les lettres patentes ou attestations d'identité des Délégués et de remettre en échange un insigne numéroté et la carte assignant la place au Banquet;

c. de recueillir les lettres d'introduction ou attestations d'identité des FFF.·. Visiteurs et de remettre en échange un insigne numéroté et la carte pour le Banquet.

(Les Délégués et Visiteurs auront à payer une contribution de fl. 3.— comme membre de la Conférence et de fl. 4.— pour le Banquet non compris les boissons. Seront seuls admis au Banquet les membres de la Conférence.)

III. Travaux de la Conférence.

Les travaux seront considérés comme travaux de Maçonn.·. blanche. Ils seront ouverts et clôturés en style prof.·.

Les orat.·. prendront la parole dans la langue qui leur convient, mais sont priés de se servir de préférence de la langue française.

Les FFF.·. étrangers parleront les premiers dans l'ordre que fixera le bureau de la Conférence.

Des places seront réservées aux FFF.·. qui se seront fait inscrire pour prendre la parole.

Les discours devront être prononcés à la tribune.

Les orateurs ne pourront parler pendant plus de dix minutes consécutives. Ils ne pourront prendre une troisième fois la parole sur un même objet que si l'assemblée y consent expressément.

Le Bureau fixera à l'avance le temps qui pourra être consacré à la discussion de chacune des questions.

Il décidera si d'autres questions que celles portées à l'ordre des travaux de la Conférence peuvent être abordées.

Des FFF.·. seront désignés pour remplir les fonctions de commissaires. Ils porteront comme signe distinctif un brassard blanc et bleu. — Ces FFF.·. auront pour mission de faire régner l'ordre et le silence sur la partie de la Col.·. dont ils auront la surveillance.

Ils s'assureront qu'il n'y a pas dans la salle de personnes non munies de l'insigne ni de proff.·.

Pour le Gr.·. Or.·. des Pays-Bas,

G. VAS VISSER,

Gr.·. Me.·.

Pour l'Arch.·. Chap.·. des Hauts Grades,

S. M. HUGO VAN GIJN,

Gr.·. Me.·.

Pour la Section du Grade de Me.·.

P. VAN REIJSEN,

Prés.·.

O.·. de la Haye, Mai 1896.

Liste der FF.·. présents: [1])

Les FF.·. Délégués des Grands-Orients et des Grandes Loges de l'étranger:

du Grand-Orient de France:

Louis Lucipia, Président du Conseil de l'Ordre.

Sincholle, Vice-Président du Conseil de l'Ordre.

Adrien Duvand, Secrétaire du Conseil de l'Ordre.

Bourceret, Secrétaire du Conseil de l'Ordre.

Desmons, membre et ancien Président du Conseil de l'Ordre, Garant d'amitié du Grand-Orient des Pays-Bas.

du Grand-Orient de Belgique:

Henri Bergé, Grand-Maître, garant d'amitié du Grand-Orient des Pays-Bas.

Houzeau de Lehaie, ancien Grand-Maître.

Magnette, 1er Grand-Surveill.·.

de la Grande Loge *Kaiser Friedrich zur Bundestreue*, à Berlin:

Hugo Lissauer, Grand-Secrétaire.

de la Grande Loge de Roumanie:

* L. P. Walburgh Schmidt, Garant d'amitié auprès du Grand-Orient des Pays-Bas.

de la Grande Loge *Alpina:*

C. F. Hausmann, Grand-Maître.

A. J. Stockmar.

du Grand-Orient d'Italie:

* J. M. Cantor.

---

1) Les noms des FFrs.·., présents en diverses qualités, sont marqués *.

du Grand-Orient de Portugal:

* H. J. van der Leeuw, Garant d'amitié auprès du Grand-Orient des Pays-Bas.

de la Grande Loge Symbolique de Hongrie:

Benoit Mertey, 2d Grand Surv.·..

Délégués et Visiteurs des Loges de l'étranger:

J. L. Hasse, Grand-Orateur du Gr.·. O.·. de Belgique.

Krüger, Vén.·. M.·. de la Loge *Anglo-belge* à l'Or.·. d'Anvers.

Delaite, Secrét.·. de la Loge *La Parfaite intelligence et l'Etoile réunies.*

L. Sadée
H. Lambotte
A. Jeronimus
F. L. Six Dijkstra

membres de la Loge *Marnix van St. Aldegonde* à Anvers.

Obédience du Grand-Orient des Pays-Bas.

Comité-central:

* G. Vas Visser, Grand-Maître.

Dr. A. M. Maas Geesteranus, Grand-Maître adj.·.

Dr. J. Helder, 1er Grand-Surveill.·.

F. Lieftinck, Grand-Orat.·.

J. Isebree Moens, Grand-Secrét.·.

J. M. Pijnacker Hordijk, Grand-Trés.·.

J. van Lelyveld, Grand-Maître des cérémon.·.

H. W. A. v. d. Wall Bake, Grand-Archit.·.

J. Boudewijnse, Grand-Secrét.·. adj.·.

Délégués des Loges:

Loge *Concordia Vincit Animos*, à Amsterdam:

P. H. Bon, Vén.·. M.·.

F. T. Bartels, 2d Surv.·.

Loge *La Bien Aimée*, à Amsterdam:

J. C. van Schermbeek, Vén.·. M.·.

Loge *La Charité*, à Amsterdam:

* L. P. Walburgh Schmidt, Vén.·. M.·.

Loge *La Paix*, à Amsterdam :

* J. M. Cantor, Vén.·. Mr.·.

* G. H. van Zegwaart.

Jac. Romyn.

Loge *Frédéric Royal*, à Rotterdam :

* H. J. v. d. Leeuw, Dép.·. M.·., Garant d'amitié du Grand-Orient de Portugal.

M. Reepmaker, 1er Surveill.·., Garant d'amitié de la Grande Loge *Alpina*.

Loge *De Drie Kolommen*, à Rotterdam :

* C. H. Eshuys.

W. P. H. Washington Taylor.

Loge *Silentium*, à Delft :

M. W. Gregoor, Secrét.·.

Loge *Het Vrij Geweten*, à Bréda :

P. J. Treffers, Orat.·.

Loge *L'Inséparable*, à Bergen-op-Zoom :

F. H. Knebel, Vén.·. M.·.

Loge *De Geldersche Broederschap*, à Arnheim :

* M. Willemstijn, Vén.·. M.·.

W. L. Slotemaker, Orat.·.

F. H. Havinga Oortwijn.

H. Lauer.

Loge *Hiram Abiff*, à la Haye :

A. L. Schmidt Jr., Vén.·. M.·.

A. J. F. Egter van Wissekerke, Dép.·. M.·.

C. M. Sprenger.

H. H. Buyskes.

Loge *De Edelmoedigheid*, à Bois-le-duc :

A. F. Stickel Schoemaker Jr., Vén.·. M.·.

D. J. ten Klooster.

W. A. E. Mansfeldt.

Loge *De Ster in het Oosten*, à Batavia:

* A. Luymes, Représ.·.

Loge *De Vriendschap*, à Soerabaja:

G. C. Visser, Représ.·.

Loge *Concordia*, à Paramaribo:

J. Sander, Représ.·.

S. M. Swyt, Dép.·. M.·.

F. C. Curiel, 2d Surveill.·.

Visiteurs des Loges:

Loge *La Bien Aimée*, à Amsterdam:

M. Schuhmacher.

F. G. F. G. Tissot.

Loge *La Charité*, à Amsterdam:

Emanuel van Dam.

Edouard van Dam.

Loge *Willem Frederik*, à Amsterdam:

H. van de Velde Hzn., Dép.·. M.·.

J. C. M. J. Knegt.

G. Pitlo.

W. van der Zijl.

Loge *Nos Vinxit Libertas*, à Amsterdam.

C. L. Sobbe, Trés.·.

J. G. Fikken.

Loge *Acacia*, à Rotterdam:

J. van Lange.

Loge *Silentium*, à Delft:

L. Vliegenthart Jr.

Loge *St. Lodewijk*, à Nimègue:

F. C. D. Thieme, Orat.·.

H. J. Hamerslag, Secrét.·.

Loge *Le Préjugé Vaincu*, à Deventer:

B. Th. Baron van Heemstra.

Loge *L'Union Royale*, à la Haye:

Dr. G. J. Dozy, Orat.·.
J. Menno Huizinga, Orat.·.
Henriquez Pimentel, Orat.·.
N. J. Verkoren 2d Secrét.·.
L. E. van Gelder.
L. A. Matveld.
C. Berghuys.
L. Justman Jacob.
J. Wieringa.
A. Stein.
G. J. D. C. Goedhart.
Th. J. Koentz, Secrét.·.
C. Middelkoop, 2d Surveill.·.
A. D. Slotboom, Trés.·.
S. C. Lenaertz Jr., Maît.·. des Cérém.·.
A. Machielse.
S. J. Wijsman.
J. H. Kottmann.
E. R. Borchers.
J. Kemps.

Loge *Hiram Abiff*, à la Haye:

J. Maurer.
A. van Leeuwen.
Dr. Prins Wielandt.
* W. A. J. de Menthon Bake, Trés.·.
M. M. Couvée Jr.
G. E. V. L. van Zuylen.

Loge *De Vergenoeging*, Curaçao:

Mr. Lansberg.

FF.·. non-affiliés:

L. G. Dirks.
J. Hopman.
H. A. F. de Vogel.

Chapîtres des Hauts Grades:

Comité central:

S. M. Hugo van Gijn, Grand-Maître.

M. C. Calkoen, 1er Grand-Surveill.·.

* J. M. Cantor, 2d Grand-Surveill.·.

* A. Luymes, Grand-Trésorier.

W. H. F. baron van Heemstra, Grand-Maître des Cérém.·.

Chap.·. *Concordia Vincit Animos*, à Amsterdam:

Dr. L. van Doesburgh, Prés.·., Garant d'amitié de la Grande Loge *Zur Sonne* à Bayreuth.

M. B. Wezelaar.

J. A. von Stein Callenfels.

Chap.·. *La Bien Aimée*, à Amsterdam:

* G. H. van Zegwaart.

Chap.·. *L'Union Royale*, à la Haye:

Dr. J. van der Hoeven.

Ch. F. Rijken.

C. J. C. Borleffs.

Chap.·. *De Geldersche Broederschap*, à Arnhem:

* M. Willemstijn.

E. W. baron Sloet van de Beele.

Chap.·. *Ultrajectina*, à Utrecht:

J. D. Oortman Gerlings, Prés.·., ex Grand-Maître.

Section du Grade de M.·.:

Chambre d'administration:

* C. H. Eshuys, Secrét.·.

Jhr. L. A. F. T. van der Wijck.

Bouwhut *L'Union Royale*, à la Haye:

* W. A. J. de Menthon Bake, Secrét.·.

P. van de Wetering.

Bouwhut *De Ware Broedertrouw*, à Gouda:

G. van der Want GCzn.

C. J. C. Hoogendijk.

Bouwhut *De Drie Kolommen*, à Rotterdam:

M. Wins.

P. F. Thomsen.

Bouwhut *Vicit Vim Virtus*, à Harlem:

E. von Saher.

REUNION INTIME DU 25 JUILLET 1896.

La veille de l'ouverture de la Conférence, à 8 heures du soir, les autorités invitantes ont reçu, au local du Grand-Orient des Pays-Bas, Fluweelen Burgwal 22, les représentants des diverses autorités ayant adhéré à la conf.·. et les FFF.·. visiteurs.

Au cours de ce raout le Fr.·. G. Vas Visser, Sér.·. Gr.·. M.·. du Gr.·. Or.·. des Pays-Bas adresse la parole aux représentants, délégués etc. des diverses Obédiences Maçonniques et à tous ceux qui ont répondu à l'invitation du Gr.·. Or.·. des Pays-Bas, de l'Arch.·. Chap.·. des Hauts Grades et de la Chambre d'Administration du Gr.·. de M.·.

Il fait appel à l'indulgence de l'assemblée, n'ayant pas l'habitude de se servir d'une langue étrangère et souhaite au nom des trois corps maçonniques des Pays-Bas la bienvenue à tous les FF.·. qui sont venus pour prendre part aux travaux de la conférence.

Il regrette que les maçons de son pays ne soient pas présents en plus grand nombre; pour une part il attribue leur absence au trait caractéristique des Hollandais d'être réservés à l'égard de ce qui est pour eux nouveau et inconnu.

Il dit que ce sont peut-être les plus intelligents qui sont venus, mais qu'un plus grand nombre d'assistants n'aurait pas fait de tort et qu'en généralun peu plus de feu sacré des FF.·. des Pays-Bas ferait du bien à la bonne cause. Il fixe l'attention sur l'assemblée générale de la Confrérie de St Vincent de Paul qui vient d'avoir lieu il y a deux jours dans cette résidence même; 1200 membres de cette Confrérie s'étaient rendus à l'appel de son Conseil Central; probablement ces 1200 personnes n'étaient pas tous d'un intelligence supérieure, mais le feu sacré ne leur manquait pas.

En continuant le Gr.·. M.·. exprime sa reconnaissance aux Gr.·. Or.·. d'Italie, de Roumanie et du Portugal qui se sont fait représenter par leurs garants d'amitié. Il regrette que le Fr.·. Mertey, délégué du

Gr.·. Or.·. de Hongrie, venu pour prendre part aux travaux de la conférence, ne puisse assister à la réunion à cause de maladie; il regrette surtout son absence parce qu'il a voulu prier ce digne Fr.·. d'être l'interprète auprès du Gr.·. Or.·. de Hongrie pour lui témoigner nos sentiments sympathiques pour sa nation qui vient de célébrer le millennium de son existence, fête mémorable que les FF.·. Hongrois ont dignement illustrée par l'inauguration d'un nouveau Temple Maçonnique à Bude-Pesth.

Ensuite le Gr.·. M.·. remercie la Gr.·. Loge *Kaiser Friedrich zur Bundestreue* représentée par le V.·. F.·. Lissauer; il exprime sa sympathie pour cette Gr.·. Loge et prie le Fr.·. Lissauer de bien vouloir se charger des salutations bien fraternelles pour cette Loge et les Sér.·. et Vén.·. FF.·. Settegast, Schauer et Catz. — Il remercie la Gr.·. Loge *Alpina* qui se fait représenter par son Gr.·. M.·. le Sér.·. Fr.·. Hausmann. Il souhaite la bienvenue à cet Ill.·. Fr.·. qui a dû faire un assez long voyage pour prendre part aux travaux de la conférence et quitter sa patrie admirée non seulement, pour sa belle nature, mais aussi pour ses admirables institutions. Il exprime ses regrets que l'I.·. Fr.·. Ducommun ait été empêché de l'accompagner.

S'adressant aux FF.·. de la Belgique il dit que ces FF.·. ne sont presque pas considérés comme des F.·. F.·. étrangers par les FF.·. de la Hollande et surtout pas par le Gr.·. M.·. à qui ils ont donné si souvent des preuves de sympathie et de bienveillance. Il les remercie chaleureusement d'être venus, exprime ses regrets que le Sér.·. Fr.·. Bergé, Gr.·. M.·. du Gr.·. Or.·. de Belgique et le Sér.·. Fr.·. Houzeau de Lehaie, ex-Gr.·. M.·. ne soient pas encore présents, étant retenus par les élections, mais il est heureux de pouvoir communiquer que ces Ill.·. FF.·. arriveront le lendemain.

Non moins chaleureusement le Gr.·. M.·. souhaite la bienvenue aux représentants et délégués du Gr.·. Or.·. de France. Il remercie ce Gr.·. Or.·. d'avoir envoyé non seulement une députation nombreuse, mais des FF.·. Ill.·. qui ont fait leurs preuves, qui ont mérité de la patrie. Le feu sacré ne leur manque pas, au contraire; grâce à cette bonne qualité et à leur énergie ils ont réussi à rendre de bien grands services à l'humanité.

Après avoir adressé encore des paroles bien fraternelles aux Ill.·. FF.·.

Swyt et Curiel, représentants de la V.·. Loge *Concordia* à l'Orient de Paramaribo (Indes Occidentales Néerlandaises) il annonce que le Fr.·. Eshuys de Rotterdam a demandé la parole pour donner quelques explications concernant le corps maçonnique dit: »La Chambre d'Administration du Grade de Me.·.

Le Fr.·. C. H. Eshuys, Secrétaire de la Chambre d'Administration du Grade de Maître:

Sérénissime Gr.·. MM.·., Vén.·. T.·. T.·. C.·.C.·. F.·.F.·. — Beaucoup d'entre vous ont certainement été étonnés de remarquer qu'entre les pouvoirs maçonniques indépendants en Hollande, par lesquels vous avez été conviés à cette réunion, se trouvait une section, qui s'appelle »Section du Grade de Maître« ou »des Maîtres élus«. Durant les quelques minutes qui me sont accordées pour vous adresser la parole, je me propose de vous donner un aperçu de ce côté de la Franc-Maçonnerie Néerlandaise, qui existe sinon exclusivement, du moins principalement aux Pays-Bas et qui n'est que peu ou point connue autre part.

J'ai pensé que cette Conférence m'offrait une occasion longtemps cherchée de nous présenter aux membres de l'Ordre. Voilà pourquoi j'ai sollicité la faveur de vous entretenir quelques instants afin de vous tracer une esquisse rapide de cette partie de la Franc-Maçonnerie Néerlandaise, espérant de gagner votre sympathie pour cette organisation.

Je veux soulever non un coin, mais tout le voile qui a caché jusqu'à présent son existence.

J'ignore si pareil fait s'est jamais présenté, qu'une partie de l'Ordre Universel, sortant de son caractère d'exclusivisme, a jamais exprimé le désir de se révéler aux Frères qui n'appartiennent pas à cette partie, je ne sais non plus si ce désir s'est jamais manifesté à haute voix; si c'est le cas, cela doit être rare.

La section dont je vous parle, n'est point une création d'hier. Nous avons même célébré, il y a deux ans, son soixante-quinzième anniversaire. Et néanmoins elle n'est que trop peu connue, surtout à l'étranger.

Elle fut fondée en 1819 par feu le noble et vénéré Prince Frédéric des Pays-Bas, alors Grand-Maître-National de l'Ordre.

La cause occasionelle de l'origine de ce corps maçonnique se trouve

indiquée dans une lettre du dit Grand Maître National, publiée le 25 Avril 1819.

Dans son ardeur de jeune homme, le Prince Frédéric, placé à la tête de l'Ordre en 1816 — il avait alors 19 ans — s'était lancé avec énergie sur l'étude de tout ce qui touche à l'Ordre, afin — comme il s'exprimait — de se mettre à la hauteur des aspirations et des besoins de la Franc-Maçonnerie en général.

Le résultat de son application fut pour lui un sentiment de désappointement d'un côté et d'insuffisance de l'autre.

Le désappointement lui venait, d'après sa déclaration, de la conviction que les formes, les cérémonies, les symboles et le caractère dogmatique des Hauts Grades les rendaient impropres à être acceptés par tous les hommes, c'est pourquoi il ne pouvait pas leur donner toute sa sympathie.

Les grades — dits symboliques — d'apprenti, de compagnon et de maître lui semblaient au contraire propres à effectuer ce qu'il jugeait être le but sublime de la Franc-Maçonnerie — l'amélioration du genre humain.

Toutefois, quoiqu'il fût porté pour le grade de maître, il l'accusait d'insuffisance, parce qu'il ne le croyait pas assez avancé et développé pour pouvoir satisfaire aux exigences que lui, le Grand-Maître, croyait permis de poser.

Il est bien probable que la publication dans ce temps d'un acte, connu sous le nom de „Charte de Cologne", a contribué beaucoup au développement de cette opinion du Prince Frédéric.

La charte indiquait comme organisation de l'Ordre les grades d'apprenti, de compagnon et de maître; seulement ce dernier renfermait les maîtres, les maîtres élus et les maîtres suprêmes-élus.

Le Prince Frédéric ne doutant pas de l'authenticité de cet acte — plus tard fortement contestée — et désirant pourvoir à ce qu'il pensait être insuffisant dans le grade de maître, fut d'avis d'ajouter deux divisions à ce grade, celles des élus et des suprêmes-élus.

Les principes fondamentaux de ces divisions étaient bien peu différents l'un de l'autre; mais ils étaient identiques aux principes généraux de l'Ordre, avec une prépondérance pour la section des maîtres élus de la thèse de l'égalité générale et pour les maîtres suprêmes-élus de la thèse de l'immortalité de l'âme et de la vie future.

Pour les deux sections on proclame comme loi fondamentale l'adage: Fais à autrui ce que tu voudrais qu'on te fît à toi:

L'idée primitive du fondateur de notre institution a été d'associer la section du Grade de Maître aux ateliers symboliques alors existant. Il espérait l'adoption de son projet par toutes les Loges.

Ce désir n'a pas été exaucé. Loin de là. Les idées nouvelles rencontraient une assez vive résistance de la part de plusieurs frères. Les défauts d'accord soulevaient des différends et des discussions souvent désagréables. Mais après des années de trouble on finit par s'entendre en 1837 et on conclut un traité par lequel l'existence et l'indépendance de la section du Grade de Maître furent reconnues.

Comme le temps, les idées marchent et personne ne sera étonné en apprenant que les idées exprimées dans les rituels et le raisonnement sur les principes distinguant les deux grades, jugées assez avancées à l'époque de leur publication, furent bientôt dépassées par le développement intellectuel général et la modification dans la manière d'envisager les doctrines philosophiques, dominant la contemplation de la vie.

Malgré des observations réitérées on n'a rien changé à l'organisation primitive de l'institution pendant la vie du fondateur. La déférence pour sa personne, l'appréciation de ce qu'il avait fait pour l'Ordre en général ainsi que son désir déterminé empêcherent tout changement et toute amélioration.

Lorsqu'enfin une réformation partielle en 1885 fut jugée insuffisante, on résolut d'entreprendre une réorganisation fondamentale, et en 1893 la loi sous laquelle nous vivons maintenant, fut arrêtée.

Les changements apportés dans la constitution furent sérieux et considérables.

Le principe fondamental cependant: fais à autrui ce que tu voudrais qu'on te fît à toi, restait intact.

On jugea qu'il n'y avait pas de différence essentielle entres les deux degrés et partout on les a réunis en un seul, celui de maître élu. Les suprêmes-élus ont été rayés.

On supprima aussi toute philosophie dogmatique.

L'admission dans cette partie de la franc-maç.·. ne peut pas être demandée. C'est une distinction offerte aux maîtres que l'on regarde comme des

frères de mérite. Pour cette raison on ne fait pas payer d'entrée et l'on s'abstient lors de l'initiation de tout examen ou interrogatoire.

Pour finir cet aperçu de notre origine, histoire et organisation, il me faut encore vous dire que le premier article de notre loi actuelle déclare que le but de cette partie indépendante de l'Ordre est identique au but de toute association maçonnique: l'ennoblissement de l'homme et l'amélioration continuelle de l'organisation de la société humaine.

Comme moyens de travailler à ce dessein la loi indique: l'étude, la discussion, et après délibération l'application autant qu'il est possible de tout ce que la science et l'expérience ont approuvé pour élever l'homme moralement et intellectuellement.

La loi exige de chaque maître élu qu'il prêche d'exemple, afin de propager l'amour de la vérité, l'exercice de la justice et la pratique de toutes les vertus caractéristiques des gens de bien.

Et maintenant, mes très Ch.·. FFF.·., il ne me reste qu'à vous exprimer toute ma reconnaissance pour l'attention avec laquelle vous avez bien voulu m'entendre. Vous savez maintenant aussi bien que moi-même, que nous existons, ce que nous sommes, ce que nous voulons, et vous connaissez aussi les moyens par lesquels nous tâchons d'approcher de l'idéal de toute œuvre maçonnique: «l'amélioration continuelle de la société et l'augmentation de la somme de bonheur dont pourra jouir l'humanité entière». Espérons que l'ancienne institution sera poussée à une hauteur intérieure qui rende superflu le prosélitisme dans le monde profane et qu'une fois, la vie et l'animation régnant dans nos vallées par notre propre influence, on viendra supplier de pouvoir se joindre au travail du libre développement de la conscience morale.

Le Fr.·. Hugo Lissauer, représentant de la Grande Loge *Kaiser Friedrich zur Bundestreue:*

Quand le cœur est plein on s'explique aisément, dit-on. Voilà pourquoi j'ose me servir de la langue française qui ne m'est pas très familière.

Le Grand-Orient des Pays-Bas est la première puissance maçonnique qui nous ait reconnus comme Grande Loge indépendante, nous qui formons la plus jeune Grande Loge de l'Allemagne fondée sur les

principes humanitaires. Nous vous sommes donc très reconnaissants, comme aux frères de la Hongrie, qui ont suivi votre exemple et nous nous souviendrons toujours de votre bonté. Mais plus que le fait, que le Grand-Orient des Pays-Bas nous a tendu la main amicale et qu'il nous a pris dans sa protection, il mérite d'être mentionné que vous avez pris cette résolution généreuse sans hésitation, sans réfléchir si cette mesure pourrait vous nuire aux yeux des autres Grandes Loges d'Allemagne; que la conviction de devoir venir à l'aide du bon droit maçonnique était la raison unique pour votre attitude généreuse et magnanime! Voilà pourquoi je suis plus qu'heureux de serrer la main à l'Illustre Grand-Maître du Grand-Orient qui nous a réunis ici pour la discussion des matières importantes que contient la table des travaux de la conférence; voilà pourquoi je saisis vivement la bonne chance de proclamer à haute voix que la Grande Loge *Kaiser Friedrich* sera pour toujours l'amie vraiment dévouée des frères Hollandais, champions du bon droit maçonnique, et qu'elle s'efforcera de rester toujours digne de l'amitié du Grand-Orient des Pays-Bas.

Le Fr.·. J. L. Hasse, Grand-Orateur du Gr.·.-Or.·. de Belgique:

Je vous remercie, Sérénissime Gr.·. M.·. au nom des FFF.·. Belges. Vous nous avez salués en employant la langue maternelle de la plupart des FFF.·. étrangers, à mon tour je veux tâcher de vous dire quelques mots en notre langue commune, en Hollandais.

Hartelijken dank, Hollandsche BB.·. wensch ik U te brengen voor Uwe aangename, recht broederlijke ontvangst.

En ook tot U, Hoog Eerw.·. Grootmeester, wensch ik een enkel woord te zeggen.

Gij hebt in den aanvang uwer toespraak verklaard, dat gij U gaaft zooals gij zijt. Welnu, dat doet gij immer. Wij hebben U in België leeren kennen en wij weten, wat gij zijt. En dat is niet moeilijk, want gij geeft U steeds open en rond, zooals gij zijt.

Wij hebben U lief gekregen en zullen U blijven lief hebben. Wij hopen U nog lang in volle gezondheid en kracht aan het hoofd der Nederlandsche BB.·. te zien.

Le Fr.·. Louis Lucipia, Président du Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France :

Mes frères, ce n'est pas pour remplir un devoir de politesse banale, que je demande à vous adresser un fraternel salut au nom du Grand Orient de France. L'accueil si sympathique que vous nous avez fait, la place que vous avez bien voulu nous assigner, m'obligent à vous dire combien nous vous sommes reconnaissants. Je vous remercie au nom de la fédération dont j'ai l'honneur très grand et très envié, d'être le président.

Nos remercîments s'adressent en particulier à vous, T.·. C.·. et T.·. I.·. Vas Visser, qui venez d'avoir pour nous autres Français, des mots qui vont au cœur. J'avais déjà appris à vous apprécier à Mons, où nous célébrions, il vous en souvient, le 175e anniversaire de la R.·. L.·. La Parfaite Union.

Avec l'autorité qui s'attache à votre caractère vous venez d'adresser quelques fraternels reproches aux absents, à ceux qui ne sont pas venus s'associer aux travaux du Congrès, et qui l'auraient pu, croyez-vous.

Vous leur avez reproché de manquer de foi.

En même temps vous avez paru redouter quelque peu l'ardeur des Francs-Maçons Français. N'ayez aucune crainte, le trop en cette matière n'est pas un défaut capital. Si nous avons quelque ardeur, c'est que nous pensons comme vous qu'il faut avoir la foi, non la foi qui fait accepter la parole du maître sans discussion, sans preuves, non la foi qui enlève la liberté, mais la foi dans l'humanité, commencement et fin. Lorsque nous sommes entrés dans la grande famille n'avons-nous pas promis de nous vouer au salut de l'humanité ? C'est en ayant toujours cette promesse solennelle présente à l'esprit que nous surmonterons tous les obstacles accumulés sur notre route par des ennemis qui ne désarment jamais.

Mettons en pratique les préceptes qui sont inscrits sur nos diplômes. Les actes valent mieux que les paroles.

Que pour nous la fraternité ne soit pas un vain mot, un mot sans signification précise. C'est le but à atteindre. Il faut y arriver quand même.

Nous avons deux moyens pour y parvenir : la liberté et l'égalité ; nous n'avons que ceux-là.

Lorsque l'égalité et la liberté seront universellement respectées, les hommes seront devenus frères: ce sera le triomphe de la Franc-Maçonnerie, qui ne veut rien autre chose que le règne de la fraternité.

Le Fr.·. C. F. HAUSMANN, Grand-Maître de la Grande Loge Suisse *Alpina:*

Mes FFF.·. Le frère E. Ducommun n'a pas pu venir, malgré son vif désir de représenter avec nous la Grande Loge *Alpina* à cette Conférence. Je suis encore inexpérimenté dans les fonctions dont je suis chargé, mais je suis heureux de pouvoir vous remercier pour la réception fraternelle que nous avons reçue.

En remplissant ce devoir je désire exprimer un vœu, mais pour bien vous expliquer que ce je voudrais dire, je me servirai d'une comparaison.

Je suis venu ici en traversant l'Alsace-Lorraine et la Belgique, et en voyage j'ai observé que chaque pays emploie des locomotives d'un type différent. Eh bien, on peut comparer chaque Fr.·. à une locomotive qui met un train en action, c'est-à-dire les principes maçonniques. Or, si les locomotives sont diverses, les rails des chemins de fer qui unissent les divers pays, sont les mêmes, et cela suffit. J'espère qu'il en sera ainsi dans la maçonnerie. Chaque loge et chaque maçon peuvent avoir leurs particularités, mais les idées maçonniques doivent être les mêmes partout. Voilà l'essentiel.

Le Fr.·. F. LIEFTINCK, Grand Orateur du Grand Orient des Pays-Bas:

Mes FFF.·.! — Quand nous disons dans l'assemblée de notre Chambre des députés: Je prends acte de cette déclaration, l'orateur sait que ce qu'il a dit n'a pas passé inaperçu et qu'on se servira de ce qui a été posé quand on en a besoin.

Dans ce sens je prends acte de ce qui a été fait et dit ici pendant cette soirée.

Des délégués de différentes nations se sont unis ici et c'est la paix, l'unité, l'harmonie partout.

Cela peut arriver dans chaque société, mais notre conférence est spécialement organisée pour obtenir un tel résultat.

Nous sommes venus ici pour fraterniser, nous sommes arrivés dans

une humeur bienveillante, nous voulons faire des actes bienveillants, sans cela nous ne serions pas venus ici. Or, il serait très fâcheux, j'en conviens avec notre Grand-Maître, s'il ne se trouvait que si peu de maçons bienveillants sur toute la terre; mais heureusement il n'en est pas ainsi; au contraire, et ce qui se passe ici est une image des idées du monde entier.

Nous voyons ici des Français et des Allemands, des Hollandais et des Belges, qui non seulement s'appellent frères, mais qui remplissent la salle d'exclamations les plus fraternelles.

J'espère et je crois que ce seront des pronostics pour plus tard des pronostics pour les relations entre les peuples.

Il ne suffit pas que nos discussions pendant ces trois jours finissent paisiblement, il faut que notre conférence ait de bons résultats. Et ces bons résultats, j'espère qu'ils seront ceux-ci, que les FFF.·. que je vois autour de moi retournent à leur pays avec des forces nouvelles pour y propager nos principes élevés avec un nouvel élan, avec un feu sacré rajeuni et indomptable. Sans cela nos travaux ici ne laisseront pas de trace. Il faut que nous ayons la volonté inébranblable de combattre le matérialisme et l'égoïsme, qui hélas règnent encore partout. C'est là notre devoir. Remplissons-le sous la devise: liberté, égalité et fraternité.

ASSEMBLÉE DU 26 JUILLET.

(Première séance.)

Présidence du F.·. G. VAS VISSER,
Gr.·. Maître du Gr.·. Or.·. des Pays-Bas.

Prennent place au bureau:

le Fr.·. S. M. HUGO VAN GIJN, Grand-Maître des Hauts Grades;

le Fr.·. A. M. MAAS GEESTERANUS, Député Grand-Maître du Grand-Orient;

le Fr.·. J. ISEBREE MOENS, Grand-Secrétaire du Grand-Orient;

le Fr.·. J. BOUDEWIJNSE, Grand-Secrétaire adj.·. du Grand-Orient.

Les FFrs.·. délégués des Obéd.·. étrangères prennent place à l'Or.·.

Le Fr.·. Président ouvre la conférence et dit:

Mes FFF.·. Je vous remercie encore une fois d'avoir bien voulu venir ici. J'espère que les discussions auront pour résultat la propagation des idées maçonniques et que de plus en plus il sera senti par vous tous, que la solidarité doit régner parmi nous.

Le Président fait les communications suivantes:

Des lettres d'excuses de ne pouvoir pas assister aux travaux de la Conférence ont été reçues:

du Directoire du Régime Écossais anc.·. et rectifié en Helvétie, Or.·. de Genève;

de la Grande Loge Nationale de Suède, à Stockholm;

de la Loge *La Parfaite Union* à Mons (Belgique);

des FFF.·. A. Bloembergen Ezn, E. Barenbroek et Taco Henny, membres du Comité Central du Grand Orient des Pays-Bas;

des FFF.·. T. H. der Kinderen, J. H. de Groot et J. Nanninga Uitterdijk, membres de l'Arch.·.-Chapître des Hauts Grades;

des FFF.·. Ducommun de la Grande Loge *Alpina* et Le Clément St. Marc du Grand-Orient de Belgique;

Les I.·. FFF.·. Henri Bergé Gr.·. M.·. du Gr.·. Or.·. de Belgique et Houzeau de Lehaie, ex-Gr.·. M.·. du dit Gr.·. Or.·. arriveront ce soir ou demain matin pour prendre part aux travaux de la Conférence.

La discussion est ouverte sur la première question:

»La part que la Maçonnerie pourrait prendre à une œuvre internationale d'un caractère humanitaire comme la protection des enfants abandonnés.»

Le Fr.·. A. J. Stockmar, de la Grande Loge Suisse *Alpina:*

La protection de l'enfance moralement abandonnée est une tâche qui sollicite aujourd'hui l'attention des hommes de cœur dans tous les pays civilisés. La F.·. M.·. ne peut pas en revendiquer l'initiative, mais elle a secondé ce mouvement dès l'origine, et quelques-uns de nos FF.·. en ont fait l'objet d'un véritable apostolat. C'est ainsi que le F.·. Gavard, de Genève, a attaché son nom au développement de cette œuvre en Suisse, et c'est à lui sans doute que revient le mérite de l'avoir fait inscrire en tête de notre ordre du jour.

En dernière analyse, c'est à ce postulat que devait aboutir le grand mouvement humanitaire de notre époque, auquel la F.·. M.·. s'est associée avec ardeur quand elle ne l'a pas dirigé. La charité sociale s'est prodiguée sans compter ni regarder. Elle a fondé des hôpitaux, des asiles d'incurables; elle a recueilli les aliénés, relevé les alcooliques, elle a pris compassion des criminels eux-mêmes, (et l'on a pu dire pendant quelque temps, des criminels surtout), sous l'empire du sentiment que la société avait une part de responsabilité dans la plupart des délits. Elle a perfectionné l'assistance; elle cherche à organiser l'assurance obligatoire. Mais plus on va, plus on s'aperçoit de l'insuffisance et de l'incohérence des efforts, si bien qu'on a pu se demander si, à protéger les faibles sans discernement, la philanthropie ne faisait pas une œuvre de dupe, et si, pour conserver quelques existences inutiles, elle ne contribuait pas à avancer la décadence de la race.

On s'accorde généralement à reconnaître aujourd'hui qu'il faut s'appliquer avant tout à tarir la source des misères qui affligent l'humanité, à empêcher que les malheureux secourus ne soient remplacés par un nombre toujours plus considérable d'aliénés, d'alcooliques, d'incapables et de criminels.

Le nombre sera toujours trop grand de ceux que des tares héréditaires, des fatalités de tempérament, le jeu des passions ou les hasards

de la vie prédestinent à ces chûtes. Mais ne peut-on pas empêcher ou tout au moins atténuer le recrutement de ces catégories de malheureux?

Ce recrutement s'opère par l'enfance moralement abandonnée. La proie que guettent l'alcool, le vice et le crime, ce sont les enfants en bas-âge délaissés par suite de l'indigence et surtout de l'inconduite des parents, ceux que personne n'oblige d'aller à l'école ou ne surveille quand ils sont censés y aller, les adolescents auxquels personne ne procure l'apprentissage d'un métier pour les enlever au vagabondage.

C'est une légion qui s'accroît sans cesse par le fait de l'entassement de la population dans les villes et du dépeuplement des campagnes.

Ce ne sont pas quelques crêches, quelques *Knabenhorte*, — malgré l'utilité de ces institutions, — qui remédieront à cette situation lamentable.

Il faut une organisation systématique et permanente de la protection.

Avant tout, il faut substituer la société aux parents vicieux ou dénaturés. Ces enfants qui ne sont à personne, il faut qu'ils soient à tous.

Donc, dans tous les cas où elle sera nécessaire, déchéance de la puissance paternelle.

Au profit de qui? — De l'Etat ou des associations?

La réponse à cette question ne peut pas être identique dans tous les pays. La solution dépend de la législation, des mœurs, des ressources, etc.

Il semble pourtant qu'une entente est facile. Ceux qui veulent attribuer exclusivement à l'Etat la tutelle des enfants moralement abandonnés ne contestent pas les services que peuvent rendre les commissions de patronage et acceptent volontiers leur coopération, — et d'un autre côté les partisans des associations libres reconnaissent que l'appui de l'Etat leur est indispensable pour fournir à leur œuvre les moyens d'action dont elle a besoin.

Il faudra donc, selon les institutions, une collaboration plus ou moins étroite de l'Etat et des associations.

En Suisse, où cette œuvre tend à se développer rapidement, l'organisation diffère suivant les cantons. A Berne, l'Etat a institué des *refuges* — le terme allemand, *Rettungsanstalt*, institution de sauvetage, est plus expressif — pour les enfants au-dessous de 16 ans, et une maison de travail pour les mineurs de 16 à 20 ans. Ils peuvent y être placés soit par jugement des tribunaux, soit plus souvent par mesure

administrative, — parce que la tutelle des mineurs et des incapables appartient aux communes et en dernière instance au gouvernement. A la maison de travail mineur, on a fait l'essai, — qui a parfaitement réussi — de combiner deux systèmes, en plaçant temporairement dans des familles des environs les mineurs internés dans l'établissement.

Cette organisation est encore bien imparfaite, mais il est évident qu'en principe, et sauf les divergences de forme qui sont secondaires, elle constitue le meilleur moyen de diminuer l'armée du vice, de la misère et du crime, et qu'elle mérite d'être imitée partout.

Car un pays ne peut pas s'isoler en cette matière, sous peine de déchéance. L'œuvre une fois commencée doit être généralisée.

Et c'est ici que se place, à mon avis, la tâche dévolue à la F.·. M.·. Sa coopération peut revêtir bien des formes. Les F.·. M.·. qui appartiennent aux Parlements peuvent prendre l'initiative de lois sur la déchéance de la puissance paternelle et sur l'institution de maisons de refuge ou de travail. Les Loges peuvent subventionner des établissements ou se faire représenter dans les commissions de patronage. La forme de la participation est accessoire. L'essentiel est que la F.·. M.·. s'associe à ce mouvement philanthropique, qu'elle lui accorde son puissant appui, et surtout qu'elle concoure à l'universaliser.

Comme nous n'avons pas de résolutions à voter, je me borne à exprimer le vœu que la question de la protection de l'enfance moralement abandonnée soit mise à l'ordre du jour des Loges de tous les pays.

L'œuvre est digne de la Maçonnerie, et elle ne peut que gagner à être imprégnée de son esprit.

Le Fr.·. Louis Lucipia, Président du Grand-Orient de France:

Mes frères, toutes les questions dont ce congrès va s'occuper sont intéressantes et méritent l'attention des F.·. M.·. soucieux de leurs devoirs. C'est pour cela que le Grand-Orient de France a répondu à votre appel; il y aurait répondu alors que vous n'auriez inscrit à l'ordre du jour que la première question, celle sur laquelle je demande la permission de vous présenter quelques courtes observations.

Les réformes dans les sociétés humaines ne s'opèrent que très difficilement. Les hommes en général sont récalcitrants aux mouvements réformateurs.

C'est vrai quand il s'agit du bien pour l'homme et pour la femme. C'est vrai aussi quand il s'agit du bien pour l'enfant. Pourtant il faut le dire, depuis quelque temps, lorsque l'enfant paraît être seul en jeu, on accepte plus volontiers les idées nouvelles.

C'est très heureux, car il est certain que l'espèce humaine ne peut-être réformée si on ne commence par l'enfant. Dans un verger on ne redresse pas les vieux arbres poussés à l'aventure.

Je reviens à la question: aux enfants moralement abandonnés.

Avec votre permission, je vais vous dire ce qui se passe en France.

Ce n'est que depuis 1889 que la loi en France a commencé à se préoccuper de la situation des enfants moralement abandonnés, c'est-à-dire des enfants dont les familles sont trop pauvres pour en garder la charge, et aussi des enfants dont les familles sont indignes d'être appelées à coopérer à l'accomplissement de ce devoir social: l'éducation des enfants, qui sont la réserve de la patrie et l'espoir de l'humanité.

L'initiative de cette réforme appartient à la franc-maçonnerie, ou mieux à des franc-maçons, soucieux des engagements librement consentis au jour de l'initiation.

Avant la loi de 1889, l'enfant âgé de plus de 12 ans n'avait droit à aucun secours: l'enfant ne pouvait être «enfant assisté» qu'à la condition d'être mis à la charge de l'assistance publique avant sa douzième année. Tant pis pour le petit être qui, âgé de plus de 12 ans, avait le malheur d'avoir un père pauvre, indifférent ou indigne. Il poussait comme il pouvait.

En 1879, je précise la date, vous verrez dans un instant pourquoi, en 1879, dis-je, le Conseil Général de la Seine, composé des quatre-vingts conseillers municipaux de Paris et des huit conseillers généraux des cantons suburbains de la Seine — aujourd'hui ils sont vingt-et-un — mit à son ordre du jour la question des enfants moralement abandonnés.

Le rapport fut confié à notre excellent F.·. le Docteur Thulié, qui a été deux fois président du Grand-Orient de France. Les principaux rapports à l'assemblée départementale, après ceux du F.·. Thulié, sont l'œuvre de notre regretté F.·. Rousselle, mort cette année, membre du Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France.

Permettez-moi d'ajouter que celui qui vous parle a eu l'honneur d'être

chargé par ses collègues du Conseil Général de la Seine de préparer un projet d'organisation d'une école spéciale destinée à une catégorie particulière d'enfants moralement abandonnés: les enfants traduits devant les tribunaux et acquittés comme ayant agi sans discernement (article 66 du code pénal). L'école est construite: ses portes ouvriront dans quelques mois. Elle porte le nom du grand citoyen, mort victime de son amour pour la justice: le conventionnel Lepeletier de St. Fargeau.

Donc en 1879, le Conseil Général décida de s'occuper des enfants moralement abandonnés, et en 1880 le service était créé avec un premier crédit de 150,000 frs., inscrit au budget du département de la Seine.

Ce n'était pas légal, puisque la loi n'est venue que dix ans plus tard.

C'était le bon exemple, et cette fois encore le bien fut contagieux.

Nous avons forcé ainsi le législateur à s'occuper de cette affaire. Maintenant lorsqu'un enfant est abandonné de sa famille ou reste sans secours par d'autres circonstances, le département dans lequel il est né, est tenu de se charger de son éducation: les frais sont à la charge de la commune, du département, et de l'Etat, les trois organisations administratives qui ont des budgets.

Cela valait bien, vous le voyez, d'aller plus vite que la loi, qui en définitive ne peut, le plus souvent, que sanctionner ce qui est dans les mœurs d'une nation.

Cela montrait aussi combien est juste la recommandation de notre Jean La Fontaine: aide-toi; *l'Etat* t'aidera.

De généreux particuliers ont aussi été incités à faire des dons pour les pauvres enfants abandonnés.

Assurer le pain était évidemment le premier devoir, mais ce n'était pas tout; il fallait aussi, suivant le mot de Danton, instruire l'enfant et lui donner par surcroît de l'éducation, qui lui fournira les moyens de prendre part utilement à la lutte pour la vie, où les plus forts, hélas! ont grande chance de primer les plus faibles.

Lorsque l'enfant a moins de treize ans, quand il n'a pas dépassé ce que nous appelons en France l'âge scolaire, il est placé dans des familles, à la campagne, moyennant une redevance que paie l'assistance publique. Ils sont élevés comme les enfants du pays; ils vont à l'école communale, qui partout est gratuite.

Ils n'ont point de costume qui les signale, suivant certaines pratiques, comme des enfants élevés par la charité publique.

C'est, qu'en effet, ces enfants ne reçoivent pas une faveur sociale, ils usent du droit qu'ils ont acquis en naissant, à la solidarité sociale, ainsi que le définit si bien l'article 21 de la *Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen*, charte admirable de notre grande révolution.

Lorsque l'enfant atteint l'âge de 13 ans, il faut lui apprendre un métier: métier manuel ou métier intellectuel, car l'enfant moralement abandonné, dans le département de la Seine, n'est pas fatalement condamné à l'exercice d'un métier manuel.

La question s'est posée de savoir si l'apprentissage devait être donné dans des écoles professionnelles ou dans des établissements industriels privés. On a donné beaucoup de bonnes raisons pour l'un et pour l'autre système. Aussi avons-nous pensé qu'ils ne s'excluaient pas et devaient être employés selon les cas.

Nous avons des écoles professionnelles et nous plaçons aussi les enfants chez des particuliers pour apprendre leur métier; mais là nous exigeons qu'on leur enseigne le métier et non telle ou telle partie — nous voulons faire des ouvriers, des artisans, des artistes, non des hommes de peine. On a beaucoup préconisé l'apprentissage de la profession d'agriculteur. On a eu raison, mais à la condition de ne pas la faire exclusive.

Il n'est pas toujours facile d'habituer l'enfant venu du pavé de Paris à la vie un peu contemplative des champs. Il faut lui donner un métier qu'il puisse exercer à la ville où il sera plus tard inévitablement attiré.

Dans une de nos écoles professionnelles dépendant de l'Assistance publique, à l'école d'Alembert, à Montévrain, en Seine et Marne, on enseigne l'imprimerie typographique et l'ébénisterie, deux industries très parisiennes.

Dans une autre, à l'école Le Nôtre, à Villepreux, en Seine et Oise, on enseigne l'art des jardins. Dans une autre, qui reçoit 12 enfants, à Paris, l'école du Lingot, on enseigne l'orfèvrerie d'argent. Enfin l'assistance publique a aussi une école maritime, l'école de Port Hallan, à Belle Isle-en-Mer, département du Morbihan.

Les filles ont également des écoles dont la plus importante est celle d'Yzeure, près de Moulins dans le département de l'Allier.

Dans toutes ces écoles', par respect scrupuleux de la neutralité religieuse, on ne donne aucun enseignement confessionnel.

Voilà pour les enfants abandonnés par des parents inconnus ou délaissés par des parents pauvres ou indifférents.

De même pour les enfants dont les parents ont été privés par sentence judiciaire de l'exercice de la puissance paternelle.

Lorsqu'il s'agit d'enfants traduits en justice, car — cela est pénible à avouer — on traduit encore des enfants en justice, la situation change un peu. L'enfant peut être acquitté, comme ayant agi sans discernement, et envoyé pendant un temps qui peut aller jusqu'à la majorité dans une maison d'éducation pénitentiaire, ou bien être condamné. — Empressons-nous d'ajouter que ce cas devient de plus en plus rare; les tribunaux français commencent à comprendre qu'il est impossible d'admettre qu'un enfant puisse être un coupable. La culpabilité n'implique-t-elle pas la responsabilité? Est-elle entière chez l'enfant? L'enfant n'est-il pas une victime de l'atavisme et du milieu dans lequel il a été élevé, milieu qu'il n'a pas choisi, qu'il a subi?

Lorsqu'il est acquitté, mais envoyé dans une maison de correction, il échappe à l'assistance publique. C'est pour réparer autant que possible ce que nous considérons comme une erreur sociale, que nous avons créé, pour le département de la Seine, l'école Lepeletier St. Fargeau, dont j'ai parlé précédemment, école à laquelle nous avons cherché à enlever tous les caractères de la prison, barreaux de fer et gardiens. — La surveillance est confiée à des instituteurs et à des maîtres ouvriers qui ont pour mission les uns et les autres d'instruire les enfants et de faire leur éducation.

Si l'enfant est condamné il va en prison. Presque toujours il est perdu.

Il peut se faire aussi que les juges ne veuillent ni prononcer l'envoi dans une maison de correction, ni l'incarcération dans une prison, ils demandent alors aux parents s'ils réclament l'enfant. Si les parents répondent négativement, s'il n'y a pas de parents à l'audience, un délégué de l'assistance publique demande que l'enfant lui soit remis. Le tribunal accorde et l'enfant devenu « moralement abandonné » sera élevé par l'assistance publique.

Lorsque l'enfant suit un métier, lorsqu'il va entrer réellement dans

la vie, il devrait trouver aide et conseils dans des comités de patronage. Il s'en créera sûrement qui donneront d'aussi bons résultats que les patronages organisés pour les enfants qui ont été élevés dans leurs familles.

Voilà, mes FF.·. comment en France les principes de solidarité sociale enseignés dans nos At.·., gagnent les assemblées délibérantes et les simples particuliers.

La règle du Congrès dit que pour laisser à chacun la liberté, on ne votera point; nous ne vous proposerons donc pas de projets de résolution, mais il nous sera permis d'exprimer des vœux.

Le premier est qu'on puisse organiser partout où cela n'existe pas, un service privé ou public de moralement abandonnés, un service qui rend à l'enfant la famille qu'il n'a plus et qui est si nécessaire à l'être humain quoi qu'en disent certains sceptiques.

Le second vœu tend à ce que dans les At.·. qui ne l'ont pas encore fait on étudie la question de la puissance paternelle. Cette puissance paternelle a été pendant longtemps la pierre d'achoppement. Le droit romain pesait lourdement sur nous, le droit romain qui ne plaçait rien au-dessus, ni même à côté de l'autorité paternelle dans la famille. Au père même criminel, même condamné à des peines infamantes on n'osait pas enlever l'exercice de l'autorité paternelle au grand dommage du pauvre enfant.

Aujourd'hui grâce à l'active propagande venue des At.·. de la franc-maçonnerie, on comprend que si l'autorité paternelle est légitime, que si elle est bonne en soi, que si elle est nécessaire, elle a cependant une limite: le droit de l'enfant qui, jusqu'à un certain âge, ne peut être tenu à aucune dette sociale, à aucune dette familiale.

Je m'étais laissé dire qu'en ce pays, en Hollande, où la législation civile a beaucoup de rapports avec la législation civile française, on avait récemment fait une loi règlementant l'exercice de la puissance paternelle.

Il paraît que c'est une erreur, que la chose n'est pas aussi avancée, mais j'ai grande confiance que nos FF.·. qui font partie du parlement Néerlandais ne manqueront pas, le cas échéant, de soumettre la question à l'examen des pouvoirs publics.

J'espère aussi que dans les autres pays, si les FF.·. MM.·. le veulent véritablement, cette question primordiale saisira l'opinion publique.

Quel triomphe pour les principes altruistes, qui sont le fond de la doctrine franc-maçonnique!

Le Fr.·. J. L. Hasse, Grand Orateur du Grand Orient de Belgique:

A l'égard de la question qui nous est soumise, les maçons belges se trouvent dans une situation toute particulière, et nous devons dire que la maçonnerie belge ne peut pas intervenir.

Et pourquoi pas?

Ce n'est pas assez de donner un métier aux enfants dont on s'est chargé; il faut aussi leur donner une éducation.

Eh bien, quand nous nous occupons de l'enfant, quel culte religieux lui donnerons-nous?

Il lui en faut un, sans cela il deviendrait un paria dans la société moderne, parce qu'il n'est pas indépendant.

Il nous faut donc lui donner une éducation catholique, et vous sentez bien que la franc-maçonnerie belge ne peut pas faire cela officiellement sans se donner un soufflet à elle-même.

La seule chose donc que nous puissions faire, c'est de tâcher que tous les maçons belges s'occupent activement de la question des enfants abandonnés dans le monde profane, et que partout ils tâchent de créer des sociétés mixtes pour soigner ces enfants; c'est ce que nous faisons actuellement et nous pouvons le dire, avec ardeur.

Le Fr.·. Hugo Lissauer, de la Grande Loge *Kaiser Friedrich zur Bundestreue*, dit qu'en Allemagne on agit à peu près comme le Fr.·. Lucipia l'a relaté pour la France. Les communes sont obligées d'ériger des écoles pour les enfants abandonnés et de leur faire apprendre un métier. Mais les loges se sont aussi occupées de l'éducation de ces enfants malheureux sans famille et elles ont organisé une grande quantité d'institutions qui se sont chargées de ce soin, où les orphelins oublient qu'ils n'ont pas de famille, où ils trouvent un chez-soi nouveau. En outre il existe en Allemagne des comités qui ont pour tâche de conseiller les jeunes gens, quand ils ont passé leur seizième année jusqu'à

leur majorité, de les diriger à leur début dans la grande société humaine. C'est là une tâche bien lourde, mais qui est remplie par les comités avec beaucoup de zèle et avec de si beaux résultats, que notre Grande loge les a fortement subsidiés.

Le Fr.·. J. Menno Huizinga, Orateur de la loge *L'Union Royale* à la Haye :

Mes frères. Ce n'est qu'en hésitant que j'ai demandé la parole, puisque je ne sais que trop que j'ai beaucoup de peine à m'exprimer aussi bien en français que je le désirerais et qu'il serait nécessaire pour aborder avec succès des questions d'une si haute importance. Pourtant le discours vraiment maçonnique du fr.·. Lucipia, que j'ai entendu avec une sympathie croissante, m'induit à une courte observation sur la différence entre les habitants de la ville et de la campagne.

Ils se plaignait de la difficulté causée par l'éducation des gamins de Paris à la campagne.

Je le crois bien ; mais à mon avis il ne faut pas renoncer pour cela à ces efforts.

L'agroupement urbain dans les grands centres, dits de civilisation, excerce une influence funeste sur les qualités morales et sociales des hommes. Cette influence diffère selon les dispositions des races, qui (en quelque croisement que ce soit) composent l'humanité. Une sélection inconsciente semble pousser vers les villes les personnes les plus intelligentes, les plus ambitieuses, mais assurément non pas les plus actives, les plus solides. Parmi eux le type dolichocéphale (à la tête longue) semble être représenté en plus grand nombre que le type brachicéphale (à la tête courte) qui préfère rester à la campagne. On suppose que celui-là a une plus grande immunité, une plus grande résistance contre les agents détériorants urbains que celui-ci.

C'est probablement le vagabondage, les vices contre la vie sociale, la misère matérielle et morale qui en résulte, qui désignent les malheureux égarés dans un milieu auquel ils ne pouvaient pas s'accommoder.

Pourquoi donc s'efforcer à dresser encore autant que possible ces personnes à une vie urbaine dès qu'il est évident que cette vie ne convient pas à leur disposition naturelle ?

Mieux vaut les ramener dans un milieu rural, où les difficultés, grandes au commencement, disparaîtront peu à peu. Ils s'y opposeront, sans doute, tout comme le papillon, qui s'efforce toujours à se brûler les ailes à la flamme; mais il faut écouter avant tout les admonitions de la nature.

Je veux constater seulement que, quand on étudie de grandes questions comme celle que nous avons abordée aujourd hui, il faut bien approfondir tous les côtés qu'elles offrent.

Le Fr.·. L. P. Walburgh Schmidt, Vén.·. M.·. de la Loge *La Charité*, à Amsterdam.

Mes frères ! Je crois qu il est nécessaire de donner quelques renseignements sur la question des enfants moralement abandonnés ou délaissés, et la déchéance de l'autorité paternelle, dans ce pays. Ce n'est qu'avec une certaine hésitation que je prends la parole après des orateurs éminents et des discours si intéressants.

En 1894, *trente trois* associations travaillant sur le terrain de la question des enfants moralement abandonnés, ont présenté une adresse à Sa Majesté la Reine Régente, afin d'obtenir des mesures en faveur des enfants moralement abandonnés, et de prendre des mesures pour faciliter la déchéance de l'autorité paternelle.

Trois de ces associations ont ouvert leurs ports aux enfants de chaque religion. Les autres sont basées sur un certain principe dogmatique, un dogme religieux, et n'acceptent que des enfants dont l'éducation doit être dirigée dans ce sens.

Outre ces trois associations non dogmatiques nous avons aussi l'orphelinat Maçonnique : la *Louisa-Stichting*, qui accepte des enfants de maçons, orphelins ou demi-orphelins, et sans différence de religion.

En général on ne s'occupe guère des demi-orphelins, et ce sont justement ceux-là, surtout ceux qui ont perdu leur mère, qui donnent un grand contingent à la criminalité !

Chez toutes les associations, l'éducation dans les asyles est règle, l'éducation en famille est très rare. C'est en 1894 que la Vén.·. Loge *La Charité* a pris la résolution de fonder pour l'éducation d'enfants demi-orphelins, moralement abandonnés, ou délaissés, *en famille*, une association prof.·. que j'ai l'honneur de présider.

Depuis le 19 Avril 1895, nous avons à Soesterberg près d'Utrecht une maison de passe pour 6 enfants. Avant de placer un enfant définitivement dans une famille, il est nécessaire que nous connaissions ses défauts, ses habitudes, en un mot ses diverses qualités soit bonnes, soit mauvaises, et maintenant, après un an et demi, nous avons sous notre direction un nombre de vingt enfants, 17 garçons et trois fillettes.

Nous nous sommes engagés envers l'Association Néerlandaise pour l'éducation morale des jeunes détenus, pour soigner l'éducation des jeunes personnes que l'association nous confie, à leur apprendre un métier, et à les placer dans une famille dont la religion corresponde avec celle de l'enfant qu'on veut placer.

Nous avons maintenant 647 membres et 51 correspondants, et la direction est composée de 9 personnes. Tous les membres sont maçons, nous avons aussi une commission de contrôle de cinq membres (maçons), et dans les statuts il est stipulé, *que le Grand-Maître du Grand-Orient Néerlandais doit être membre de la commission de contrôle.*

Le *Volksbond*, association pour combattre l'abus de boissons alcooliques, a présenté en 1895 à ses membres, un rapport de la main de monsieur J. A. Levy, avocat et procureur à Amsterdam, sur la question de la protection de l'enfance et la déchéance de l'autorité paternelle, et dans les derniers mois de 1895, après un discours dans la chambre législative, monsieur le Ministre de la Justice a bien voulu promettre un projet de loi pour enlever l'autorité paternelle aux parents indignes; mais après ce discours il disait: il est facile de vous présenter un projet de loi, mais que dois-je faire avec ces enfants, quand le projet de loi sera accepté?

Alors *le Volksbond* a nommé une commission pour donner une réponse à son Excellence le Ministre de la Justice sur ce point. La Commission est composée de cinq membres; en qualité de membre de la direction du Volksbond, j'ai été nommé membre de la commission et nous avons l'intention de présenter notre rapport dans quelques jours.

J'espère que le congrès voudra accepter ces données, comme preuve que les maçons en Hollande étudient cette question comme une question très intéressante, et d'une grande valeur pour toute la société humaine.

Le Fr.·. A. M. Maas Geesteranus, Dep.·. Gr.·. M.·. du Grand Orient des Pays-Bas, s'est laissé dire qu'en France le soin des enfants abandonnés est confié aux bureaux de bienfaisance. Il demande, s'il ne serait pas préférable de créer pour ce sujet spécial des organes spéciaux, libres de la bienfaisance publique.

Le Fr.·. Schuhmacher de la loge *la Bien Aimée* à Amsterdam veut répondre à ce qui a été avancé par le fr.·. Hasse sur la difficulté que la maçonnerie belge éprouverait pour intervenir officiellement dans la protection des enfants abandonnés.

Certainement, les frères belges se trouvent dans une position extraordinaire, mais cette position ne peut pas être décisive dans le sens que le fr.·. Hasse semble croire.

Moi, dit l'orateur, j'ai eu une éducation catholique, mais à mesure que j'ai appris à penser indépendamment, mes idées ont complètement changé.

Le choix dans le cas des enfants abandonnés est en Belgique entre deux maux : une éducation moins bonne que nous ne le désirerions, ou pas d'éducation du tout. Se voyant dans un tel dilemme, le fr.·. Schuhmacher n'hésiterait pas à choisir le premier mal, en espérant que plus tard la vie enseignerait aux enfants devenus hommes ce qu'ils ont à penser du cléricalisme.

Le Fr.·. Louis-Lucipia, Président du Grand-Orient de France. Je demande la permission de répondre aux quelques questions qui m'ont été posées, et de donner des explications sur divers points de mon exposition qui paraissent, la faute en est à moi, avoir été mal compris.

Le Fr.·. Huizinga a appelé, d'une façon très savante, l'attention du congrès sur la différence entre les habitants des villes et des campagnes, organisés physiquement de manière différente, nous a-t-il dit.

Je n'ai pas compétence pour examiner la question au point de vue de l'organisation physique des enfants en général, aussi me suis-je borné à dire quels métiers nous faisons apprendre à nos pupilles, et quelles raisons nous ont déterminés.

D'ailleurs, des campagnards ne peuvent-ils exercer à la campagne des métiers urbains, et des habitants de petites villes exercer des professions rurales ?

Nous faisons élever nos enfants à la campagne parce que le séjour des champs est ordinairement plus salutaire que celui de la ville, mais nous nous rendons bien compte que certaines individualités ne pourraient pas vivre indéfiniment à la campagne, et à ces enfants-là nous donnons un métier qui leur permette de gagner leur vie en ville, où ils sont invinciblement entraînés. C'est une des raisons qui nous ont déterminés à fonder des écoles professionnelles qui nous ont donné d'excellents résultats, même la dernière en date, l'école maritime de Port Hallun, où les futurs marins se familiarisent avec l'existence qu'ils mèneront étant devenus hommes et pour laquelle ils avaient marqué des préférences.

Le Fr.·. Lissauer nous a montré les inconvénients d'un orphelinat ou d'une école-internat trop peuplés. Nous avons aperçu ces inconvénients, communs à toutes les grandes agglomérations, aussi préférons-nous multiplier les écoles, malgré l'augmentation de dépense très sensible. Sur 6000 enfants que nous élevons nous n'en n'avons que 600 répartis dans les divers établissements scolaires dont je viens de vous parler. Tous les autres sont confiés à des particuliers chez qui l'administration de l'assistance publique continue à exercer sa surveillance et les conseillers généraux leur contrôle.

Le Fr.·. Maas Geesteranus demande si c'est bien de donner la tutelle des enfants abandonnés aux bureaux de bienfaisance. La question ne se pose pas en France où les bureaux de bienfaisance, qui ne représentent qu'une des branches de l'assistance publique, ont une autre fonction à remplir ; les bureaux de bienfaisance sont chargés exclusivement de la distribution des secours aux indigents et aux nécessiteux. La tutelle est déférée à l'assistance publique, mais elle peut la déléguer en partie au père nourricier qui est chargé d'élever l'enfant. De plus les municipalités républicaines exercent volontiers une surveillance active qui aide l'administration à accomplir sa tâche.

Le Fr.·. Hasse nous a raconté les difficultés qu'éprouvent les francs-maçons en Belgique depuis que le parti clérical a conquis la majorité au Parlement belge.

Nous les plaignons sincèrement, mais heureusement, malgré une reprise menaçante des hostilités par les réactionnaires, nous n'avons pas les mêmes craintes en France. Nous appliquons le mieux possible la loi

sur l'enseignement laïque que les cléricaux appellent une «loi scélérate» Vous savez comment s'exprime la loi française : les écoles publiques chôment un jour par semaine, outre le dimanche, pour permettre aux parents de faire donner s'ils le veulent — la loi dit : s'ils le veulent, donc pas d'obligation — l'instruction religieuse aux enfants, en dehors des locaux affectés à l'école — La théorie est que l'école est un terrain neutre.

On n'impose aucune religion à l'enfant moralement abandonné. Devenu homme il en prendra une à son choix, s'il en éprouve le besoin irrésistible, ce qui est tout à fait improbable.

Incidemment cela m'amène à vous dire qu'à notre orphelinat maç.·. à Paris, orphelinat qui appartient à toutes les obédiences françaises, il n'est donné aucune instruction religieuse et les enfants ne sont astreints à aucune pratique cultuelle. Nous pratiquons ainsi les doctrines maç.·. sur la liberté de conscience, toujours respectable, mais surtout respectable chez l'enfant : maxima puero debitur reverentia. Il ne faut pas qu'on puisse nous accuser d'enseigner une doctrine et d'en pratiquer une autre.

Je conclus, une fois encore, qu'il faut étudier dans les At.·. la question des enfants moralement abandonnés pour amener partout et le plus tôt possible une organisation désirable lorsqu'on aspire à la véritable justice sociale.

Le Fr.·. Walburgh Schmidt, représentant de la Grande Loge de Roumanie, dit qu'en Roumanie il existe depuis 1780 des établissements en faveur des enfants abondonnés, entretenus par des donations et par l'Etat, qui se chargent de l'éducation et de l'instruction des abandonnés jusqu'à l'âge de 15 ans, quand on leur donne une profession ; les filles sont dotées et mariées. Les communes sont obligées par la loi à pourvoir à l'éducation et à l'entretien des enfants qui ne trouvent pas de place dans les établissements. Nous sommes d'avis que la maçonnerie doit intervenir afin de créér dans tous les pays de tels établissements.

Le Grand-Maître Vas Visser : Quoique les orateurs se soient permis presque tous de s'écarter un peu de la question, telle qu'elle était posée dans notre programme, nous avons néanmoins entendu des choses fort

intéressantes. Voilà pourquoi je n'ai pas voulu intervenir et je crois qu'en quittant ce local tous ceux qui ont assisté à ce débat, emporteront la conviction que c'est le devoir de nous tous de nous occuper de ces pauvres enfants en adhérant aux associations qui ont pour but de les soigner.

La maçonnerie internationale, cela me semble prouvé, ne peut pas comme telle s'occuper de ce soin, mais nous pouvons bien tâcher de nous introduire dans les associations que j'indiquais et y faire triompher nos principes.

La discussion est déclarée close. La séance est levée à midi et demi.

ASSEMBLÉE du 26 JUILLET (après-midi).

L'assemblée est presidée par le Fr.·. HUGO VAN GIJN, Grand Maître de l'Arch.·. Chap.·. des Hauts Grades..

Le président fait l'allocution suivante :

Mes FFF.·. !

Le Sérénissime Fr.·. Vas Visser m'a invité à prendre le maillet pour cet après-midi. J'y ai consenti, mais je fais appel à votre indulgence et avec plus de raison que le Grand Maître du Grand Orient, qui a prouvé n'en avoir pas besoin, car la langue française dont je veux me servir conformément aux règles arrêtées pour cette conférence, ne m'est pas assez familière. Je ne prononcerai pas de discours, mais je tiens à vous dire que je m'associe complètement à la parole sympathique qui vous a été adressée par le fr.·. Vas Visser hier soir. Comme lui, je vous suis bien reconnaissant, mes FFF.·. d'être venus ici. J'espère que notre conférence, qui a un double but, non seulement d'étudier les questions posées dans le programme, mais aussi de resserrer les liens qui unissent les Francs-Maçons répandus sur la surface de la terre. — j'espère ardemment que notre conférence attiendra ce double but et qu'ainsi les jours que nous avons passés ensemble laisseront un souvenir bien agréable à tous ceux qui ont assisté à cette conférence.

Je déclare la séance ouverte. La question que vous êtes appelés à discuter est la suivante :

„Quels sont les moyens de répandre les idées maçonniques dans le monde profane."

Je donne la parole au Fr.·. Isebrée Moens, Grand-Secrétaire du Grand Orient des Pays-Bas, qui nous a promis une étude sur cette question.

Le Fr.·. J. ISEBRÉE MOENS, Grand-Secrétaire du Grand Orient des Pays-Bas.

TT.·. CC.·. FF.·. !

J'accomplis modestement mon devoir en venant vous présenter une introduction à la seconde question posée au congrès :

Quels sont les moyens de répandre les idées maçonniques dans le monde profane ?

Avant de répondre à cette question il me semble qu'il est nécessaire de poser préalablement la question :

Est-il nécessaire de propager les idées maçonniques dans le monde profane?

Ma reponse à cette question est franchement affirmative.

Non seulement la grande masse du public, mais aussi les personnes qui pourraient être mieux instruites, se font les idées les plus fausses au sujet de la franc-maçonnerie.

D'aucuns s'imaginent que c'est simplement une société de bienfaisance et de secours mutuel.

D'autres n'y voient qu'une réunion de libre penseurs, d'athéistes, de gens hostiles à toute idée religieuse et morale.

Encore d'autres considèrent la franc-maçonnerie, c'est à dire la Loge, comme un club, une association de personnes qui ne poursuivent que le plaisir et aiment la bonne chère ; il y a encore des francs-maçons qui n'ont pu s'élever au-dessus de cette idée.

D'autres regardent la franc-maçonnerie comme une institution du passé, chose vieillie, qui n'a plus d'utilité dans le monde moderne, dans ce siècle éclairé.

Il y en a d'autres, et ce sont les plus ignorants, qui s'imaginent que la franc-maçonnerie est une oeuvre du diable, sortie des ténèbres pour corrompre le genre humain et que les francs-maçons sont des monstres vivant dans l'erreur et le vice, dignes des châtiments les plus sévères.

Je n'ai pas besoin de vous dire mes frères que ce dernier groupe composé de nos plus violents antagonistes, ne connaît pas les idées maçonniques.

Il y a encore tant d'animosité et de tromperie de la part de ces adversaires et de leurs guides, que nous ne pouvons espérer de les convertir bientôt.

Pourtant dans le monde profane il se trouve une multitude de gens possesseurs d'idées saines, libérales, tout à fait propres à entrer dans nos temples ; des gens instruits et éclairés qui seraient des ornements de nos colonnes, mais qui s'abstiennent de se présenter parce qu'ils ne

connaissent pas nos principes, parce qu'ils ont une idée fausse du travail et du but de la franc-maçonnerie.

Persuader ces personnes et en premier lieu la jeunesse à se joindre à nous, serait un grand avantage, un bienfait pour eux-mêmes, pour la franc-maçonnerie ainsi que pour l'humanité.

Il va sans dire qu'à mesure que se joindraient à nous les gens instruits, éclairés, disposés à vivre pour le bien-être du genre humain — et ils sont nombreux en dehors de la franc-maçonnerie — nous deviendrions plus capables d'atteindre notre but. La franc-maçonnerie en profiterait, mais aussi les personnes que je vous ai désignées ; elles chercheraient dans leurs efforts humanitaires un appui, un guide.

Où trouveront-elles mieux que dans nos ateliers, dans notre institution, dans la franc-maçonnerie un guide fidèle et parfait dans la vie?

Tout de même l'humanité en profitera ; à mesure que les idées de la franc-maçonnerie seront dévoilées à mesure que les germes de ses principes, de ses idées larges, saines et belles seront répandues, à mesure que la lumière dissipera les ténèbres, nous atteindrons notre but si beau, si sublime, le bien-être, le bonheur de l'humanité.

Ai-je besoin de vous dire, mes frères, quelles sont les idées maçonniques qu'il faudra répandre dans le monde profane?

S'il ne nous est malveillant et hostile, ce monde profane se montre indifférent, parce qu'en général il ne connaît pas nos principes, notre tendance, notre but. Ce qu'il en sait, je vous l'ai dit tantôt, est puisé dans une source impure et contestable. On a donc besoin d'être mieux instruit.

Les idées, les principes maçonniques en même temps humanitaires sont ceux que la Maçonnerie a déposés dans son Code moral :

Aime ton prochain ;

Agis envers les hommes comme tu voudrais que les hommes agissent envers toi ;

Ne fais point le mal ; fais le bien. Dis la vérité, pratique la justice pense avec droiture ;

Fais le bien pour l'amour du Bien lui même.

et tant d'autres que vous connaissez.

Ils sont la base du culte maçonnique, ce culte sans dogme, qui a pour principe la tolérance, la justice et l'amour fraternel.

Ai-je besoin de vous dire que si ces principes étaient plus répandus dans le monde profane, non seulement la franc-maçonnerie, mais l'humanité entière en profiterait ?

Il s'ensuivrait que les querelles entre les hommes et entre les peuples disparaîtraient de plus en plus ; que les moeurs deviendraient plus douces et plus pures ; que la tolérance et la justice remplaceraient la haine et l'iniquité ; qu'un lien fraternel unirait tous les hommes.

Ce culte maçonnique, humanitaire qui plane au-dessus de toutes les religions, qui en fait l'essence, qui en a l'esprit le plus sublime, fera un jour le bonheur du genre humain.

A nous de hâter son arrivée.

Comment répandre ces principes, ce culte maçonnique ?

Il y a plusieurs moyens ; les uns seront plus efficaces que les autres dans l'un ou l'autre pays, plus ou moins applicables dans les différentes obédiences maçonniques.

D'abord la propagation par la presse, c'est à dire par les journaux et par des brochures.

Ce moyen aurait l'avantage de répandre nos idées largement.

Il a le désavantage que le public, le monde profane, qui lit peu et superficiellement et qui s'intéresse plus aux choses mondaines qu'aux idées éthiques de la franc-maçonnerie en profiterait peu. Il donnerait à nos antagonistes des armes pour combattre nos principes par tous les moyens obscurs dont ils ont le secret.

Un excellent moyen est la publication du beau livre de notre frère Ernest Gillon : *La Franc-Maçonnerie moderne*, dont l'auteur a présenté un exemplaire à la conférence de 1894 ; premier livre de la Bibliothèque maçonnique internationale.

Un exemple non moins louable nous a été donné par nos frères de l'orient de Mons à l'occasion de la célébration du 175me anniversaire de la Loge *La Parfaite Union*, la plus ancienne du continent. Ils ont fait imprimer code moral de la maçonnerie sur la feuille du programme d'un concert public pour une oeuvre de bienfaisance.

Quoiqu'il en reste toujours quelque chose, ces moyens sont pourtant à la longue peu efficaces.

Mais il y a d'autres moyens qui, bien appliqués, se prêteraient mieux à atteindre le but.

La première partie de la promesse que le profane fait à son initiation dans nos Loges sous le Grand-Orient des Pays-Bas est conçue en ces termes :

Je promets de hâter autant que possible la réalisation du but de la franc-maçonnerie par la parole, par écrit, par l'action et par mon exemple, dans ma vie et dans ma conduite.

Il est donc de notre devoir de favoriser le but de la franc-maçonnerie autant que possible.

Que nos moyens d'agir restent secrets, ainsi que tout ce qui doit être gardé dans l'intimité de nos ateliers. Pour nous rapprocher du but de la franc-maçonnerie il est de notre devoir de propager ses principes dans le monde.

Le Grand-Orient des Pays-Bas a décidé dans la session du 21 Juin dernier à une grande majorité des voeux de propager les idées maçonniques dans le monde profane. Il fut décidé que quelques frères s'uniraient avec le Comité Central pour inviter quelques hommes éminents, qui pensent comme nous, à une réunion pour trouver les moyens de répandre les principes éthiques de la franc-maçonnerie dans le monde profane.

Non pour les persuader d'entrer dans nos rangs, mais seulement pour mieux faire connaître nos idées et nos principes.

Quoique ce projet soit encore à l'état d'embryon, nous avons néanmoins l'intention de fonder dans les Pays-Bas une association principalement composée de jeunes gens qui seront instruits par des frères versés dans l'éthique de la franc-maçonnerie.

Ce sera quelque chose comme un cours préparatoire pour faciliter l'entrée dans la loge — le parvis du temple maçonnique.

Si ce projet est mis en exécution, il aura le grand avantage — non seulement de préparer nos futurs adeptes, — mais encore de propager les principes maçonniques dans le monde profane où ils sont trop peu connus.

Et par cela-même il tendra à répandre la lumière et la vérité dans un cercle plus large; il tendra à pénétrer une jeune génération de ses idées de progrès et de tolérance et leur enseignera un culte, une religion, non de dogmes et d'exclusion, mais fondé sur les principes humanitaires, c'est à dire maçonniques, qui ont pour base la *Sagesse*, la *Force* et la *Beauté*.

Faire confession de foi, avouer leurs espérances, être honnête dans le monde profane, voilà les grands devoirs des francs-maçons.

Ayons foi dans la grandeur de nos principes; espérons que nous atteindrons notre but; prêchons l'honnêteté, la tolérance et l'amour fraternel.

C'est ainsi qu'il nous faut agir dans le monde profane, chacun de nous individuellement dans son entourage, nous tous liés par le lien solidaire qui nous unit.

En 1838 nos frères Belges, attaqués et frappés par un interdit du clergé, se défendirent et firent frapper en souvenir de ce fait, une médaille représentant: un serpent mordant à une lime laquelle portait l'inscription suivante:

La Maçonnerie vivra — Dieu le veut.

En nous rappelant cette devise nous disons aussi: *« La Maçonnerie vivra »*.

Malgré les obstacles que nous rencontrons, nous tâcherons de faire notre devoir; nous ne mettrons pas la lumière sous le boisseau mais nous la placerons haut sur le chandelier.

Nous voulons énergiquement répandre les principes de la franc-maçonnerie dans le monde par la parole, par l'exemple et par l'action, afin que la maçonnerie dans ses idées parfaites et sublimes soit un bienfait pour l'humanité, un culte du bien de la plus haute et de la plus parfaite moralité.

Cherchons donc, mes frères, à trouver les moyens les plus propres à répandre cette lumière dans les divers Pays sous les diverses Obédiences.

Travaillons ensemble pour atteindre ce but; efforçons-nous à remplir

la tâche à laquelle nous nous sommes voués lors de notre initiation dans la franc-maçonnerie:

Vivre pour le bonheur du genre humain.

Répandre la lumière parmi les hommes.

Le Fr.·. ADRIEN DUVAND du Grand Orient de France: Le r.·. qui vient de quitter la tribune a décrit d'une manière complète, comment on pourrait propager les idées maçonniques dans le monde des jeunes gens, où l'on trouvera les adeptes les plus zélés.

Nous nous heurtons en France, où les idées démocratiques sont très répandues, contre des erreurs nombreuses à l'égard de la maçonnerie; même dans les classes civilisées ou réputées telles, nombre de nos compatriotes ont les idées les plus fausses sur nos principes.

Nos principaux adversaires sont les ministres des divers cultes, nos ennemis naturels.

Je ne vous parlerai pas des idées particulières de la maçonnerie française, elles ressemblent aux vôtres, je vous donnerai seulement quelques notions sur l'organisation de notre propagande, les moyens que nous employons pour faire pénétrer nos principes et nos opinions dans les têtes et les coeurs de nos compatriotes.

Nous avons deux manières, qu'on pourrait nommer la manière directe et la manière indirecte. La première c'est celle de travailler par nos ffrs.·. dans le parlement, la presse etc. Celle-là nous a donné de bons résultats. C'est l'esprit maçonnique qui a pénétré nos institutions, nos libertés politiques, qui nous a permis d'introduire dans nos lois l'enseignement laïque obligatoire et gratuite, ce remède si efficace contre la superstition; toutes ces réformes ont été préparées dans les loges.

Mais à côté de cette manière directe nous avons la manière indirecte, que nous employons beaucoup.

Premièrement la loge organise des conférences, surtout des tennes blanches, ensuite elle publie des brochures sur les questions du jour. Le Grand Orient de France fait en outre une propagande supérieure de direction par des conférences et par des brochures. Chaque fois qu'il y a quelque part une fête solstitiale, le Grand Orient délègue un conférencier qui fait une conférence devant le public profane. L'effet

est excellent: chaque fois que nous avons eu une conférence, les demandes pour être initié deviennent très nombreuses, 5, 10, 15 quelquefois davantage.

Sur quelles questions publions-nous maintenant des brochures? Nous publions des traités contre la superstition, sur divers points de science et de religion, de morale, des droits du citoyen.

J'offre ici quelques-uns de ces opuscules au bureau.

Jeanne d'Arc par le sénateur Delpech,
La science et la morale par M. Berthelot,
Instruction morale et civique par G. Testart,
L'ennemi dans la maison par L. Lefèvre,
Commémoration du banquet Berthelot,
Jésus-Christ est-il ressuscité d'entre les morts? par Saladin,
Science et religion par Malvet,
Les congrégations et l'impôt.

Ainsi fait le Grand-Orient de France. Nos efforts sont surtout dirigés contre le cléricalisme, non pas parce que nous n'estimons pas que la maçonnerie doit planer au-dessus des cultes, mais parce que les cléricaux nous y obligent. Si ceux-ci avaient le pouvoir ils feraient fermer nos loges et ils le disent hautement. Nous avons devant nous un cléricalisme nouveau qui vise bien plus à la direction politique qu'à la victoire du dogme et nous serions fort heureux si nous pouvions emporter d'ici de nouveaux moyens d'attaque et de défense contre lui.

Le Fr.·. Hugo Lissauer, Grand-Secrétaire de la Grande Loge *Kaiser Friedrich* à Berlin, dit:

La question: quels sont les moyens de répandre les idées maçonniques dans le monde profane, a vivement intéressé la Grande Loge de Prusse, l'Empereur Frédéric, la plus jeune de l'Allemagne depuis longtemps.

Le très illustre Fr.·. Settegast, qui l'a fondée en s'opposant aux deux Grandes Loges Prussiennes, dont le système refuse légalement l'initiation des non-chrétiens, et à la troisième, qui maintient depuis 15 ans un même système par le scrutin, a proclamé hautement dès l'époque de la fondation les principes suivants:

1°. la franc-maçonnerie ne connaît pas une distinction de confession;

2°. le secret de la franc-maçonnerie existe uniquement pour les rites pour les cérémonies et pour les signes de récognition; les idées de la franc-maçonnerie n'en font pas partie, mais doivent au contraire être répandues autant que possible dans le monde profane.

Le Fr.·. Settegast a publié une étude sur ce sujet, sous le titre de: „Le principe chrétien et le secret dans la franc-maçonnerie", publication destinée aussi au monde profane. Il a exprimé ses idées de la manière suivante:

1°. La puissance inconnue qui a créé le monde entier et qui le dirige, nommée Dieu dans le monde profane, est appelée par la maçonnerie: le Grand Architecte de l'Univers. Elle est reconnue et vénérée par l'Ordre, qui ne s'occupe cependant ni de la confession de ses membres, ni de la forme sous laquelle chacun se représente l'Etre suprême.

2°. La tâche de la franc-maçonnerie est de faire disparaître les divergences que la naissance, la nationalité, la confession, la fortune et la position sociale ont produites entre les hommes et de les réunir dans les efforts de travailler au bonheur de nos prochains et du monde entier, comme les anciens devoirs maçonniques du Fr.·. Anderson, fondateur de l'Ordre, le prescrivent. La valeur de l'individu est à juger indépendamment de tout autre moment uniquement en regard de sa capacité et de sa bonne volonté pour les tâches éthiques et pour l'humanité.

Il n'est pas douteux que ces grandes idées de la franc-maçonnerie sont actuellement menacées plus que jamais.

D'abord il y a une tendance qui prétend sous la forme de l'athéisme qu'il faut nier l'existence du Grand Architecte de l'Univers. Cette tendance se trompe elle-même en remplaçant simplement l'idée de Dieu par un signe interrogatif. Peu importe l'idée qu'on se fait de l'Etre Suprême, parce cela sera toujours sans importance pour Son existence, qui se manifeste à chaque instant par ses actes, soit dans les plus grands secrets qui font l'équilibre des étoiles, soit dans les sphères de la vie du ver le plus petit, comme dans le cerveau du génie le plus grand.

Mais la tâche de la Franc-maçonnerie, c. à d. de travailler au bonheur des hommes en faisant disparaître les abîmes créés par la vie sociale

et nationale entre eux, est vivement attaquée par une tendance qui s'est acquis, même avec une apparence légitime, une place dans les partis politiques sous le nom d'Antisémitisme. Il est superflu d'en caractériser l'odieux caractère.

La franc-maçonnerie a donc le devoir de combattre ces deux tendances dont la dernière est la plus nuisible. Cette tâche est d'autant plus grande que l'orthodoxie d'un côté et l'ignorance de l'autre répandent soigneusement des calomnies sur les idées maçonniques en insinuant que la Franc-maçonnerie s'occupe de cérémonies sacrilèges et blasphémiques. On cherche à tromper de cette manière les classes inférieures, qui se trouvent encore sous le joug des prêtres orthodoxes, et les autres également par la légende que la Franc-maçonnerie cultive et fait prospérer l'Athéisme. Le clergé cache sous ces calomnies avec beaucoup de précautions les véritables idées de l'ordre: de laisser à chaque culte son Dieu et de réunir les hommes par l'amour du bien, par la charité et l'humanité. Les autres adversaires de la Franc-maçonnerie, plus bienveillants que les autres, sont ceux qui propagent l'opinion, qu'on n'en a plus besoin, parce que beaucoup de sociétés et de réunions profanes s'occupent dans notre siècle des œuvres de l'humanité et de la bienfaisance et rendent ainsi l'Ordre superflu.

Il est bien vrai que notre siècle s'occupe simplement des buts éthiques ainsi que de l'organisation de la bienfaisance et des soins pour les malades, les veuves, les orphelins et les pauvres, cependant le principe fondamental de la Franc-maçonnerie n'est pas l'organisation des moyens d'exercer la bienfaisance et l'humanité; l'esprit de la doctrine maçonnique est plutôt, comme notre frère Lessing l'a si bien dit: de cultiver la religion du coeur dans les hommes, afin qu'ils éprouvent le besoin de faire le bien à cause du bien. Cette tâche ne finira jamais et si la maçonnerie a bien réussi à planter dans les âmes des hommes de notre siècle la conviction qu'il faut organiser la bienfaisance autant que possible, elle n'a pas réussi dans sa tâche éthique parce qu'elle n'a pas empêché l'antisémitisme, ce tort déplorable fait à l'humanité et au christianisme. Les tâches d'aujourd'hui sont donc aussi importantes qu'au commencement du 18ième siècle et elles sont plus faciles à atteindre, parce qu'il n'y a plus d'autorité d'état qui n'en

ait pas reconnu le bon droit, et que les mesures de précaution d'autrefois sont superflues et le seraient complètement si l'on n'avait pas besoin des signes de reconnaissance pour s'assurer d'être à côté d'un frère, d'un membre de notre ordre.

Afin que nous arrivions à remplir ces tâches, il faut être d'accord sur les moyens.

Le Grand Maître actuellement en fonction de la Grande Loge l'Empereur Frédéric, le fr.·. Schauer a établi pour propager les idées maçonniques dans le monde profane, des réunions dans les localités de la Loge, auxquelles les FFF.·. sont priés d'amener ceux de leurs amis, qu'ils croient bien disposés aux idées éthiques. Ces soirées commencent généralement par un discours du Grand Maître ou d'un maître en chaire, qui donne une explication des idées maçonniques. L'orateur dirige l'attention de l'auditoire sur l'activité idéale et en même temps pratique de l'Ordre et démontre que la Loge est le centre, où tous les hommes de bien et bienveillants peuvent se tendre la main en vraie amitié, et que le travail dans la Loge satisfait l'âme des hommes qui n'acceptent pas les rites et les dogmes de leur confession sans blesser les adhérents de quelque confession que ce soit. Elle engage ses membres à faire le bien uniquement à cause du bien et cultive la religion du cœur fondée sur les lois éternelles de l'éthique.

D'autres discours suivent, et généralement l'un ou l'autre des profanes prend la parole pour remercier du bon accueil et de l'information qu'ils ont reçus touchant le caractère de la maçonnerie. Cette manière de procéder a été essayée et trouvée profitable, ainsi elle peut être recommandée.

Un second moyen non moins important, est la publicité. Des travaux sur les idées maçonniques, sur l'activité idéale et pratique, sur les fondations maçonniques de bienfaisance, les hopitaux, les asiles, et les écoles sont à publier; il doit être prouvé que les idées pour le bien universel des hommes forment l'essentiel de la maçonnerie et que c'est elle qui les a déjà proclamées par ses membres, lorsqu'il faisait encore nuit partout et lorsque la confession de ces idées pouvait coûter la liberté et la vie. On peut faire ces publications soit sous forme de brochures, soit comme essais dans les journaux sérieux et respectables, en s'abstenant soigneu-

sement du langage et des expressions maçonniques, pour ne pas provoquer de déplaisir ou encourir le reproche d'avoir révélé quelque chose de trop. Il est nécessaire d'éviter de faire voir au public qu'il y a aussi de la discorde dans la maçonnerie, qu'il y a un parti hérétique qui en défigure l'aspect idéal : de pareilles révélations rendraient le monde profane soupçonneux. Ces publications doivent aussi prouver qu'il est faux de supposer qu'on pourrait très-bien se passer de la maçonnerie à cause des sociétés éthiques et démontrer que sa force consiste dans la concentration, qu'on trouve pareillement dans les ordres catholiques. Cette concentration des forces explique l'efficacité des efforts de la franc-maçonnerie, qui ne se laisse point comparer avec l'activité des sociétés et des cercles profanes, où l'on entre et sort à volonté, où il n'y a pas de direction du maître en chaire, auquel chaque membre est obligé d'obéir. C'est pourquoi une loge de 50 frères travaille avec la force d'une société profane de 1000 membres. Puis les membres de chaque loge ont été soumis aux épreuves nécessaires qui garantissent leur valeur et leur dignité ; c'est pourquoi notre Ordre a été reconnu à bon droit par Voltaire, ce grand sceptique vers la fin de sa vie laborieuse vouée au combat contre l'infâme superstition qu'il voulait écraser, comme le seul moyen de braver par son organisation laïque, l'organisation ecclésiastique du jésuitisme et des ordres religieux.

La franc-maçonnerie est donc aujourd'hui d'aussi grande importance qu'elle l'était autrefois. Pour propager nos saintes idée qui n'ont d'autre but que le salut des hommes, il ne faut pas les cacher, au contraire il faut les proclamer hautement par des conférences et des publications et il faut enlever le voile qui donne lieu à la calomnie de la part des obscurcistes, des orthodoxes, des superstitieux et des hypocrites.

Le Fr.·. J. Helder, 1° Gr.·. Surv.·. du Gr.·. Or.·. des Pays-Bas : Je désire rendre témoignage en quelques mots des sentiments qui ont été éveillés en moi au sujet de cette seconde question.

Avant tout il me semble nécessaire que nous ayons une idée nette de ce que nous appelons les idées maçonniques. Je n'en parlerai pas longuement, mais je désire observer que où nos FFF.·. nous ont parlé des cléricaux, où ils nous ont communiqué comment en France et en

Belgique la Franc-maçonnerie doit encore continuellement se défendre contre les cléricaux, comment la superstition règne encore en Allemagne et la réaction y a encore une force colossale, il est une question forte importante, celle de savoir ce que nous avons à y opposer.

Eh bien, mes FFF.·., en premier lieu il me semble que si nous voulons combattre l'ennemi avec succès, il faut que nous le connaissions et que nous le comprenions, en pénétrant ses motifs et son but et en expliquant tout son être. Ce que nous voyons de bon dans ses idées et ses actes, nous le conservons et le développons. Si nous trouvons chez les cléricaux de la chaleur et quelque idéalisme à côté de leurs dogmes et de leur intolérance, il est de notre devoir de joindre cette chaleur de coeur à notre idéalisme et si nous voulons être sûrs de notre victoire, il importe que nous ne sachions pas seulement critiquer et combattre le cléricalisme et la superstition, mais y opposer quelque chose d'essentiel; il faut que nous pratiquions la devise: il ne suffit pas de détruire, il faut construire.

Ce n'est pas la négation seule qui peut nous donner la victoire, ce n'est pas assez de démontrer ce qui doit être démoli, cela ne suffira pas pour faire entrer nos idées dans le monde profane, car l'homme a besoin de quelque chose sur quoi il puisse s'appuyer, qu'il puisse s'efforcer d'atteindre; être incompréhensible qu'il est, il se vautre dans la misère et le péché et un moment après, son coeur s'ouvre au cri d'Excelsior.

Voilà pourquoi l'influence des religions sur l'homme est si différente et c'est une des raisons pourquoi ces religions ont toujours trouvé le chemin du coeur humain.

La maçonnerie ne peut pas agir comme si le caractère humain était autrement. Sa devise doit être: je prends mon bien partout où je le trouve; elle doit épouser un éclecticisme dans la meilleure acception du mot. Si nous voyageons donc partout comme des hommes qui toujours demandent le bien et le beau, libre de dogmes ténébreux, pour que le coeur en devienne meilleur, plus fort et plus pur, et que la joie de vivre en soit redoublée, nous recontrerons certainement ça et là, chez nos adversaires aussi, de bonnes et belles choses. Ces choses-là, il faut les faire ressortir et resplendir dans toute leur beauté et nous devons nous en emparer si nous ne les possédons pas encore.

Armés de la sorte, nous pouvons commencer la guerre contre l'intolérance, l'orgueil et l'arrogance, que nous rencontrons en premier lieu chez les cléricaux, j'en conviens avec nos FFF.·. français, et dans notre pays encore plus chez les protestants que chez les catholiques.

Nous aurons donc toujours quelque chose à combattre, mais si nous trouvons de l'idéalisme et de la chaleur du cœur chez nos ennemis, il faut le reconnaître et avoir soin de le faire ressortir, car l'idéalisme et l'enthousiasme sont les biens éternels de l'humanité.

L'historie doit être notre institutrice. La maçonnerie aussi s'est rendue coupable de partialité; instruite par ce fait historique, il faut qu'elle ait soin, maintenant que les ondes s'élèvent parfois tellement et que le mouvement de notre siècle est si fort, que l'intelligence, l'âme et la volonté, ces trois principaux facteurs de la nature humaine, se développent harmonieusement, pour qu'on ne puisse pas nous remontrer, que nous formons une association rationaliste surannée, qui démolit bien, mais ne sait pas échauffer l'âme.

Il faut que nous soyons militants contre ce matérialisme inculte, contre ce cynisme froid, opposé à la véritable intelligence.

Que la science nous illumine — je ne suis pas d'accord avec Brunetière, quand il ose dire que la science a fait faillite, au contraire la science doit nous rester sacrée, mais il y a aussi une science du monde invisible, une science qui paraît seulement avec des exclamations, des idées générales, au lieu de travailler avec des formules ou des thèses.

Si l'homme est un être qui ait besoin de penser, qui doive sentir plus profondément à mesure qu'il atteint plus la conscience, il est inévitable qu'il demande à la fin: qu'est ce que la vie, si je ne peux pas faire un acte, qui soit la confirmation de mes sentiments?

Il n'y a que peu de jours que je discutais avec le fr.·. Huizinga la question si le sexe pouvait avoir de l'influence sur le développement spirituel, si, en d'autres mots, la femme doit penser et sentir autrement que l'homme.

Il ne nous était pas donné d'être d'accord — cela ne nous est encore jamais arrivé, ce qui est bien heureux pour ceux qui discutent avec lui — mais nous arrivâmes néanmoins à cette conclusion, que la femme a comme nous certainement grand besoin d'exprimer ses idées

et ses sentiments par la symbolique et de les fortifier ainsi. Mais, si cela est vrai, avons-nous le droit, de la priver de l'appui qui émane de notre symbolique? Pourquoi exclure la femme de nos travaux ?

Sur ce terrain-là je sais une parole royale: En Jésus-Christ il n'y a pas d'homme ou de femme, pas de libre ou d'esclave, pas de juif ou de grec.

Je ne pense pas à un Christ en chair, qui peut-être a vécu quelque part en Palestine, mais à l'idéal de l'homme spirituel, à un Christ spirituel, comme l'auteur de cette parole aussi avait l'intention de décrire, un idéal qui représentait le genre humain perfectionné. Et je pense aussi à ce véritable éclecticisme, qui observe tout ce qui est vrai, beau et bon, l'unit et le porte au plus haut développement. Pour ce développement spirituel dans le plus haut sens, pour cette chasse au plus sublime la femme est aussi capable que l'homme. Si nous voulons donc contribuer à ce développement spirituel, nous ne devons plus faire valoir la différence de sexe, mais il faut dire: ici, il n'y a ni homme ni femme, car dans la vénération de l'excelsior, il n'y a pas de différence entre homme et femme, entre esclave et libre, entre juif et grec; Dans ce grand idéal que nous ne pouvons rendre que très incorrectement, nous sentons quelque chose de cette grande harmonie, qui existe entre le sentiment, la volonté et l'intelligence.

C'est de la sorte que nous devons agir dans le monde, nous n'avons pas le droit de nous croire grands vis-à-vis de la science, nous devous quitter toute arrogance, qui est la conséquence du dogmatisme.

Ce n'est qu'en agissant ainsi que nous pourrons réussir; alors nous aurons quelque chose à dire à chacun, car au développement d'une partie des facultés humaines, nous opposons le développement général.

Le Fr.·. J. L. Hasse, Grand Orateur du Grand Orient de Belgique: La position de la maçonnerie belge n'est pas à comparer avec celle d'un autre pays. Vous autres, vous parlez de l'hostilité des cléricaux, qui vous poursuivent chaque jour; nous en souffrons toujours, partout, à chaque instant pendant le jour et la nuit. Nous ne pouvons trouver d'adhérents que parmi ceux qui sont entièrement libres, car nous ne sommes pas seulement poursuivis sur le terrain des

idées, mais aussi, et surtout sur celui de nos intérêts. Nous sommes en effet les sentinelles des avant-postes et s'il y en a parmi nous, qui osent avouer dans le monde profane qu'ils sont francs-maçons, nous avons à remercier pour cela leurs femmes qui combattent avec nous. En Belgique chaque mot que nous disons, nous qui osons nous faire connaître au dehors comme des membres de l'Ordre, est rapporté et exploité contre nous. Et si nos enfants nous suivent dans le chemin où nous les avons précédés, cela ne sera que grâce à nos femmes qui ont le courage de rester à côté de nous dans la lutte acharnée que nous avons à supporter. Voilà pourquoi les femmes doivent connaître notre Ordre. Dans cet ordre d'idées, voici ce que nous avons fait.

Nous leur avons ouvert la Temple et nous leur avons appris ce qu'est la Maçonnerie. Mais nous ne nous sommes pas bornés à cela. Nous leur avons demandé de nous confier nos enfants, de permettre à l'Ordre de nous récompenser en nous promettant d'aider nos enfants si nous venions à leur manquer, et souvent nous avons eu à nous féliciter du succès de cette demande. Nous avons des fêtes d'adoption, dans lesquelles l'Ordre contracte certaines obligations envers l'enfant adopté, tandis que celui-ci reste entièrement libre; seulement le père doit déclarer avoir l'intention ferme de donner une éducation maçonnique à l'enfant.

Tout cela a lieu, comme je vous le disais avec l'approbation de la mère.

A ces fêtes nous faisons usage de notre rituel symbolique entièr et nous y invitons la femme. Nous ne lui cachons rien, elle comprend tout ce qui se passe et quand elle sait tout, elle nous dit souvent: «la maçonnerie est bien autre que je ne l'avais cru» et elle est fière d'être l'épouse d'un maçon.

Dès ce moment nous pouvons être tranquilles, car nous sommes assurés que nos enfants seront élevés pour devenir de dignes maçons.

Presque toutes les femmes belges sont dans les mains du clergé; des brochures ne leur apprendraient rien, car elles ne les liraient pas. Il me semble que les moyens de répandre les idées maçonniques doivent être différents pour chaque pays, mais un des meilleurs moyens est certainement d'amener la femme à nous, en l'accueillant dans nos temples.

Le Fr.·. Adrien Duvand veut répondre deux mots au frère Hasse. Les tenues blanches servent exclusivement pour attirer les profanes, mais en outre en France les loges font aussi usage de fêtes, elles donnent des bals, des soirées où les femmes sont invitées. Elles organisent aussi des fêtes d'adoption, toujours sans faire connaître la partie secrète de nos rituels et de notre symbolisme. Cela donne aussi d'excellents résultats. Et nous ne nous bornons pas à tout cela, nous faisons plus, nous invitons les femmes de nos frères à nos fêtes solstitiales, à nos banquets. Quant aux brochures, à l'efficacité des quelles le Fr.·. Hasse croit peu nous les répandons pour fournir à nos amis des arguments et des moyens de repousser nos adversaires, des éléments pour la propagande autour d'eux.

Tous n'ont pas, au même degré, une instruction assez étendue ou des loisirs suffisants pour étudier toutes les questions qui agitent le monde profane que le clergé aimerait à lui montrer sous un aspect spécial. Alors nous invitons un de nos frères, plus instruit ou plus compétent, à fournir une étude sur la question et nous répandons sa brochure parmi nos frères et, s'il y a lieu, dans le monde profane.

Le Fr.·. Hugo van Gijn: Quoique la maçonnerie trouve partout les mêmes obstacles et les mêmes adversaires, les moyens dont on se sert dans les divers pays pour les combattre ne sont naturellement pas les mêmes. Mais heureusement je puis constater que partout la Maç.·. propage encore les mêmes principes et tâche par des moyens praticables de faire percer la lumière. Cependant, il y a encore beaucoup à faire.

Soyons donc unis m.·. ff.·. ! quoique politiquement divisés. L'Union fait la Force. Serrons les rangs, afin que nos efforts aboutissent à la victoire de nos Principes, et soyez convaincus que nous remporterons cette victoire à la fin.

La discussion est déclarée close.

Assemblée du 27 Juillet.

(Deuxième séance).

Présidence du Fr.·. G. Vas Visser, Gr.·. M.·. du Gr.·. Or.·. des Pays-Bas.

Le F.·. Président: Les FFF.·. Bergé, Grand Maître du Grand Orient des Pays et le Fr.·. Houzeau de Lehaye, retenus jusqu'ici dans leur pays par d'autres devoirs, sont arrivés. Il m'est bien agréable de leur souhaiter la bienvenue. Je ne doute pas que ces deux FFF.·. illustres donneront un grand soutien à nos travaux, comme ils le font déjà tant d'années à notre cause.

Le Fr.·. Bergé: C'est aussi au nom du Fr.·. Houzeau de Lehaye que je remercie le Grand Maître pour le bon accueil qu'il nous a préparé, aimable comme toujours. Nous regrettons beaucoup d'avoir été retenus hier par d'autres occupations pressantes, d'autant plus que des questions très-intéressantes ont été discutées.

Le Fr.·. Président propose de ne pas tenir de séance l'après midi, mais de visiter alors l'orphelinat Maçonnique.

Il dit que le Grand-Orient de Luxembourg n'a pas pu envoyer de représentant, mais a adressé à la conférence les observations suivantes.

Notices relativement à la question n°. 2 du programme.

Il n'est pas facile de répandre les idées maçonniques dans le monde profane, surtout quand on a pour principe d'éviter dans la conversation toute idée de propagandisme pour notre ordre.

Le monde profane nous reproche surtout le secret professionel auquel sont assujetis tous les initiés et voici de quelle manière on nous accuse.

„Le Mystère dont s'enveloppe votre association dans notre siècle de „liberté, de connaissance et de progrès, est un vrai anachronisme, non „seulement ridicule mais même criminel.

„Car ou bien la franc-maçonnerie est une institution dont le but est

» avouable, alors pourquoi ne pas l'avouer au grand jour, pourquoi ne pas » enseigner publiquement vos doctrines comme le font toutes les sectes » qui ont le courage de leur opinion. Vous vous cachez et pourquoi? » Parce que vous voulez conspirer contre toutes les croyances et surtout » le Catholicisme qui vous anathématise parce que vous n'osez pas, comme » Luther à Augsbourg, discuter avec lui à visière ouverte.

» Je comprends qu'au moyen âge vous ayez eu tout motif pour ne » pas vous faire pincer, car on vous aurait grillés, mais aujourd'hui » qu'avez vous à craindre? Le ridicule? et c'est le ridicule qui vous » tuera.

» Et quand vous êtes réunis dans vos conciliabules, occupés avec vos » ustensiles à cacher sous un symbolisme suranné des idées creuses, » vous êtes tentés vous-mêmes de vous rire au nez les uns aux autres. Le » banquet fini, vous vous en allez pour vaquer chacun à ses petites » affaires.

» Et pourquoi ne montrez vous pas aux profanes la pierre phi- » losophale de votre morale universelle? Parce que vous êtes des igno- » rants comme nous, le monde profane, et que votre science n'ose pas » mordre à la pierre de touche de la publicité.

» Ou faites vous de la politique dans le but d'aplanir la voie à ceux » d'entre vous qui se sentent à mesure ou désireux de monter au pouvoir?

» Alors gare à vous! car alors nous autres nous allons entrer dans » les rangs des socialistes et des cléricaux pour vous faire la guerre. » Car les uns et les autres savent et disent ce qu'ils veulent et vous.. » ou bien vous ne le savez pas, alors vous êtes des niais, des manne- » quins, ou vous le savez et alors le but que vous poursuivez est ina- » vouable et vous méritez qu'on vous expulse, qu'on vous écrase.

» Vous voyez ce que vos doctrines vous ont rapportées en Belgique » dans la Chambre. Et en France? Qui vivra verra.

» Oh Messieurs les francs-maçons, vous professez des doctrines subver- » sives en principe dans l'état actuel de notre société, mais vous n'osez » pas les avouer parce que vous voulez jouir et ne pas être les premiers » pendus à la lanterne du moment que vous faites profession de foi de » votre doctrine nébuleuse ».

La réfutation de ces objections ne serait pas difficile, et involontairement je mettais l'irritation et l'emportement moral de mon interlocuteur sur le compte de sa jalousie, pourtant dans mon for intérieur je me trouvais agité et une voix me disait: toi, qui appartiens depuis bientôt un demi-siècle à la francmaçonnerie ne crois-tu pas qu'il est urgent de revivifier l'esprit de l'Ordre et de reconstruire au Temple ce que le Temps a décomposé et effleuré, de remanier notre Art Royal et de le faire harmonier avec les progrès et les idées de notre temps.

Tâchons de rajeunir nos cérémonies, nos coutumes, et usages qui ont vieilli, tâchons de ne pas être abandonnés, délaissés et surtout de ne pas être *évités* par la jeune génération.

Souhait sincère d'un adepte fidèle à l'Ordre.

Etude de la IIIième question :

„Y a-t-il intérêt pour la maçonnerie à conserver les divers rites existants? Ne serait-il pas préférable de n'avoir dans le monde entier qu'un seul rite divisé en deux obédiences? Le cas échéant, comment pourrait-on réaliser cette unification?"

Le Fr.·. J. L. Hasse, Grand-Orateur du Grand Orient de Belgique.

La question posée par la commission organisatrice de la Conférence est une de celles dont la solution est d'une importance capitale pour la maç.·., et dont on peut cependant dire, comme de tant de choses humaines: Ce serait désirable, ce serait un bonheur pour notre Ordre, mais une solution est-elle possible?

La question se divise logiquement en 3 parties. Je veux me borner à l'exposer devant vous au nom de la R.·. Loge Anglo Belge de l'Or.·. d'Anvers, qui m'a confié l'honneur de développer ses idées à ce sujet.

Y a-t-il intérêt pour la maç.·. a conserver les Rites existants?

La réponse à cette question exige quelques développements historiques, que vous me pardonnerez, j'espère, d'exposer ici aussi brièvement que possible, mais aussi avec le désir de bien établir le terrain de la discussion.

Et tout d'abord, écartons du débat une interprétation erronée mais très usitée, interprétation qui enlèverait à la question posée son véritable but et sa réelle importance.

Le Rite ne doit pas être confondu avec le Rituel. Le Rite est contenu tout entier dans les déclarations de principe que chaque organisation maç.·. a inscrites en tête de ses statuts. Le Rituel n'est que l'adaptation aux usages du pays, aux idées des hommes, aux nécessités de l'existence des loges, des doctrines philosophiques et sociales discutées et étudiées, défendues ou attaquées dans l'Ordre maç.·. qui l'a élaboré. En un mot, le Rite est la religion maç.·., le Rituel est le culte dérivant de cette religion.

Nous n'avons donc pas à envisager aujourd'hui la question des différents rituels; c'est là un travail gigantesque, qui ne pourra être commencé avec fruit que quand la question des différents rites aura été étudiée et résolue.

Ce point bien établi, il y a lieu d'examiner à fond les différents Rites maç.·. et de voir si en réalité, il y a entre eux des différences considérables.

Combien y a-t-il de rites?

Nous allons passer rapidement en revue les différents pays:

En Hollande, nous en trouvous trois, le Rite bleu dirigé par le Gr.·. Or.·., le Rite Ecossais ancien et accepté, et la Section du gr.·. de m.·. au sujet de laquelle les renseignements me manquent.

En Belgique, trois rites aussi, le Rite bleu du Gr. Or., le Rite Ecossais ancien et accepté du Suprême Conseil et le Rite de Memphis ou de Misraïm.

En France quatre rites, le Rite bleu pur, le Rite bleu mélangé à l'Ecossisme, le Rite Ecossais ancien et accepté pur, et le Rite de Misraïm.

En Italie deux Rites, le Rite Ecossais ancien et accepté, le Rite de Memphis, le Rite Ecossais divisé par des questions de personnes et de nationalité en plusieurs obédiences.

En Espagne, il y a le chaos véritable; nous pensons que c'est le Rite Ecossais, qui domine.

En Portugal, un seul rite, le Rite Ecossais.

En Allemagne, plusieurs rites: le Rite symbolique, pratiqué par plusieurs Grandes Loges, le Rite Ecossais de St. André ou d'York, le Rite B'nai Bresith ou fils de l'alliance, le Rite des Odd Fellows, plutôt un rite socialiste qu'un rite philosophique, le Rite des chevaliers du travail et celui des Bons Templiers.

En Suède et Norwége deux rites, le Rite Swedenborgien, basé sur la philosophie de son auteur et le Rite dit Suédois, greffé sur l'ancienne souche du Rite Ecossais primitif.

La Russie et l'Autriche n'ont en réalité qu'un rite nominal, étant sous la surveillance de la police. Les seules loges autrichiennes actives, nominalement toutes à Vienne, ont en réalité leur siège à Neudorff sur la Leitha en Hongrie et pratiquent le Rite écossais.

En Hongrie un seul rite, le Rite Ecossais ancien et accepté.

En Roumanie, deux rites, sans organisation réguliére, le Rite Ecossais et le Rite de Memphis.

En Grèce un rite, le Rite Ecossais.

En Angleterre, berceau de l'anc. maç.·. un nombre considérable de rites: le Rite anglais ancien de la Grande loge d'Angleterre, le Rite anglais mélange de Symbolique et de Royal arch, le Rite Ecossais, le Rite de Royal arch, le Rite de Mark, celui de la Croix Rouge de Rome et de Constantine, l'Ordre Royal d'Herodom ou d'Ecosse, le Rite Swedenborgien, le Rite Ecossais ancien et accepté, le Rite des Templiers, le Rite de Memphis ou de Misraïm.

Aux Etats Unis, il existe cinq rites: le Rite symbolique anglais ancien, le Rite écossais ancien et accepté, le Rite Cerneau, le Rite des Templiers et celui des Forestiers. Plus une quantité d'autres rites négligeables, plutôt agglomérations particularistes de maçons autour d'une personnalité que rites véritables.

En Egypte: le Rite primitif égyptien et le Rite écossais ancien et accepté, travaillant, chose bizarre, sous un seul et même Suprême Conseil, devenant Souverain Sanctuaire quand il s'agit du Rite égyptien ou de Memphis.

Les républiques de l'Uruguay, du Brésil, de l'Argentine, de la Suisse, de Colombie, du Pérou, de Guatemala et Honduras, du Mexique, de St. Domingue, le grand duché de Luxembourg, la Tunisie et Cuba, pratiquent le Rite Ecossais ancien et accepté, celles de la Suisse, du Pérou et le Grand Duché de Luxembourg pratiquant en même temps le Rite moderne ou symbolique.

En résumé, donc, le rite le plus répandu est le Rite Ecossais ancien et accepté; il ne compte pas moins de 10235 Loges et 570000 maçons

(chiffres de 1881) dans les Etats Unis d'Amérique. Le Rite anglais ancien vient ensuite, puis le Rite de Memphis ou de Misraïm, les Templiers et le Rite Symbolique moderne. Je laisse de côté les autres rites, pour les retrouver tantôt au cours de notre causerie.

Le Rite symbolique moderne n'est pratiqué qu'en France et par quelques loges de Belgique, de Hollande et d'Allemagne.

Ces grandes lignes tracées, examinons maintenant quelle est la réelle différence entre tous les rites que nous venons d'énumérer.

Les constitutions de la Gr.·. loge d'Angleterre posent leur déclaration de principes dans les termes suivants :

»Un maçon est obligé, par son investiture, d'obéir à la loi morale ; »et s'il comprend véritablement l'art royal, il ne sera jamais un stupide »athée ou un libertin irréligieux. Lui, entre tous les hommes, com- »prendra mieux que les vues de Dieu ne sont pas les vues de l'homme, »car l'homme ne voit que l'apparence extérieure, et Dieu lit dans les »coeurs. Un maçon est par conséquent spécialement tenu de ne jamais »agir contrairement à sa conscience. Laissez la religion ou le culte d'un »homme être ce qu'il veut, il n'est pas exclu de l'Ordre, pourvu qu'il »croie au Grand Arch.·. des cieux et de la terre, et qu'il pratique les »devoirs sacrés de la morale.

»Un maçon est un pacifique, soumis aux pouvoirs civils partout où »il réside ou travaille, et ne doit jamais intervenir dans des complots »ou conspirations contre la paix et la prospérité de la nation, pas plus »qu'il ne peut refuser de se soumettre, même aux magistrats de l'ordre »le plus inférieur.

Voilà le rite anglais ancien, dans toute sa philosophie.

Les statuts généraux du rite anglais pur, dans la préface, disent en termes précis :

Par l'acte solennel d'union entre les deux Gr.·. loges de F.·. M.·. d'Angleterre en Décembre 1813, il a été déclaré et prononcé que la pure et ancienne maç.·. consiste en 3 degrés et pas plus, savoir celui d'initié apprenti, celui de compagnon et celui de Maître maçon, comprenant le Suprême Ordre de l'Arche Royale Sainte.

On pourrait donc croire que le Royal Arch n'est que le complément

du grade de maître et cependant il a un corps régulateur différent, le Gr.·. Chapitre, un autre rituel d'admission dans les loges, d'autres décors, d'autres diplômes. C'est une aggravation des tendances religieuses du rite anglais.

Voici la prière d'ouverture des travaux; elle en dit assez sur les tendances du Rite pour que nous nous dispensions de pousser nos recherches plus loin :

„O Dieu omnipotent, omniprésent et omniscient, et tout puissant, pour qui tous les cœurs sont ouverts, tous les désirs sont connus, aucun secret n'est caché, illumine les pensées de nos cœurs de ton Esprit Saint, afin que nous puissions t'adorer dans la perfection, et dignement exalter Ton nom sacré et Ta parole. Amen.„

Le Rite de Markmason a pour corps régulateur une Gr.·. Loge of England, établie en Juin 1856.

Ce rite n'a que deux grades, le Markman entre le 2e et le 3e degrés, le Markmaster, supérieur au 3e degré.

Ce rite est reconnu par les Gr.·. Chap.·. R.·. A.·. d'Ecosse et d'Irlande, le général Gr.·. Chap.·. des Etats Unis (représent. 36 états Gr.·. Chap.·.), ceux de Pensylvanie, Iowa, Canada, West-Virginie, district de Columbia, Illinois, Quebec, Maine, Texas et Caroline du Nord.

Plusieurs loges d'Ecosse ont leur mark books datant du 16e siècle.

La maç.·. capitulaire américaine le considère comme son 1e degré.

La Croix Rouge de Rome et de Constantine (anciennement Croix Rouge de Babylone) (autorité : Gr.·. Conseil Impérial d'Angleterre 150 conclaves) a aussi des Gr.·. Conseils en Ecosse, Pensylvanie, Canada etc.

Dans les préliminaires de leurs constitutions les fondateurs de l'Ordre déclarent combattre les mauvaises tendances qui ont été données aux privilèges du système maç.·. par des hommes de caractère sans principes, et combattre les ennemis de la chrétienté et de l'ordre social par les mêmes secrets et les mêmes moyens puissants dont ils ont usé pour effectuer leurs projets.

Ils expriment leur but dans les termes suivants : „Combattre l'infidélité et la trahison sous quelque forme qu'elles existent, et travailler, par

»d'humbles moyens, au bonheur social et au bonheur éternel de nos »frères.»

L'Ordre Royal d'Ecosse a deux degrés: l'Ordre d'Herodom et celui de Rose Croix. Il date de 1839.

Le rite ayant pour titre: Le Rite primitif et original, dit de Swedenborg, a été créé en 1717 à Londres, mais la charte de la Suprême Gr.·. loge et Temple du Rite Swedenborgien pour le Royaume Uni de Gr.·. Bretagne et d'Irlande ne date que du 1er Octobre 1876. Elle a été donnée par le Gr.·. Conseil Suprême du rite au Canada.

Ils écrivent Phremason. Il y a trois grades, frère vert, frère bleu et frère rouge. C'est encore un rite religieux, basé sur les idées philosophiques de Swedenborg.

Le Rite écossais ancien et accepté descend des anciens maç.·. d'York. Le Suprême Conseil d'Angleterre a reçu son investiture le 26 Octobre 1845.

Le Sup.·. Cons.·. d'Ecosse n'admet pas la rédaction du Congrès de Lausanne comme suffisante. »Personne, dit il, dans une pl.·. de son grand secrét. du 20 Mars 1876 ne voudrait reconnaître le glorieux arch.·. du Ciel et de la Terre, dans le principe matérialiste intitulé principe créateur qui se trouve dans la Déclaration.»

Le Sup.·. Cons.·. d'Irlande également maintient les termes de Dieu tout puissant, Ordonnateur Régulateur Souverain et Juge de l'Univers.

Ces 2 Sup.·. C.·. sont unis aux Sup.·. C.·. des Etats Unis du Sud et de Grèce.

L'Ordre du Temple est supposé, par nombre d'historiens, avoir été le berceau de la maç.·. et plusieurs même attribuent sa ruine au fait que Philippe le Bel avait appris que les Templiers pratiquaient la F.·. M.·..

Il s'intitule l'Ordre royal illustre religieux et militaire Maçonnique des chevaliers templiers.

Il descend indiscutablement de l'Ordre des Templiers. Il ne travaille activement qu'aux degrés chevaleresques.

L'obligation est comparable à celle prise par les soldats moines du l'ordre primitif, et le nouveau chevalier devient un soldat de la croix.

Il est dirigé par un convent général.

Le Gr.·. M.·. est le prince de Galles.

Le Gr.·. Prior d'Angleterre et Galles, celui d'Irlande et celui du Canada dirigent les grandes divisions.

Il y a union entre les ordres religieux et militaires unis du Temple et de St. Jean de Jérusalem, Palestine, Rhodes et Malte.

Les loges s'appellent des préceptories ou campements.

A l'initiation on lit les versets 10—17 du chap.·. VI de l'épitre de St. Paul aux Ephésiens; c'est donc un rite foncièrement religieux.

L'organisation américaine du rite, où il porte le nom de l'ordre des Bons templiers, est un peu différente.

Il se rattache au rite d'York, et est divisé en trois classes:

La 1e comprend les 3 Gr.·. Symboliques, la 2e les 4 Gr.·. chapitraux de Mark Master, Past Master, Fr.·. excellent Maître et Royal arch; la 3e ne compte que les 2 Gr.·. chevaleresques, les Chevaliers de la croix rouge et les Chevaliers du Temple.

L'ordre est régi par les commanderies. Dès qu'il y a 3 de ces commanderies dans un Etat, il peut se former une Gr.·. commanderie. Les Gr.·. commanderies sont sous l'obédience du Gr.·. convent des Etats Unis, qui ne s'assemble que tous les 3 ans.

En Angleterre l'ordre est trinitaire; il exige une adhésion pleine et entière au dogme de la trinité, tandis qu'aux Etats Unis il n'exige que la croyance au Christ qui, étant le fils de Dieu, est regardé comme le sauveur du monde. L'ordre compte aux Etats Unis 552 corps de cheval.·. templiers et 47089 membres (en 1882).

Le rite de Misraïm ou de Memphis eut sa 1re grande Loge fondée en France en 1814 à Montauban.

Il fit des disciples à Marseille, Paris et Bruxelles (1838). En 1857 il fut importé à New-York. Il a eu en 1862 pour grand Maître le maréchal Magnan.

Il est divisé en 3 séries, subdivisées en 2 classes chacune, plus la Loge d'apprenti, formant la 1ère classe. La seconde classe, appelée *Collège*, explique la maç.·. symb.·.. La 3e, le *Chapitre*, explique la maç.·. capitulaire; la 4e, *le Sénat*, la maç.·. hermétique et la Rose Croix; la 5e, *l'Aréopage*, la maç.·. du temple; la 6e, *le Consistoire*, étudie les anciens mythes, croyances et dogmes; la 7e ou *le Concile* étudie les mystères religieux de l'ancienne Egypte.

Primitivement il y avait dans ces 7 classes 90 degrés, dont les 33 premiers étaient identiques à ceux des R.·. Ecossais A.·. et A.·. Mais en 1865 la Grande Loge de France du Rite de Memphis les a réduits à 30 degrés actifs, les 20 premiers correspondant aux 33 du R.·. E.·. A.·. et A.·. et les 10 autres choisis parmi les 57 degrés restants du vieux rite de Memphis.

Il y a un Souverain Sanctuaire pour l'Angleterre et l'Irlande, la France et l'Egypte.

En 1882, le 11 Septembre, le Convent des Maçons réguliers de France a voté la résolution suivante:

"Pour rétablir l'union an sein de la maç.·. Française et pour répondre "aux sentiments fraternels manifestés par le sup.·. Cons.·. Ecoss.·. et le Sup.·. "Cons.·. de Misraïm, le Convent demande que les rapports officiels soient "rétablis entre toutes les obéd.·. nationales et que des traités d'all.·. et "d'amitié soient, s'il est possible, conclus avec elles."

Le Rite égyptien ou de Memphis a été formé en ajoutant des grades au Rite de Misraïm, qui en compte déjà 90. Il a été reconnu en France.

Les diplômes sont sans valeur aux Etats Unis. Il en existe cependant des Loges.

En Egypte se présente cette anomalie que le Sup.·. Cons.·. du Rite Ecoss.·. ancien et accepté est en même temps le Souv.·. sanctuaire du Rite primitif Egyptien ou de Memphis.

L'idée religieuse est la base commune aux deux Rites.

Le Rite Suédois est divisé en 12 degrés dont le 12e confère la noblesse dans l'Etat. Il est sous la direction du Roi. Il reconnaît le Gr.·. A.·. de l'U.·..

Le Rite *Cerneau*, ou Cerneauisme peut être considéré comme étant de tous les rites maç.·. celui qui a fait couler le plus de flots d'encre, tant pour l'attaquer que pour le défendre. Il fut ainsi nommé du nom de son fondateur, Joseph Cerneau, né en 1763 à Villebleren en France.

Le Rite Cerneau, sorte de compilation des rites écossais pur, écossais ancien et accepté, anglais ancien, et de Misraïm, fut fondé en 1812 sous le titre de Souv.·. Gr.·. Consistoire des Etats Unis d'Amérique, de ses territoires et de ses dépendances (sic).

Après un succès relativement très grand pendant les premières années, il tomba en sommeil de 1826 à 1832. A son réveil, il se maintint péniblement jusqu'à ce que des dissensions vinrent lui donner une vie nouvelle.

En 1848, une première scission eut lieu, et les dissidents formèrent, avec le même rite, un nouveau corps maç.·. sous le nom de Sup.·. Cons.·. des Etats Uuis pour la juridiction nord, plus communément connu sous le nom de Sup.·. Cons.·. Gourgas, du nom de son premier chef. En 1860, à son tour, il se divisa en 2 groupes, dont l'un conserva le nom de Sup.·. C.·. Gourgas, et l'autre prit celui de Sup.·. C.·. Raymond. Il y avait ainsi avec le Sup.·. C.·. juridiction Sud, 4 Sup.·. Conseils aux Etats Unis, guerroyant tous à l'envi les uns contre les autres: le Sup.·. Cons.·. des Etats Unis, (Rite Cerneau primitif), le Sup.·. Cons.·. des Etats Unis pour la juridiction nord, (Rite Cerneau Gourgas) le Sup.·. Cons.·. des Etats Unis (rite Cerneau Raymond) et le Sup.·. Cons.·. des Etats Unis pour la Juridiction Sud, (Rite écossais ancien et accepté). En 1863, à la suite d'un traité, le Rite Cerneau primitif et le Rite Cerneau Raymond se fusionnèrent sous le titre de Sup.·. Cons.·. des Etats Unis du Rite Ecoss.·. ancien et accepté, auquel en 1865 on ajouta les mots: pour la juridiction nord. Ce titre était le même que celui adopté par le rite Cerneau Gourgas; en 1867 ces deux Sup.·. Cons.·. se réunirent en un seul, et on put croire l'ère des scissions close pour le Rite Cerneau ainsi reconstitué. Mais une nouvelle branche se détacha bientôt du vieux tronc, et sous le titre de Sup.·. Cons.·. des Etats Unis, prétendit continuer la tradition de l'ancien Cerneauisme. Sous la conduite du Gr.·. M.·. Seymour, un des anciens

gr.·. comm.·. des rites Gourgas et Raymond, ce rite nouveau se maintint, et il y a quelques années encore, il était florissant.

En Allemagne, le rite professé par la Fédération des Gr.·. Loges, porte en tête de ses statuts généraux, la déclaration de principes que voici :

„La loi morale sainte aux yeux de tout vrai maç.·. prend sa source, „sa force et sa sanction dans la reconnaissance de Dieu. Les maç.·. le „vénèrent sous le nom de G.·. A.·. de l'U.·.. Une association athéiste „n'a rien de commun avec la maç.·..“

Il faut cependant y ajouter, comme correctif à l'étroitesse de vues des lignes précédentes, le passage suivant d'un manifeste du Vén.·. M.·. Rosenberg de la Loge *l'Aigle*, Francfortois, publié il y a nombre d'années dans les journaux maç.·. allemands, sans protestation des autorités maç.·. :

„Il y a lieu de rétablir la maç.·. dans sa pureté primitive, et de la dé„barrasser de son bagage dogmatique, qui ne fait que séparer les hommes, „tandis qu'elle doit être un centre de réunion ne reconnaissant aucune „autre religion que celle dont les enseignements se basent sur la moralité, „l'amour et l'amitié.“

Le rite allemand n'est pas partout uniforme. Il comporte des Loges de *St. Jean* et des Loges de *St. André*. Certaines Gr.·. Loges n'admettent que des Loges de *St. Jean* ou Loges symboliques. D'autres admettent en plus des Loges de *St. André*, ce qu'ils appellent des „ Innerste Orienten “ ou Aréopages. Les Hauts Grades ont été très en faveur du vivant de l'empereur Frédéric III. Ils sont connus sous le nom de maç.·. de la Croix Rouge.

Il y a en Allemagne plusieurs sociétés secrètes se réclamant de la maç.·., mais au sujet desquelles les renseignements positifs nous manquent; ce sont : 1°. les B'nai B'rith, ou fils de l'alliance, complètement inconnus; 2°. les Odd Fellows, qui ont 4000 membres et 7 Loges à Berlin; 3°. les Chevaliers du travail, répandus dans tous les centres ouvriers, et qui sont plutôt une organisation politique et économique qu'une institution philosophique; 4°. les Bons Templiers, branche détachée de l'ordre des Bons Templiers d'Amérique, assez nombreux

pour avoir installé en 1888 une Gr.·. Loge d'Allemagne spéciale avec l'appui de 20 Loges du nord et du centre de l'Allemage.

Ces rites peu connus sont tous d'importation américaine.

Le rite moderne, ou rite bleu, se borne à reconnaître les trois premiers grades, et n'impose aucune reconnaissance dogmatique en matière religieuse.

Vous venez d'entendre, les unes après les autres, les lois fondamentales des divers rites. Quelles sont les différences qui les séparent et en font en quelque sorte des organismes adversaires, si pas ennemis?

Il n'y a pas des différences, il n'y en a qu'une.

Cette différence peut s'énoncer en une seule phrase: Tous les rites maçonniques sont basés sur la reconnaissance de l'existence de Dieu, comme condition préalable à l'initiation d'un profane, à l'exception du Rite bleu moderne.

En d'autres termes tous les rites excluent l'athée, l'homme irréligieux; le Rite bleu moderne seul l'admet.

La grande question des rites se résout donc à ceci: que faut-il donc être pour être reçu maçon? Comment faut-il interprêter la fameuse condition d'être libre et de bonnes mœurs?

Dans cette question, comme dans tant d'autres questions toujours debout et toujours irritantes dans notre société moderne, il serait absurde de vouloir trouver une solution applicable au monde entier, à tous les hommes en général, à chacun d'eux en particulier. La solution vraie dépend non seulement du temps où nous vivons, du lieu où nous habitons, mais aussi des hommes que nous sommes.

Il est certain que l'Espagnol, imbu des traditions du catholicisme militaire luttant pendant des siècles contre le Maure oppresseur et resté de par sa religion hostile aux populations qu'il avait asservies, que l'Italien, élevé à l'ombre du pouvoir absolu des papes et de leurs prêtres, que l'Anglais et l'Allemand, entichés et enorgueillis de leurs triomphes dans la lutte contre le papisme et nourris par la réforme d'un lait mélangé d'orthodoxie et de puritanisme, que le Français, toujours travaillé par cette fièvre humaniste qui a fait naître chez eux tous les grands mouvements modernes en faveur de la liberté humaine,

avec tous leurs excès et avec toute leur grandeur, que le Batave et le Belge, ayant toujours dans le sang des gouttes de celui des contemporains de Marnix et de Guillaume d'Orange, de ces hommes qui en pleine autocratie européenne, en face de la théocratie triomphante, osèrent lutter pour la liberté de conscience, la liberté de penser, la liberté d'écrire, il est certain, dis-je, que tous ces hommes doivent penser différemment en matière de religion, et il est certain aussi que pour eux les conditions de recevabilité d'un homme dans la Société des maçons ne peuvent être les mêmes.

Mais il est certain aussi que tous ces hommes, tous ces nationaux différents, qui tous sont dévoués à la maç.·., ne veulent qu'une chose, le progrès de l'humanité, par deux moyens, la persuasion et le bon exemple. Dès lors, pourquoi vouloir que, parce qu'ils sentent que dans leur milieu respectif, le bon exemple doit être donné d'une manière différente, ces hommes s'excommunient l'un l'autre? Cela ne peut être, ou plutôt ne devrait pas pouvoir être. Mais cela est. Et cela est, parce que l'idée religieuse sert de loi fondamentale à l'organisation maç.·. presque partout, et que l'idée religieuse est presque partout comprise dans son sens le plus étroit, dans ses formalités de culte, et qu'elle devient alors un élément de séparation, une cause de guerre, alors que l'on devrait la comprendre comme un élément d'union universelle, on devrait l'utiliser comme une cause de paix générale.

La maç.·., qui ne cherche que l'union et la paix, qui proclame la fraternité comme sa loi fondamentale, la tolérance mutuelle comme sa doctrine, a donc intérêt à voir disparaître les différences entre les hommes, les barrières entre les peuples, et par conséquent a intérêt, et un intérêt immense, à n'avoir partout, dans le monde entier, qu'un seul et même rite, qu'une seule et même manière d'exposer son but et ses tendances.

Voilà les deux premières parties de la question résolues.

Comment réaliser maintenant cette unification?

Ici commencent les véritables difficultés. Nous ne pouvons pas oublier que la maç.·. se fait avec les hommes, et que malheureusement les hommes ne sont pas parfaits. Derrière les rites divers sont souvent embusquées bien des questions de personnes, d'amour-propre et même parfois d'intérêt.

Vouloir brusquer les choses, niveler d'un coup, ne servirait de rien et ferait se dresser résistants beaucoup d'obstacles que le temps peut aplanir. Nous n'avons qu'une arme pour soutenir le bon combat, c'est la bonne volonté de tous. C'est à elle que nous devons recourir pour unifier notre œuvre. Alors que de tous côtés elle est combattue, quand nous voyons qu'un Pape l'excommunie (ce qui se traduit en fait, dans la république de l'Equateur, par la condamnation aux galères de tout maçon convaincu), qu'un Czar et un Empereur la mettent sous la surveillance de la police, qu'une République même, notre plus proche voisine, la soumet à des lois de surveillance, 1) faut-il encore que dans notre sein même nous entretenions des levains de discorde, que nous nous excommuniions les uns les autres !

Non ! nous qui avons tous inscrit sur nos drapeaux : liberté, tolérance et fraternité, commençons comme le doit faire le vrai maçon par travailler sur nous-mêmes ; reconnaissons à nos frères cette liberté pour laquelle nous luttons ; ne leur demandons pas quelles sont leurs doctrines religieuses, au nom de cette tolérance que nous disons pratiquer, et aimons-les en vérité, au nom de cette fraternité qui est notre but et notre raison d'être.

Tâchons de justifier l'idée que les grands esprits profanes se font de notre ordre et que l'un d'eux, Lamartine, exprimait en termes élevés. Dans une lettre adressée à la loge de Macon, il disait :

„Vous n'êtes selon moi que les grands éclectiques du monde moderne ; „vous prenez dans tous les temps, dans tous les pays, dans tous les „systèmes, dans toutes les philosophies, les principes évidents, immuables „et éternels de la morale universelle et vous en faites le dogme infail„lible et unanime de la fraternité ; vous écartez tout ce qui divise les „esprits, vous professez tout ce qui unit les cœurs ; vous êtes les ouvriers „de la concorde."

---

1) En France il suffirait de l'arrivée au pouvoir d'un ministre hostile à l'ordre pour qu'un simple arrêté vînt fermer les Loges en vertu de l'art. 291 du Code Pénal. En effet, en 1887, une circulaire du directeur de la sûreté générale, M. Levaillant, rappelait aux obédiences ma ç.·. qu'elles étaient tenues de déclarer à l'autorité la création de Loges nouvelles sous peine de voir traiter celles-ci de Sociétés secrètes défendues.

Voilà de grandes idées, admirablement dites, et qui condensent en peu de mots toutes nos aspirations, tous nos désirs, toutes nos espérances.

Oui, c'est bien cela que nous devrions être, c'est cela que nous devons tâcher de devenir !

Le Fr.·. SINCHOLLE, Vice-Président du Conseil de l'Orde du Grand-Orient de France :

Je remercie le Fr.·. Hasse pour le remarquable discours qu'il vient de prononcer ; c'est l'œuvre d'un érudit que l'on consultera toujours, moi surtout qui ai tant à apprendre.

Le Fr.·. Hasse pense que la maçonnerie aujourd'hui divisée en plusieurs obédiences avec des Rites divers, devrait faire place à une maçonnerie universelle formée de deux obédiences n'ayant qu'un seul rite. La réalisation de cette idée me paraît rencontrer de grandes difficultés.

Je veux tout d'abord corriger quelques erreurs qui se sont glissées dans le discours du Fr.·. Hasse.

Le Rite de Misraïm existe toujours en France, toutefois le Grand-Orient de France s'est vu forcé, il y a quelques années, de rompre les liens qui l'unissaient à cette puissance maçonnique. D'autre part il me soit permis de dire qu'en France la franc-maçonnerie n'est pas soumise à des lois d'exception, ce n'est un secret pour personne que le Président actuel de la République française appartient à notre Ordre.

Mais je reviens à la thèse soutenue par le Fr.·. Hasse. Pour apprécier les difficultés que rencontrerait la création d'un seul Rite, jetons un coup d'œil sur la manière dont un profane pénètre parmi nous : c'est toujours par relations que se fait le recrutement, c'est un ami qui connaissant vos idées vous engage à entrer dans l'Ordre, le nouveau venu ignore complètement ce qu'est une obédience, ce qu'est un Rite, ce n'est que longtemps après qu'il parvient à se rendre compte des différences qui existent entre les obédiences ou les Rites.

Eh bien, n'est-ce pas dans cette diversité que réside le secret de notre force ? n'est-ce pas dans cette élasticité que se trouve la mesure de notre action ? La maçonnerie est le miroir où se reflète le milieu dans lequel elle évolue ; c'est folie, en vérité, de vouloir couler dans un même moule les opinions et les doctrines ! Comme la nature, dont elle

est une émanation directe, la pensée humaine est variable dans le temps et dans l'espace; il suffit d'une idée commune pour grouper des hommes de tempéraments ou d'opinions très divers. Le grand mouvement de 1789 fut préparé dans les Loges par des hommes dont les doctrines différaient singulièrement; là se trouvaient réunis des matérialistes, des déistes, des athées, des spiritualistes, mais tous avaient au cœur ce grand sentiment de la justice; et ce sentiment les trouva debout en face du régime séculaire qui opprimait la France! laissons à chaque groupe ses conceptions, philosophiques, politiques, sociales, la franc-maçonnerie abritera toujours sous les plis de son drapeau les partisans de la grande morale solidariste, tous ceux qui ont pour culte l'humanité.

Le Fr.·. G. J. Dozy, Orateur de la Loge *l'Union Royale* du Grand-Orient des Pays-Bas:

Que nous acceptions les anciennes traditions d'une origine médiévale de la franc-maçonnerie, ou bien que nous y voyions plutôt une expression du rationalisme, qui se développe en Angleterre au 17ième siècle, on ne saurait nier que la franc-maçonnerie a largement subi les influences qui ont dominé la société, dans tous les temps et dans tous les pays où elle s'est établie. De là la diversité de son caractère, les divergences du but qu'elle s'est proposé. Ce sont ces influences, qui ont fait naître les Rites divers, qui, loin de joindre les mains pour une coopération saine et salutaire, trop souvent se sont voués à une sourde hostilité si même ils n'ont dissipé leurs forces dans des luttes disgracieuses.

La première question: Y a-t-il intérêt pour la maçonnerie à conserver les divers Rites existants? ne peut être résolue que négativement. Ces Rites n'ont qu'un intérêt historique; ils n'ont plus de raison d'être, maintenant que les circonstances qui leur ont donné la vie, sont changées, leur existence même menace l'unité, l'universalité de la maçonnerie. Ce qui nous fait défaut, c'est la concentration de nos forces. Comment l'obtenir tant que nous nous efforçons de maintenir des voiles, assez transparents en vérité, entre des corporations qui toutes tendent au même but, qui toutes s'honorent du même nom de FF.·. Francs-Maçons?

Mais ces corporations existent, elles ne montrent aucune volonté de se

dissoudre pour entrer dans le commun bercail ; et ce ne sera pas moi qui désirerai de renouveler la lutte. Il faut donc chercher un chemin assez large pour aboutir à une réunion complète et durable entre les divers systèmes. La bonne volonté ne manque pas. Plusieurs fois déjà on a tâché d'arriver à une entente cordiale, on a fait des conventions qui ont réussi à écarter des sujets de litige. Mais aussitôt que de nouveaux points de dissension ont paru à l'horizon, l'ancienne rivalité s'est manifestée de nouveau au grand détriment de l'esprit fraternel, qui doit régner entre nous et qui fait notre force dans nos rapports avec le monde profane.

Pour moi je n'ai jamais été partisan de ces conventions temporaires, et je crois que le temps est venu pour effectuer une réunion que nous souhaitons tous, sur une base d'équité et de fraternité. Ce qui me porte à cet optimisme, c'est surtout le changement qui s'est opéré dans ce dernier temps parmi les systèmes qui originellement avaient un caractère plus ou moins exclusiviste. Ce que le Fr.·. Eshuys nous disait à la séance d'ouverture de ce congrès à l'égard d'un grade qui est particulier aux Pays-Bas, est applicable à d'autres systèmes plus répandus : le dogme primitif s'efface devant la vérité maçonnique, qui apparaît plus en plus clairement en détruisant les préjugés héréditaires. Ceux qui ont assisté à la vie maçonnique pendant ce dernier quart de siècle ne peuvent s'aveugler sur l'immense développement que l'idée maçonnique a pris non seulement dans nos Loges, mais tout aussi bien dans les chapitres. J'ose le dire hardiment ; entre les divers systèmes il n'y a plus de différence principielle, il n'y a qu'une différence de formes, de symboles tendant tous à illustrer les différentes phases de la vérité maçonnique une et indivisible.

Je disais qu'il nous faut une concentration de nos forces. Ce n'est donc pas sans hésitation que je réponds à la deuxième question : Ne serait-il pas préférable etc. Je me demande, pourquoi ne pas faire un pas de plus ; pourquoi ne tendrions-nous pas à une fusion des divers systèmes ? Il est vrai, il faudrait pour cela un esprit d'abnégation, il faudrait de part et d'autre faire le sacrifice d'une partie de son indépendance, de sa souveraineté. Mais ne serait-ce pas justement faire une preuve de la sincérité de nos intentions. Nous professons les plus hautes

maximes, la lutte contre les vanités du monde, contre l'esprit de domination, contre l'intolérance. N'oublions pas la première leçon que nous avons reçue à notre réception, c'est que nous avons nos pires ennemis dans nous-mêmes.

Il me semble qu'il y a trois voies pour arriver au but que je me propose. La première serait de revenir à la simplicité primitive, qui n'admet que les grades d'apprenti et de compagnon dans les Loges, et de faire des maîtres un corps d'élite qui, initié aux mystères du Rite écossais, aurait la direction générale du travail maçonnique. J'admets une difficulté sérieuse. Il y a peu de jours je lus un discours d'un frère Belge en faveur du Rite écossais, un discours qui m'a beaucoup frappé par la largeur de ses vues et la clarté de ses démonstrations. J'y trouvai ces lignes : «Je vous ai dit que le maître possède la plénitude de la qualité maçonnique. Les grades n'ajoutent rien à sa considération et n'ajoutent à sa valeur que s'il sait les comprendre et en profiter. Et encore : S'il arrivait dans une Loge que les maîtres fussent instruits, laborieux, connaissant les statuts et les traditions, pénétrés du but de la maçonnerie et de ses méthodes, liés entre eux par une solide amitié, cette Loge n'aurait pas besoin des grades chapitraux.»

Malheureusement il n'en est pas ainsi. L'esprit démocratique de notre siècle a envahi les Loges, non seulement dans le vrai sens maçonnique qui ne reconnaît que des hommes, sans faire aucun cas de naissance et de fortune, mais aussi en détruisant les gages qui pourraient garantir la supériorité morale et intellectuelle des maîtres. L'apprenti, le compagnon, le maître ce n'est qu'une affaire de temps. Et au risque de vous déplaire, j'affirme la nécessité d'une aristocratie maçonnique. Aristocratie, bien entendu, non dans le sens vulgaire du mot, mais dans la vraie acception, un corps d'élite au point de vue de l'intelligence et de la haute morale. J'arrive donc à la seconde voie qui s'offre. Ce serait de subordonner les Loges aux chapitres. Si vraiment, comme le fait entendre le Frère Belge, les chapitres constituent cette aristocratie maçonnique, que je désire vivement à la tête de l'oeuvre maçonnique, je n'hésiterais pas à me prononcer pour cette solution. Mais pour le moment le doute doit m'être permis. Quoique étranger aux hauts grades

moi-même, aucun de mes Frères éclairés, qui y a été initié, n'a osé m'affirmer que les chapitres sont soit supérieurs soit inférieurs en moyenne d'intelligence ou de dévouement aux Loges symboliques.

Envisageons maintenant le troisième moyen pour obtenir la coopération des divers Rites. Ce serait de laisser aux corporations, soit chapitres ou Loges, une complète indépendance rituelle, mais de les réunir pour l'oeuvre maçonnique générale sous la direction d'un parlement et d'un pouvoir exécutif élu par tous les Maçons indistinctement. Je crains bien que ce que je vous propose là, ne vous paraisse énorme, révolutionnaire, hérétique, aussi je ne suis pas fâché que nous n'ayons pas à voter une proposition, mais je tenais à saisir cette occasion pour soumettre à votre attention ce qui me paraît une des principales causes de notre faiblesse, le système fédératif, qui, abandonnant souvent au hasard la représentation de nos Loges, entrave la fructuosité de nos assemblées générales.

Vous me direz que je m'écarte de la question qui nous occupe et j'y reviens. Pour résumer ce que je disais : la différence des Rites, en tant d'organisations séparées, est un élément de faiblesse pour l'oeuvre maçonnique. Il faudrait donc tâcher d'obtenir soit une fusion ou au moins un accord qui, en leur laissant toute liberté rituelle, resserrât les liens entre tous les frères afin de réaliser notre vieil adage national : L'union fait la force.

Le Fr.·. Henry Bergé, Gr.·. Maître du Grand-Orient de Belgique : Mes FFF.·. Je n'avais pas l'intention de prendre la parole au cours de cette discussion mais j'y suis amené par le discours du F.·. Dozy. Je ne combats pas les idées émises par le F.·. Hasse, au contraire, mais je ne puis, sans élever la voix, laisser dire par le F.·. Dozy que la diversité des rites constitue une faiblesse pour l'Ordre Maçonn.·..

La Maçonnerie reflète incontestablement le milieu dans lequel elle évolue et l'on peut affirmer que les rites sont l'expression des diversités caractérisant les peuples. C'est pourquoi la tendance vers l'unification absolue ne saurait aboutir et je dirai même qu'elle n'est pas désirable. Il y a lieu de distinguer : La diversité de rite peut, dans certaines circonstances, n'être que simple question de forme et alors il

ne faut pas attacher à cette diversité une importance exagérée. Mais l'on ne peut méconnaître que dans certains cas elle peut avoir sa source dans l'esprit du milieu où les Loges puisent leur activité, car les Maç.·. conservent, après leur initiation, leurs caractères propres au point de vue de la nationalité, du climat, de la race et même de la religion. L'unité des rites présenterait donc pour sa réalisation de sérieuses difficultés; tout en s'acheminant vers la fusion il faut se pénétrer de cette idée que le but ne pourra être atteint que par la persuasion et qu'il y aurait danger à vouloir précipiter la solution.

Lorsque la R.·. Loge, les Vrais amis de l'Union et du Progrès réunis, qui m'a fait l'honneur de me confier à diverses reprises le 1er maillet, s'est ralliée à l'obédience du Gr.·. Orient de Belgique des difficultés relatives au rite ont été soulevées. Il a été décidé alors, sur ma proposition, que cet atel.·. conserverait la faculté de travailler suivant le rite moderne et suivant le rite écossais, à son choix soit alternativement, soit exclusivement et le traité intervenu en 1880 entre le Sup.·. Cons.·. de Belgique, et le Gr.·. Or.·. a consacré cette immunité dont deux autres atel.·. ont également bénéficié. Et ainsi a pu se réaliser sans froissement l'entente heureusement intervenue entre le Gr.·. Or.·. de Belgique et le Sup.·. Cons.·..

Si, donc, une certaine unité de rite est désirable il ne faut cependant pas perdre de vue qu'elle ne peut être résolue que par l'action du temps; on ne peut à cet égard user de contrainte. Et le mouvement auquel nous assistons semble particulièrement propice à cette fin.

Les Maç.·. sont restés trop longtemps isolés. Aujourd'hui cet état de choses se modifie; la conférence à laquelle nous assistons est en effet une manifestation de l'esprit cosmopolite de la Maçonn.·..

Dans ces assemblées se fait l'exposé des idées nouvelles que l'on peut tenter d'acclimater chez soi, en tout ou en partie, suivant l'esprit du milieu où l'on se trouve.

J'ai la conviction que les conférences Maçonn.·. internationales donnent plus d'essor au développement des idées Maçonn.·. que tout autre moyen.

Rencontrons-nous souvent et forcément naîtra de ces rapports continus un esprit d'unité qui sera exempt de difficultés, car nous sommes

tous FFF.·. et enfants de la même famille. Notre but est d'ailleurs le même: Travailler au développement de l'esprit de progrès pour assurer le bien-être de l'humanité et la tolérance universelle.

Le Fr.·. Hugo Lissauer, Gr.·. Secr.·. de la Grande Loge *Kaiser Friedrich zur Bundesstreue.* Si l'on devait créer les hauts grades, je ne crois pas qu'il vaudrait la peine de discuter s'ils sont nécessaires ou non, mais la peine qu'il coûterait maintenant de les annuler serait bien plus grande que le bien qui résulterait de cette unification. Dans la plupart des pays, excepté l'Allemagne, les chapitres sont gouvernés par les ideés vraiment libérales, que notre frère Lessing a si bien décrites dans Nathan der Weise, dans l'histoire des trois anneaux. La plupart des profanes ont une idée très haute de la maçonnerie, mais cette idée disparaît bientôt chez ceux qui, initiés dans nos loges, sont témoins de nos querelles sur les rites et les symboles ou qui observent comment deux tiers des franc-maçons allemands se cramponnent à leurs idées religieuses dogmatiquees.

Il me semble, mes FFF.·., que nous avons une tâche bien plus grande que de discuter les questions de l'organisation des chapitres. Puisque les hauts grades existent, laissons-les tranquilles. Réunissons nos efforts dans une direction plus pratique. Travaillons au perfectionnement éthique du genre-humain, cherchons à faire disparaître les préjugés, occupons-nous de l'éducation de la jeunesse, afin que la génération suivante pense et agisse maçonniquement, étudions les questions du paupérisme et continuons le combat énergique contre l'obscurcisme et l'hypocrisie, alors nous ferons un travail plus utile pour l'humanité et pour l'ordre, qu'en donnant notre temps à des efforts pour annuler ce qui existe. Ces efforts absorberaient la plus grande partie des forces dont nous avons tellement besoin pour des travaux beaucoup plus importants et sérieux.

Le Fr.·. Desmons, Membre et ancien Président du Conseil de l'Ordre du Grand-Orient de France.

Mes FFF.·.! J'avais demandé la parole pour exprimer mon sentiment sur la question très intéressante posée devant le Congrès. Mais après avoir

entendu le F.·. Bergé qui a dit en d'excellents termes ce que je me proposais d'indiquer moi-même, je crois que je devrais me taire et vous laisser sous l'impression des idées qui ont été si brillamment développées devant vous.

Et cependant, si vous le permettez, j'ajouterai quelques mots seulement.

L'unification des Rites est sans doute une chose désirable. Personne en principe n'y est opposé. Il est incontestable que si tous les Maçons de l'Univers pouvaient arriver, par le libre examen, à avoir les mêmes idées, les mêmes formules, le même symbolisme, ce serait un résultat admirable.

Mais, ce résultat peut-il être obtenu ? ce but peut-il être atteint ? — Je ne le pense pas.

A la rigueur, si la F.·. M.·. tout entière obéissait à un chef unique dont le pouvoir fût absolu, celui-ci pourrait imposer à tous ses sujets un même credo, une même foi, les mêmes formules.

Mais vous le savez, telle n'est pas heureusement la situation de la F.·. M.·. . — Quoi qu'en disent nos adversaires, elle n'est pas une association basée sur le principe d'autorité. Elle repose au contraire et avant tout sur le principe de liberté.

En outre, tout en se proposant un but essentiellement humanitaire, tout en ayant par conséquent un caractère d'universalité, elle n'est pas moins essentiellement nationale, laissant à chaque peuple le soin de s'organiser comme il l'entend, respectant ses mœurs, ses coutumes, en un mot son individualité.

Et dès lors, comment pouvoir espérer arriver jamais à cette unité dogmatique, symbolique, rituélique qu'on a longtemps poursuivie, et que poursuivent encore certains esprits par trop amoureux de la règle et de l'uniformité ? Pour vous démontrer l'impossibilité de réaliser parmi nous maçons, chez qui règne le principe de liberté, cette uniformité souhaitée, laissez-moi vous citer l'exemple de l'Eglise-Romaine fondée cependant — elle, vous le savez, sur le principe d'autorité. — Que n'a-t-elle pas fait pour s'assurer le triomphe exclusif de la domination des esprits ? Elle n'a reculé devant rien pour atteindre son but : bûchers, inquisition, persécutions, dragonnades, bras séculier, tout a été employé par elle. — Et cependant, — même en plein Moyen-âge, c'est-

à-dire à l'époque où elle était on ne peut mieux placée pour réussir, où les esprits étaient le plus enténébrés par l'ignorance et la superstition, où l'imprimerie n'était pas venue, de ses rayons bienfaisants, dissiper les brouillards épais qui obscurcissaient les intelligences, n'avez-vous pas vu de fréquentes tentatives de réaction contre cette tendance funeste de l'Eglise? Faut-il vous rappeler les noms de *Jérôme de Prague*, de *Jean Huss*, de *Jérôme Savonarole* et de tous ceux qui furent si justement appelés *les Réformateurs avant la Réforme?*

Et plus tard, au XVIeme siècle, lorsque l'Eglise croyait avoir remporté la victoire définitive, et étendu son empire incontesté sur l'Europe entière, n'a-t-on pas vu, sous la puissante parole d'un Zwingle, d'un Knox, d'un Luther, d'un Calvin, un formidable ébranlement se produire dans ce vaste édifice et se détacher subitement de Rome plus de la moitié de l'Europe?

Mais, mes FF.·., à l'appui de ma thèse, est-ce que je ne rencontre pas, même dans ce libre pays de Hollande, où nous sommes actuellement, une preuve tout aussi forte, tout aussi convaincante? Il y a deux jours, en me rendant à ce congrès, je traversais votre ville de Dordrecht, et tout en songeant à la question que nous devions traiter au congrès de la Haye, mon souvenir se reporta sur ce qui se passa, il y a 3 siècles, à ce fameux synode qui porte le nom — tristement célèbre — de *synode de Dordrecht.* — N'essaya-t-on pas, là aussi, par une inconséquence incompréhensible, de rétablir au sein des eglises protestantes qui étaient nées du principe du libre examen, le principe catholique de l'unité dogmatique? Et ne vit-on pas, en petit, se manifester l'esprit d'autorité contre l'esprit de liberté? Les noms d'Arminius et de Gomarus ne sont-ils pas présents à tous vos esprits?

Eh bien, mes FFF.·., ce que n'a pu obtenir dans son domaine la plus puissante des sociétés religieuses, la plus fortement organisée, la plus solidement outillée, dirai-je; ce que n'ont pu obtenir davantage dans aucun pays les orthodoxies de toutes les eglises, pouvez-vous espérer l'obtenir pour la franc-maçonnerie, c'est-à-dire pour une société qui revendique comme un honneur et une gloire d'avoir pour étendard, celui sur lequel est inscrite cette belle devise: *Liberté absolue de conscience.* — Non, mes FFF.·., croyez-moi, tous vos efforts seront vains et infructueux.

D'ailleurs, cette uniformité que l'on rêve est-elle si désirable? je regarde tout autour de moi et je ne la rencontre nulle part. En effet, mes FF.·., si par une belle nuit d'été, je jette les yeux sur un ciel étoilé, je rencontre des milliers et des millions d'étoiles et chacune d'elles scintille d'une façon différente.

Un de ces jours, avec l'un de vous, je visitais votre magnifique jardin botanique et j'admirais chacune des fleurs éblouissantes que vous me faisiez remarquer, mais je n'en voyais pas deux qui fussent absolument identiques. Hier soir enfin, dans cette magnifique soirée de Schéveningue, à ce concert admirable auquel vous nous avez fait assister, n'avez-vous pas observé que cette vibrante harmonie qui nous enthousiasmait, était produite, par une centaine d'instruments les plus divers?

Donc, mes FF.·., renonçons à poursuivre plus longtemps l'idée chimérique de l'unité, de l'uniformité, nous rappelant qu'elle ne pourrait être réalisée que par la violence, l'anathème, l'exclusion, et au détriment de ce qu'il y a de plus cher pour un F.·. M.·.; je veux dire la liberté.

Laissons donc à chaque fédération, comme à chaque nationalité le soin de se développer, de se répandre, de produire tous ses fruits, et puisque nous ne pouvons atteindre l'unité des esprits, aspirons du moins de tous nos efforts à réaliser ce qui vaut infiniment mieux, le concert des cœurs, c'est-à-dire la fraternité universelle.

Le Fr.·. Houzeau de Lehaie, ancien Gr.·. M.·. du Gr.·. O.·. de Belgique. Je suis tout à fait d'accord avec le Fr.·. Desmons. On ne peut espérer que les différents Rites disparaissent. Ils sont nés des différences religieuses des diverses parties du monde, et il est impossible de changer les idées des adhérents des différents cultes. Je me rappelle que dans le temps Robert Owen avait convoqué une réunion de vingt matérialistes et de vingt spiritualistes afin de juger entre lui et des ministres de divers cultes; ces messieurs ont discuté pendant 11 jours et chaque jour pendant six heures les plus hauts problèmes de la philosophie. Quand on en vint au vote, aucun des juges n'avait changé d'avis. Il y eut 20 votes en faveur du spiritualisme et 20 contre.

Il sera ainsi à l'égard des Rites maçonniques. Il n'y a rien à tenter

contre cette diversité, mais nous pouvons faire autre chose, nous pouvons éviter que dans nos rangs les divers cultes ne se fassent la guerre, qu'ils ne se traitent l'un l'autre d'hérétiques et d'athées comme c'est la coutume dans le monde profane.

Ainsi mes FFF.·., quand nous serons de retour dans nos Orients, travaillons à la tolérance, occupons-nous seulement du monde actuel, et laissons chacun croire ce qu'il veut de la vie future.

Le Fr.·. C. J. C. Hoogendijk, dép. du bouwhut *De Ware Broedertrouw* (Section du Grade de Maître).

Puisque le fr.·. Eshuys n'a pas pu être présent pendant cette discussion intéressante, je viens en sa place faire remarquer que la section du Grade de Maître est un pas vers l'unification, car cette section n'a qu'une devise: Faites aux autres ce que vous voudriez qu'on vous fît.

Le Président:

Si nous devions tirer ici des conclusions, je crois que la première qui résulterait de ce débat serait, que des conférences comme celle-ci ne sont pas seulement utiles, mais aussi très nécessaires.

Voilà pourquoi il faut déjà maintenant penser à la conférence prochaine qui aura lieu en 1898.

La Suisse a été invitée à recevoir la prochaine conférence. M'est-il permis de demander au Fr.·. Haussman si la Grande Loge *Alpina* pourrait nous recevoir en 1898?

Le Fr.·. Hausmann, Gr.·. M.·. de la Grande Loge Suisse *Alpina*:

Votre demande ne me surprend pas, mais elle me donne néanmoins à penser, et puisque nous parlons ici librement il n'y a pas de raison qui m'empêche de vous communiquer les considérations qui me frappent.

En premier lieu je vous remercie au nom de la Grande Loge *Alpina* de nous avoir donné cette preuve de votre confiance. En général j'ose bien vous donner l'assurance que les FFF.·. vous recevront avec empressement, mais je n'aimerais pas faire une invitation formelle avant d'avoir consulté la Grande Loge *Alpina* qui ne m'a donné aucun ordre à ce sujet. Notre pays est petit et la simplicité qui nous caractérise

se retrouve aussi dans nos Loges. Il n'y a donc pas de raison qui désigne d'avance la Suisse à votre choix, mais d'un autre côté la Suisse est un pays que les autres nations visitent volontiers, et si l'on nous demande d'aider à quelque œuvre internationale, je suis persuadé que la réponse sera favorable. Du moins je ferai de mon mieux pour qu'il en soit ainsi. Nous avons entendu beaucoup de choses intéressantes, mais nous n'avons pas encore atteint de résultats positifs. Je ne vois pas ici les délégués des Loges Anglaises ni des Loges Allemandes. C'est dommage justement pour cette troisième question, qui est de nature internationale. Il ne faut jamais oublier que la maçonnerie a une double tâche : celle d'améliorer ses propres membres et celle de gagner le peuple à ses idées.

Le perfectionnement des membres des Loges est de nature familiale ; il appartient à la vie intime des Loges, et chaque Atelier doit être absolument libre à cet égard. „Ein jeder soll nach seiner Façon selig werden", cet adage doit aussi s'appliquer aux Loges.

Si nous nous rappelons cela dans nos conférences, nous ne nous occuperons pas de la vie intime des Loges et nous serons en état de nous instruire et de nous aider mutuellement.

Nous nous connaissons encore trop peu, il faut que cela change, et nous aurons bientôt une autre opinion les uns des autres. Nous avons des garants d'amitié, qu'est-ce qu'ils font ?

Aux fêtes ils paraissent chamarrés et ornés de distinctions maçonniques. Il vaudrait mieux qu'ils prissent à tâche d'améliorer les relations entre les diverses Grandes Loges par des rapports réguliers sur les événements qui arrivent dans les centres maçonniques qu'ils habitent. Ces rapports pourraient être discutés dans les Loges et par cela même le bon grain tomberait dans une terre fertile. La maçonnerie est vieille, mais si elle doit être rajeunie, elle doit se conformer à la vie moderne. Voilà pourquoi un souffle nouveau parcourt les Grands-Orients du monde, et les pousse à travailler à l'avancement du genre humain. Nous sommes là pour nous perfectionner, mais nous visons à ce que les grands principes de l'art royal nous fortifient pour que nous puissions faire plus que d'autres dans le monde profane. Si tous ceux qui veulent le bien s'unissent dans le monde maçonnique, nous deviendrons plus forts, plus

puissants, plus grands. Si la Grande Loge *Alpina* pouvait être en état de créer une œuvre de paix et d'union entre les Grand Orients, elle s'y prêterait sans hésitation, mais elle a des doutes sérieux à cet égard, Voilà pourquoi je ne puis pas donner aujourd'hui de déclaration définitive. Je veux formuler une proposition : On nous accordera un délai d'une année pour nous décider. Pendant ce temps, nous établirons les bases de la future conférence, et nous tâcherons de formuler ces bases de manière à nous assurer d'une participation aussi générale que possible des Grands Orients de l'Europe : Si elle doit avoir lieu, ce sera un grand honneur pour la Grande Loge *Alpina* de voir les Grands Orients du monde s'assembler en Suisse et nous pouvons leur donner l'assurance qu'ils y seront les bienvenus.

Le Président: Si je vous comprends bien, vous voudriez avant de donner une réponse positive soumettre la question à la Grande Loge *Alpina*, qui en principe n'a pas d'obstacles.

Il est ainsi très probable que nous nous rencontrerons dans deux ans en Suisse.

Le Fr.·. J. L. Hasse, Grand Orateur du Gr.·. O.·. du Belgique:

Il faut que quelque chose reste de ce qui s'est dit ici; non pour nous-mêmes, mais principalement pour ceux qui sont restés dehors, car nous ne trouvons pas ici réellement la maçonnerie entière répandue sur la surface de la terre. Quand nous avons discuté une question, nous n'avons pas la coutume de l'abandonner, voilà pourquoi je propose de remettre celle-ci de nouveau au programme de la conférence prochaine.

Nous cherchons les moyens de prouver au monde profane que la maçonnerie est universelle, mais quand on lira le compte rendu de cette conférence, on ne trouvera pas beaucoup de preuves de cette universalité. Il me semble urgent qu'on trouve dans chaque pays un fr.·. qui veuille décrire l'état actuel de la maçonnerie dans son pays; toutes ces descriptions peuvent alors être communiquées au prochain congrès, et leur ensemble formera ainsi un véritable historique maçonnique.

Le Fr.·. Houzeau de Lehaie, ancien Grand Maître du Grand Orient de Belgique.

Comme moyen pratique de donner plus d'effet aux conférences, on pourrait demander à chaque fr.·. qui aurait des renseignements à fournir de s'adresser au Grand Orient, qui organisera la conférence suivante. Il est désirable qu'il existe un lien entre les conférences bisannuelles. Elles doivent être composées de FFF.·. des différents orients, et non seulement de garants d'amitié. Les assistants pourront ainsi rapporter dans leurs pays ce qu'ils auront entendu. Cela animera les séances et de cette manière le nombre des membres présents augmentera certainement de plus en plus ainsi que le nombre des Gr.·. Or.·. adhérents. On parle de réformer la maçonnerie universelle, commençons par nous réformer nous-mêmes.

Le Président: La discussion est close. La conférence ne siégera pas cet après-midi à cause de la visite à l'orphelinat maçonnique.

La séance est levée.

Assemblée du 28 Juillet.

(Troisième séance).

Présidence du Sér.·. Fr.·. Hugo van Gijn, Grand-Maître de l'Arch.·. Chap.·. des Hauts Grades dans les Pays-Bas.

Le Président propose de changer l'ordre du jour, de sorte que la question nr. 6 sera discuté la première, et ensuite alors nr. 5 et puis le nr. 4.

Etude de la question VI. „Des moyens de supprimer la guerre. Arbitrage international."

Le Fr.·. Houzeau de Lehaie, Ancien Grand-Maître du Grand Orient de Belgique :

Votre Président le Sér.·. Grand-Maître Vas Visser m'a fait l'honneur de me charger d'introduire cette question. Il m'a paru utile de résumer les efforts faits actuellement dans ce but.

Deux organismes distincts groupent ceux qui se préoccupent des effroyables maux engendrés par la guerre.

D'une part les *Sociétés de la Paix*, libres de toute attache officielle, au nombre d'environ une centaine, comptent de très multiples sections. Elles ont comme liens communs des congrès annuels. Cette année, la réunion aura lieu à Budapest, en Septembre. L'organisation s'étend non seulement à l'Europe, mais de puissantes sociétés se sont aussi fondées aux Etats-Unis.

D'autre part, depuis 1889, des hommes appartenant aux parlements de 15 Etats européens [1]) ont formé une association qui compte actuellement plus de 1500 membres. Elle porte le nom d'union interparlementaire pour l'arbitrage international. Chaque année les membres se réunissent en conférence dans l'une des capitales de l'Europe.

---

1) Allemagne, Autriche, Belgique, Danemarck, Espagne, France, Grande Bretagne, Hongrie, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Suède et Suisse.

Ces deux associations ont senti le besoin d'avoir chacune un organe permanent. Notre Fr.·. Elie Ducommun dirige à Berne le »Bureau international permanent de la Paix«, constitué par les Sociétés de la Paix. Il publie la correspondance bimensuelle.

Dans cette même ville de Berne est le siège du »Bureau interparlementaire pour l'arbitrage international«. Mr. le Conseiller national Gobat en est l'administrateur délégué. La Conférence interparlementaire parait mensuellement.

Ces deux institutions dans des sphères un peu différentes tendent à un même but. Substituer le droit à la force dans le règlement des questions internationales. Elles sont arrivées à la même conclusion: C'est en généralisant l'arbitrage que l'on peut espérer voir diminuer l'emploi des armes. Ceux qui se tiennent au courant des congrès et des conférences sont d'accord pour penser que, depuis quelques années, la question fait de grands progrès.

Permettez-moi de m'arrêter encore quelques instants sur le rôle de ces deux organisations. Je pense en effet que l'action de la maçon.·. s'exercerait plus efficacement en leur assurant son concours qu'en s'efforçant d'en créer de nouvelles.

Les Sociétés de la Paix ont une grande utilité; leur action s'étend dans toutes les classes; elles groupent les hommes de bonne volonté. Mais elles me paraissent surtout des organes de recherche et de propagande.

Elles ont le grand avantage, sans responsabilité directe, de jouir d'une grande liberté. Elles peuvent donc aborder des questions que l'union interparlementaire, composée d'hommes politiques ayant des attaches plus ou moins officielles, doivent parfois laisser dans l'ombre.

Les ordres du jour et les résolutions de leurs congrès en font foi.

J'ai l'honneur de faire hommage à la Confér.·. du Bulletin du VIe congrès tenu à Anvers en 1894.

L'Union interparlementaire est entrée dans une voie tout pratique. En 1893 par suite de diverses circonstances le bureau seul s'est réuni à Bruxelles. Il a chargé M. Stanhope, de la Chambre des communes, de préparer une étude sur l'organisation d'une »Cour permanente d'arbitrage international«

M. Stanhope a présenté son rapport à la Conférence tenue à La Haye en 1894. Cette réunion présidée par M. Rahusen, membre de la 1ère Chambre, a été ouverte par un remarquable discours de M. le Ministre Van Houten. Après l'adoption des conclusions de M. Stanhope, une commission fut chargée de formuler un projet. [1])

Lors de la Conférence de Bruxelles en 1895, l'assemblée a admis presque sans modification le projet formulé par la commission.

Allant plus loin elle a chargé son président M. le Chevalier Descamps, membre du Sénat de Belgique, de recommander ce projet à l'examen bienveillant des gouvernements des Etats civilisés.

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau un exemplaire du mémoire de M. Descamps; j'y joins mon rapport et un projet de règlement organique de la cour internationale. Je l'avais rédigé, mais la conférence n'a pu s'en occuper.

Nos FFF.·. peuvent trouver dans ces publications des renseignements sur l'œuvre accomplie par ceux qui pensent qu'entre les nations comme entre les individus doivent régner le droit et la justice. En suivant dans l'histoire les progrès de cette tendance: faire reculer la force et faire avancer le droit, on reconnaît que les diverses tentatives faites ont réellement produit quelque chose.

De plus en plus on répudie cette étrange opinion, qu'il y a deux morales; l'une bonne pour régir les rapports individuels, l'autre applicable aux relations internationales.

On ne comprend pas comment dans certains esprits le vol et l'assassinat, le viol et le pillage peuvent sembler non seulement excusables mais même méritoires.

Pour nous qui ne concevons l'emploi de la force que dans le cas de légitime défense de la vie individuelle ou nationale, nous nous réjouissons des progrès de l'idée pacifique. Nous sommes heureux que la conférence de cette année s'en préoccupe.

Comment la maçonnerie peut-elle aider aux efforts des amis de la paix?

Et d'abord peut-elle quelque chose? Incontestablement! Son action

---

1) La commission était composée de MM. Gobat (Suisse), Hirsch (Allemagne), Rahusen (Pays-Bas), Stanhope (Grande Bretagne), Trarieux (France) et Houzeau (Belgique) rapporteur.

peut être puissante, décisive, à la condition d'agir avec ensemble dans tous les pays, d'y mettre de l'énergie et en même temps de la prudence.

Il y a en effet des écueils à éviter.

Les préjugés, les idées fausses au sujet de la guerre sont encore tellement répandues. Si l'on déplore les maux qu'elle cause, combien de personnes s'imaginent qu'elle est nécessaire, bienfaisante même dans ses conséquences lointaines.

Pour elles la guerre est le principal agent de la civilisation.

Elle est le grand stimulant du progrès industriel.

Et le moyen d'arrêter l'excessif développement de population !

On entend même dire que la suppression des armées serait un désastre pour les travailleurs !

Je ne vous ferai pas l'injure de démontrer ici l'erreur absolue de ces sophismes. Je constate seulement qu'ils sont encore admis par bien des hommes et opposés souvent à la propagande des amis de la Paix.

Il me paraît que la maçon.·. peut beaucoup pour dissiper ces erreurs. Que nos Loges en mettent l'examen à leur ordre du jour et que des Maçons se chargent partout de répandre la vérité par des conférences.

Je sais que l'ignorance et la mauvaise foi ont vite accusé ceux qui parlent de paix, de manquer de patriotisme. Et bien des hommes reculent devant la crainte de cette accusation. C'est que l'idée de patriotisme est si souvent mal comprise. L'amour de son pays, le désir d'en conserver les traditions et les mœurs, de continuer à vivre sous les mêmes institutions, de voir la patrie prospère et riche, n'implique cependant pas la haine de l'étranger ni le besoin d'amoindrir ou d'appauvrir les pays voisins.

Réfuter les erreurs relatives à la guerre, répandre des idées saines sur le patriotisme, c'est évidemment une tâche pour laquelle les Maçons peuvent se joindre aux Sociétés de la Paix.

Dans un autre ordre d'idées il est certain que, pour le moment, le moyen qui semble le meilleur pour prévenir les guerres est le recours à l'arbitrage. Les Sociétés de la Paix comme l'Union interparlementaire ont porté sur ce point la plus grande partie de leurs efforts. Elles marchent absolument d'accord. Elles voudraient qu'une cour permanente

fût établie pour déterminer exactement et juridiquement dans chaque cas le droit des nations en conflit.

On peut espérer que si des hommes impartiaux avaient nettement montré où est la justice, les puissances hésiteraient à entreprendre une guerre dont l'injustice serait établie.

Ici encore la maçonnerie ne peut-elle conseiller à ses membres un rôle actif.

Tout récemment, les Sociétés de femmes groupées sous le titre *d'Union internationale des femmes pour la Paix*, sous la présidence de Madme Frost-Ormsby ont pris l'initiative. Elles ont adressé aux Gouvernements de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis une pétition. Ces dames engagent les deux gouvernements à établir *une cour permanente anglo-américaine d'arbitrage.*

Serait-ce trop que de prier les Maçons d'agir auprès de leurs femmes et de leurs filles ou sœurs pour qu'elles s'intéressent aussi au mouvement pacifique ; pour qu'elles créent là où il n'y en a pas encore, des comités de cette *Union des femmes.*

Nos FFF.·. eux mêmes prennent-ils une part suffisante aux travaux des Sociétés de la Paix ?

Les pouvoirs Maçon.·. des diverses nations ne pourraient-ils faire de la propagande auprès de nos FFF.·. membres de parlement, en faveur de *l'Union interparlementaire ?*

Ne pourrions-nous pas les engager à appuyer auprès de leurs gouvernements respectifs l'insertion de clauses compromissoires dans tous les traités internationaux ou même à demander l'adhésion de ces gouvernements à l'établissement d'une *cour permanente d'arbitrage* international ?

Certes, plusieurs Gouvernements d'accord avec les parlements ont inséré la clause d'arbitrage dans les traités. Plusieurs parlements ont voté des résolutions dans ce sens. A diverses reprises l'Angleterre, les Etats-Unis, la France, la Suisse ont fait des tentatives pour conclure des conventions stipulant l'arbitrage dans tous les cas de différend.

Tout le monde sent la nécessité d'aboutir. Chaque jour l'idée fait des progrès. Mais il semble que personne ne veut avoir l'honneur de commencer.

Notre espoir est que les petits Etats, les plus intéressés peut-être,

prennent l'initiative et organisent entre eux une cour d'arbitrage. Autour de ce premier centre d'autres Etats viendraient rapidement se grouper.

Mon plus ardent désir est que les Ill.·. Maç.·. réunis dans cette conférence veuillent bien prendre à cœur cette grande et noble cause. Rentrés dans nos Or.·. respectifs il nous serait façile d'engager nos FFF.·. à se renseigner sur les travaux déjà faits.

Certes je n'ai pas l'illusion de croire que les guerres puissent être à jamais évitées. Mais ne serait-ce pas une grande satisfaction que d'en diminuer la fréquence. Je crois que cela est possible et je pense que l'action de la Maçon.·. peut y être efficace.

C'est pourquoi je termine en priant nos FFF.·. de se joindre aux Sociétés de la Paix.

Je conjure ceux d'entre eux qui font partie des parlements d'entrer dans les groupes de *l'Union interparlementaire* et d'insister auprès de leurs Gouvernements pour qu'ils adhèrent à l'organisation d'une cour permanente internationale d'arbitrage.

Le President : Je remercie le Fr.·. Houzeau de Lehaie au nom de l'assemblée pour son beau discours.

J'ai vu entrer il y a quelques minutes le Fr.·. Bourceret. Je le félicite de ce qu'il est rétabli et j'espère qu'il lui sera possible de prendre part à nos travaux.

Le Fr.·. Julien Delaite, Secr.·. de la r.·. Loge *La Parfaite Intelligence* et *l'Etoile réunies* à l'Or.·. de Liège.

TTT.·. CCC.·. FFF.·. ! Pardonnez à un jeune Maç.·. s'il ose prendre la parole dans cette assemblée composée surtout de vétérans de la franc-maçonnerie. Il cède, en ce faisant, aux instances du t.·. c.·. f.·. Magnette, assis à côté, qui lui affirme que ses idées ne seront pas tout à fait inutiles à la cause que nous défendons.

C'est d'ailleurs un point très spécial que je vais développer devant vous ; car il ne reste pas grand'chose à dire après le magistral discours du t.. c.·. f.·. Houzeau de Lehaie.

Durant ma vie d'étudiant, que j'ai quitté depuis peu, j'ai eu l'occasion de suivre de très près le mouvement des idées dans ce monde spécial.

J'ai assisté à de brillantes fêtes internationales en France, en Suisse et en Belgique, où j'ai vu les plus grands sentiments de fraternité se faire jour et où j'ai été l'objet de la plus chaleureuse et de la plus cordiale réception, analogue à celle que je reçois en ces assises maçonniques auxquelles j'ai le bonheur de prendre part.

Ce n'est d'ailleurs pas le seul point de ressemblance entre notre institution et la fédération internationale des Sociétés d'Etudiants. Mais ce n'est pas le moment d'en parler.

Il a été un jour question, sous les auspices de l'association des Etudiants de Paris, de fonder une ligue internationale universitaire de la Paix et des négociations ont été engagées dans ce but entre les diverses associations générales d'Etudiants d'Europe. Si cette magnifique idée dort pour le moment, c'est que malheureusement beaucoup de belles idées végètent, quand celui qui leur a donné le jour disparaît de la scène.

La Maç.·. pourrait peut-être réveiller ce mouvement. L'heure me paraît propice, car partout, dans le monde universitaire, les idées de fraternité gagnent du terrain. C'est ainsi qu'en Allemagne, ce pays des petits cercles d'Etudiants (Burschenschaften, Couleuren) ayant leurs règlements spéciaux, leurs casquettes et leurs couleurs distinctes, même leurs mœurs et leurs habitudes particulières, ce qui les fait s'éviter et parfois se haïr, il est question de fonder des associations générales d'Etudiants. Le mouvement part de Leipzig, d'où l'on m'a demandé les statuts et réglements de nos Sociétés universaires et des détails sur leurs mœurs, afin de lancer un organisme analogue intitulé *Leipziger Finkenschaft*.

La Maç.·. doit encourager ce mouvement fédératif, non pas en tant que Maç.·., comme l'a si bien dit le Fr.·. Houzeau, mais par l'effort individuel de ses adeptes. Elle doit surtout agir sur les jeunes gens appartenant aux Universités en qui, il faut bien le dire, réside une grande part de la force vive et de l'avenir intellectuel de la nation.

Les amener à rejeter, non pas seulement par instinct, ou par sentiment, mais mieux encore par raisonnement ce préjugé sanguinaire et barbare nommé la guerre, gagner leur imagination ardente à la grande cause de la fraternité et de l'amour du prochain, qui commence chez l'individu pour aboutir à la Société tout entière, c'est faire un pas

énorme dans la voie du Progrès, c'est aider à la Paix universelle, c'est assurer la victoire des idées défendues par la franc-maçonnerie moderne.

Le Fr.·. Walburgh Schmidt, garant d'amitié de la Grande Loge de Roumanie :

Sur cette question les Roumains se sont prononcés en faveur de la ligne de la paix. La maçonnerie Roumaine s'est déclarée et se déclare hautement contre la guerre et elle admet l'arbitrage internationale pour trancher les différends qui surviendront entre divers Etats.

Le Fr.·. Hugo van Gijn, Grand-Maître de l'Arch.·. Chap.·. des Hauts Grades :

Je crois que la conclusion du débat peut être, que l'arbitrage international est une question qui mérite une solution au plus tôt et que c'est notre devoir comme Francs-Maçons de faire tout ce que nous pourrons pour arriver à ce résultat, que la force brutale sera remplacée par la moralité et l'amour, mais je ne veux pas manquer, avant de finir, de relever avec reconnaissance, qu'ici encore, comme partout et toujours, le Vén.·. Fr.·. Houzeau a pris une part active dans le mouvement de l'arbitrage. Par là aussi il s'est montré Franc-maç.· de premier ordre, imbibé des idées maçonniques.

Etude de la question V:

« Perfectionement de l'éducation. »

Le Fr.·. Adrien Duvand Secr.·. du Gr.·. O.·. de France :

Dans la dernière moitié de ce siècle on a fait dans tous les pays civilisés des efforts très sérieux pour améliorer l'enseignement. On s'est occupé en France pendant 25 années de développer l'enseignement primaire et nous pouvons nous donner cet éloge à nous-mêmes que nous avons fait, à ce point de vue, les plus grands efforts pour assurer l'avenir de notre pays.

La France se trouvait dans un état déplorable à l'égard de l'enseignement en 1860. Une enquête par des instituteurs, dont on peut trouver les résultats dans un opuscule de M. Robert, fit ressortir que dans un grand nombre de départements, le nombre des illettrés variait de 1/5 à 1/3

des électeurs. La ligue de l'enseignement s'est formée et c'est à ses efforts qu'on doit, en grande partie, le développement et la transformation de l'enseignement primaire dans notre pays. On a déjà fait beaucoup, mais on n'a pas obtenu tous les résultats qu'on attendait. Les enfants ne tirent pas de ce qu'ils apprennent, tout le bien social et particulier qui aurait été possible. On n'a pas tardé à s'apercevoir qu'on avait négligé l'éducation. Il y a une grande différence entre elle et l'enseignement proprement dit. Celui-ci est donné d'après des principes fixes, mais l'éducation laissée entre les mains des familles et des congrégations varie avec le milieu et les corporations particulières sous lesquelles elle est donnée. Il resulte de cet état de choses qu'il y a unité d'enseignement et en même temps anarchie d'éducation. L'église a bien une éducation uniforme, elle a son code de morale, mais ses efforts pour retenir l'éducation, par force, dans un cadre immuable sont allés précisément à l'encontre du but à atteindre. Elle n'a pas su s'adopter aux necessités des sociétés nouvelles. Elle a eu l'éducation dans ses mains pendant des siècles et sa responsabilité est par conséquent très grande dans le mauvais état moral dont on se plaint. La morale ecclésiastique a régné presque absolument dans les écoles et quels ont été les résultats ? Que la criminalité a augmenté, que le nombre des criminels précoces qui avaient eu une éducation religieuse ou qui sortaient de familles où celle-ci était donnée, n'a cessé d'augmenter. Nous avons voulu que les écoles nouvelles soient absolument neutres en matière confessionnelle et que la morale qu'on y enseigne n'ait d'autres bases que la science, la raison, la justice et que l'enfant en puisse trouver les éléments dans la comparaison des choses vivantes, réelles, tangibles.

L'éducation proprement dite ne peut être donnée dans l'école; la famille, c'est là le véritable milieu où l'enfant doit acquérir ses idées morales, mais à cause des circonstances spéciales dans lesquelles se trouvent un trop grand nombre d'ouvriers de l'industrie ou même des champs, les parents, les pères et mères, ne sont guère en état de s'occuper de l'éducation de leurs enfants. Le père et la mère quittent la maison de grand matin pour se rendre à leurs ateliers respectifs et ce n'est que le soir qu'ils rentrent et alors la femme doit encore préparer le repas. Dans de telles circonstances il reste bien peu de temps pour

s'occuper de l'éducation des enfants. Autrefois le père travaillait à domicile et avait ainsi ses enfants sous ses yeux, maintenant les exigences sociales ont apporté d'autres manières de vivre. Comment règler l'éducation, devenue nécessaire par ce changement ?

L'instituteur ne peut nous apporter pour l'éducation qu'une collaboration insuffisante, quand il a donné son enseignement, il a fait son devoir ; l'enfant est fatigué, une nouvelle tâche ne peut pas être abordée avec lui. Hors de l'école, à côté de la famille, il faut donner à l'enfant des notions morales qu'il accueille presque sans le savoir. C'est l'œuvre à laquelle la Ligue de l'Enseignement fondée par Jean Macé et dont j'ai l'honneur de faire partie, s'est consacrée après avoir fait triompher en France la cause de l'enseignement populaire, elle a abordé ce qu'elle considère comme la seconde partie de sa tâche, c'est-à-dire l'œuvre de l'éducation des jeunes gens et des adultes.

Elle s'efforce de créer pour remplir cette période de l'adolescence, si délicate, si critique, où le caractère se forme, où l'enfant devient homme, toute une série d'institutions destinées à protéger, à guider, à aider, à encourager, à distraire, et à moraliser la jeunesse. Cette œuvre a pris le nom générique de patronages scolaires et malgré le peu de ressources en argent que les pouvoirs publics peuvent nous donner, nous sommes arrivés par la seule force de l'initiative privée à d'importants résultats.

Voilà, mes FFF.·., ce que nous avons fait et ce que nous faisons pour donner à la jeunesse de notre pays l'enseignement civique et moral, pour faire des hommes et des citoyens. Nous croyons que c'est là une œuvre qui doit intéresser au plus haut degré, non seulement la maçonnerie française, mais celle de tous les pays. Dans toutes les nations civilisées en effet, on souffre de l'absence d'éducation, de l'insuffisance des notions civiques, morales, économiques, qui ne peuvent se donner qu'en dehors de l'école. Que de malentendus, de préjugés, d'erreurs et de causes de conflits disparaîtraient, si cette œuvre de l'éducation des jeunes générations était entreprise et poursuivie avec ardeur dans tous les pays !

Le Président:

Etant tout à fait d'accord avec les applaudissements de l'assemblée, j'y joins mes remercîments pour vos communications intéressantes sur cette question, aussi importante que cardinale pour la franc-maçonnerie. N'oublions surtout pas le célèbre mot: Donnez-nous l'enfant et l'avenir est à nous.

REOUVERTURE DE LA SÉANCE.

Présidence du Sér.·. Fr.·. G. Vas Visser, Grand-Maître du Grand-Orient des Pays-Bas.

Le Fr.·. Hugo Lissauer, Gr.·. Secr.·. de la Grande Loge *Kaiser Friedrich zur Bundestreue* :

La question du perfectionnement de l'éducation est une des plus sérieuses pour la civilisation et en même temps pour notre ordre, parce que seulement une éducation bien soignée peut créer des hommes remplis de l'esprit maçonnique. Il ne peut pas s'agir d'examiner la question si l'instruction publique, les écoles populaires, les gymnases, les lycées, les académies pourraient ajouter ou supprimer quelques cours. Pourvu que les écoles populaires soient partout en bon état, pourvu que la fréquentation en soit obligatoire et qu'elles soient indépendantes du clergé, nous n'aurons pas besoin de nous occuper ici d'autres détails. Naturellement là où ces conditions n'existent pas, il faut travailler énergiquement pour y arriver, puisque l'instruction publique doit être absolument obligatoire. La superstition était toujours la conséquence de l'ignorance et le clergé n'est pas à même de devenir le vrai ami de la science moderne et envisagera l'accomplissement des écoles toujours au point de vue ecclésiastique. La tâche de la franc-maçonnerie sera de soutenir les efforts des éléments libéraux de tous pays pour réformer les écoles dans cet esprit.

Mais je suis d'avis que dans presque tous les pays l'éducation scolaire ne fait pas assez pour le développement du cœur et du sentiment éthique de la jeunesse, que l'éducation n'est pas remplie de la nécessité d'éveiller et de cultiver dans les cœurs de nos enfants la conscience du bien, du juste, du vrai, d'y nourrir l'intelligence des devoirs de l'homme : de l'humanité et de la charité. Je vais démontrer cela dans les systèmes pratiqués dans l'enseignement de l'histoire des peuples et de la religion.

Les détails belliqueux des guerres, des combats, des batailles livrées prédominent dans l'instruction de l'histoire universelle. Il ne doit pas

être prétendu que la science en est superflue pour l'érudition générale, au contraire elle est nécessaire, mais l'espace qu'on a cédé à ces détails belliqueux est trop immense et leur donne une importance exagérée aux yeux des jeunes enfants. La jeunesse constate facilement dans les faits de l'histoire que la victoire et la gloire appartiennent au plus fort, au plus courageux, au téméraire, à l'intrépide qui se sert de tout moyen possible, moral ou immoral. Le tableau du vainqueur couronné entrant dans la capitale aux cris de joie de ses soldats, reste ineffaçable dans l'imagination de l'enfant. Les garçons éprouvent leurs forces dans les jeux de guerre finissant généralement par des batailles à coups de poing. Les plus forts et les plus brutes restent naturellement vainqueurs. On joue à chevaliers et paysans et tous veulent être chevaliers et personne paysan, parce que ces derniers reçoivent les coups de bâton, tout-à-fait comme dans la vie. Le précepteur ne parle jamais dans ses leçons du mal et de la misère des guerres, des disettes et des maladies amenées par elles, il ne démontre jamais assez vivement comment les guerres, ces fléaux du monde, ont dévoré et détruit ce que le travail et l'intelligence avaient créé pendant des générations entières. Le précepteur n'explique jamais aux garçons, qu'excepté la défense de la patrie, toute autre raison pour commencer une guerre est condamnable comme immorale, que ces grands princes aux noms glorieux dans l'histoire étaient le malheur, le désespoir des peuples, dont la haine et la malédiction les a poursuivis jusqu'au tombeau. Aucun précepteur n'explique aux disciples les raisons véritables des guerres : l'avidité des princes, la rupture des traités et des serments, la félonie, l'insatiable soif d'agrandir leurs possessions, que la plupart des exploits militaires ont été causés par des motifs frivoles et que les princes glorieux ne méritent que très rarement les lauriers que leur donne l'histoire ! Aucun précepteur n'enseigne à ses écoliers que le fort est obligé de protéger le faible et n'a pas le droit d'abuser de sa force pour lui arracher son bien.

D'autre part le bonheur de la paix, le développement paisible des pays par le travail, le commerce, l'industrie, la science, les arts n'ont qu'une place discrète dans nos leçons d'histoire universelle. Les plus célèbres législateurs du monde : Moïse, Solon, Justinien doivent être contents d'une petite place dans une ou deux leçons, tandis qu'Alexandre

le Grand, Xerxès, Jules César, Attila, les croisades avec leurs conséquences funestes, la guerre des 30 ans, celle de la succession Bavaroise, les guerres de Frédéric le Grand et de Napoléon remplissent des mois entiers dans chaque classe.

Qui parle beaucoup de Commenius, ou de Pestalozzi, ces grands réformateurs de l'instruction publique; qui connaît Francis Drake, le grand savant qui a apporté les pommes de terre en Europe, y reconnaissant un végétal important pour la nourriture des classes pauvres, homme d'un mérite plus grand que le héros le plus célèbre? Quel précepteur renonce à entourer les victoires militaires d'une brillante auréole et se fait l'interprète de l'importance et de la dignité du travail et de l'industrie bourgeoise? Je me rappelle avoir lu dans les publications de la société internationale de la paix qu'un professeur a commencé une histoire universelle des peuples dans laquelle n'est donné aux guerres que l'espace absolument nécessaire, tandis que les progrès de la civilisation et du développement paisible des peuples sont traités amplement, et dans laquelle est démontré comment les conséquences sinistres des guerres ont détruit toujours ce que le travail et l'industrie avaient créé. Une telle manière d'écrire et d'enseigner l'histoire universelle produira dans les âmes des écoliers un effet tout-à-fait opposé à celui qu'on obtient en glorifiant l'absolutisme et le despotisme. Elle plantera dans les âmes de la jeunesse le respect du travail paisible, l'appréciation du trésor de la civilisation, de tout ce qui est juste et bon; elle empêchera que nos jeunes deviennent des chauvinistes et des adorateurs de la gloire militaire.

La Franc-maçonnerie possède les moyens d'assister les sociétés de la paix dans leurs efforts, qui sont parallèles aux siens, parce que les frères de notre ordre se recrutent d'hommes élevés et éclairés, de savants, de fonctionnaires d'état et de professseurs. Si nous enseignons l'histoire universelle dans l'esprit humanitaire et éthique, nous arriverons aussi à des résultats favorables, nous verrons croître un nouveau genre humain rempli des idées de l'humanité et de la charité. Presque la même chose est à dire des leçons de religion même dans les écoles des pays protestants. Je m'en rappelle moi-même de ma propre jeunesse et je n'oublierai jamais l'effet que l'histoire de la passion de Jésus-Christ m'a fait.

Elle était racontée par le précepteur d'une manière bien propre à exciter la haine contre le peuple malheureux qui a donné au monde le plus grand humaniste qui ait jamais existé. On n'ajoutait rien qui pût calmer la fantaisie des jeunes âmes, au contraire. Les cruautés contre le Messie étaient décrites avec une prolixité brutale et de manière que toute la légende devenait une grande accusation des Juifs, excitant les écoliers au mépris, au dégoût et à la fureur.

Moi-même je ne pouvais pas me soustraire à cette impression et il me fallut de longues années d'étude de l'histoire pour me faire comprendre les cruautés exercées contre le Sauveur.

Je fus longtemps avant de pouvoir me rendre compte de cette vérité, qu'à l'époque de Jésus, les peines cruelles comme le crucifiement, terrible à ma fantaisie d'enfant, étaient pratiquées partout, que la faute de la condamnation de Jésus était non au peuple israélite, mais aux prêtres et aux Pharisiens, c'est-à-dire à ceux qui, plus tard, au nom du Christ ont torturé et immolé des milliers de victimes et qui ont allumé les bûchers jusqu'au 17ième siècle.

Rien n'avait été expliqué par notre précepteur de religion et il en résultait qu'après les leçons il y avait des querelles et des combats entre les chrétiens et les israélites et que ces derniers étant en minorité recevaient le plus de coups. C'était le fruit de ce système, qui devait nécessairement produire l'hostilité et la haine au lieu de la bonté et de l'humanité prêchées par le grand sage de Nazareth. Ce précepteur oubliait aussi de rappeler aux enfants que les 10 lois du Sinaï ont été données au monde par le peuple d'Israël, qui a aussi donné au monde le Christ, les apôtres et enfin tout le christianisme qui n'est pas autre chose que la doctrine du Judaïsme, construite sur une base plus libérale et plus propre à être propagée sur la terre entière. Au contraire, le précepteur se servait, je me le rappelle bien, de la méthode connue d'opposer les deux religions, caractérisant l'une par la sentence: « oeil pour oeil et dent pour dent » et l'autre par: aime ton prochain comme toi-même, quoiqu'il dût savoir que la dernière pensée se trouve déjà dans les proverbes de Salomon. Il oubliait complètement que la religion chrétienne défend de souhaiter le mal à son prochain, de mépriser quelqu'un à cause de son origine ou de sa confession, que le Messie au contraire a

enseigné d'aimer tout le monde et d'estimer les hommes uniquement selon leurs actions. Sa doctrine idéale est la vraie Franc-maçonnerie et ce n'est point par hasard qu'un pasteur protestant l'a reconstruite. Il n'y a pas de doute pour moi que c'est par suite de ce système d'enseignement religieux que l'intolérance occupe une place si importante dans les esprits de la population d'Allemagne et qu'est si difficile à bannir, quoiqu'elle soit absolument contraire aux doctrines de l'Evangile. L'explosion de cette intolérance n'était pour moi qu'une question de temps et j'ai vu sans étonnement arriver petit à petit la triste époque inaugurée par un curé protestant, dans laquelle cette haine religieuse a eu le front de se constituer sous l'étiquette d'un parti social : l'antisémitisme. Tous les cercles sont infestés par cette maladie à la mode, qui a ranimé l'ancienne haine religieuse et qui a pris sa route presque par tous les pays du continent de l'Europe. Le pays de Frédéric le Grand, qui a proclamé que chacun pourrait gagner le ciel selon sa façon, et de notre frère Lessing, auteur immortel du Nathan, qui prouva la valeur égale des religions combinées avec l'humanité, a été l'âtre de cette honte du siècle, comme notre illustre frère feu l'Empereur Frédéric l'a nommée et nous en voyons atteinte la France même, la patrie de Voltaire et de Rousseau, le pays auquel le monde doit la victoire de la civilisation et des droits humains. Mais dans la Prusse, dans notre patrie, qu'on appelle généralement le pays des philosophes et des penseurs, l'intolérance a pris depuis des dimensions inconnues à l'étranger. On appelle cela chez nous du christianisme pratique, ce qui veut dire qu'on exclut les Juifs de toutes les carrières de la justice, de l'administration, de l'armée et du gouvernement. Moins le caractère allemand aime l'éclat tapageux de l'antisémitisme, plus on est ferme et raide dans l'exécution du principe. Il n'est donc pas étonnant que deux Grandes Loges Prussiennes ne reçoivent pas de membres non-chrétiens et que la troisième permet à ses membres les refus par le scrutin. Parmi les 35000 frères allemands il y a un grand nombre de fonctionnaires d'Etat de tous les ressorts : de la justice, du gouvernement, de l'instruction publique.

Parmi les maîtres en chaire il y a :

102 directeurs d'école ou professeurs ;

131 fonctionnaires du gouvernement ;

23 pasteurs ;

55 fonctionnaires de la justice, juges, avocats ;

80 médecins ;

20 officiers de l'armée.

Si un vrai esprit maçonnique remplissait tous ces hommes qui s'appellent Francs-Maçons, il serait facile d'arriver à des réformes libérales et tolérantes, mais l'éducation donnée à la jeunesse fait mûrir de génération en génération les fruits d'une intolérance inouïe et d'une mésinterprétention de l'humanité. C'est à ce point de vue seulement qu'on comprend que la Franc-maçonnerie prussienne proclame, contrairement au principe du fondateur de l'Ordre, le Fr.·. Anderson, la confession chrétienne comme seule de rigueur.

Si l'on veut combattre le mal principal de notre siècle, qui le rend rétrograde au point de vue éthique, il faut commencer par une éducation transformée de la jeunesse, il faut planter dans les jeunes têtes et les coeurs frais les principes de l'humanité. Dans l'enseignement de l'histoire universelle et de la religion on réussira très bien et plus rapidement qu'on ne le croit en changeant le système actuel. Une seule génération élevée dans ces principes, instruite dans l'appréciation des droits humains et de la vraie équité envers tout le monde, fera disparaître toutes les excroissances empoisonnées de notre époque.

Dans une génération tellement élevée vivra l'esprit véritable de la Franc-maçonnerie.

Le Fr.·. Houzeau de Lehaie, ancien Grand-Maître du Grand Orient de Belgique :

Le Fr.·. Lissauer a critiqué avec grande raison la manière dont les cours d'histoire sont donnés presque partout. Les questions à examiner ici s'enchaînent l'une à l'autre. Les associations pour la paix demandent la paix entre les diverses nations, les maçons demandent la paix sur tous les terrains ; celle entre les citoyens d'un même pays, entre les classes sociales comme entre les diverses confessions et entre les nations.

Mais j'ai demandé spécialement la parole pour vous rappeler le livre du Fr.·. Mirguet, directeur de l'école normale d'instituteurs à Huy

en Belgique: l'Histoire du peuple belge. Dans cette oeuvre l'histoire n'est pas écrite au point de vue des conquérants, mais à celui de la civilisation, de la marche des idées et des institutions chez le peuple belge. On peut y voir que l'esprit humain se développe partout de la même manière. Je vous prie de vous joindre à moi pour féliciter notre Fr.·. Mirguet, qui, fonctionnaire d'un gouvernement réactionnaire, n'a pas craint de manifester sa conviction maçonnique, que c'est le droit qui doit régner et non pas la force.

Le Fr.·. H. A. F. DE VOGEL:

Personne parmi nous ne niera que l'éducation de la jeunesse des deux sexes ne laisse beaucoup à désirer et qu'il ne reste à cet égard beaucoup à faire.

Si jusqu'à présent l'éthique, ou ce que l'on nomme éthique, a été si peu efficace pour combattre l'immoralité, la cause ou les causes de ce phénomène se trouvent, je crois, dans le fait qu'il règne dans les notions relatives à la morale une confusion telle que l'on n'y saurait trouver de base solide pour cultiver des êtres nobles et vertueux.

Les différents cultes avec leurs contemplations divergentes du monde et de la vie, possèdent tous une éthique de leur invention et ces doctrines diverses doivent nécessairement se heurter l'une contre l'autre, parce qu'elles n'ont plus ou moins d'autre but (sauf quelques exceptions) que de conformer leurs paroisses à leur autorité respective, et comme résultat logique chaque peuple, chaque pays, chaque état, chaque parti ou fraction politique ou sociale ne reconnaît que ses propres notions particulières sur la morale, sans rapport logique entre elles. Même le pouvoir judiciaire possède une morale à lui très démoralisatrice. C'est tout conventionel.

C'est de cet embrouillement dans le domaine de l'éthique et dans les conceptions éthiques qu'est sortie la franc-maçonnerie, qui cherche à combattre les inimitiés et l'intolérance nées de cet état de choses; elle veut atteindre ce but en fraternisant les hommes, en les réunissant sous un même drapeau; reste la question de savoir, si, pour y arriver, elle a trouvé le vrai moyen, pris la bonne voie. Je crois que non.

Je m'imagine que pour arriver à de meilleurs resultats, la franc-

maç.·. doit combattre sur des données scientifiques ces idées confuses et divergentes, avec leurs contrariétés et leur influence funeste et donner en échange à l'humanité quelque chose de mieux, qui puisse conduire à l'unité et à la solidité : une science pour corriger l'éthique conventionelle de ses erreurs.

Si nous considérons sérieusement les phénomènes dans leur rapport mutuel avec la loi des causes et des effets, il ne peut nous échapper que notre conduite est sujette à des lois immuables, qui nous montrent le chemin du progrès et d'une heureuse vie, mais qui nous montrent aussi le chemin de la décadence et d'une vie misérablement manquée. Il faut chercher ces lois, apprendre à les connaître, les étudier et les approfondir pour pouvoir y conformer notre conduite et pour oser décider avec conviction. C'est ainsi que cela doit être et pas autrement.

Je vous entends déjà dire: Comment, vous voulez traiter l'éthique comme une science, soumise comme la physique, la chimie, les mathématiques à d'éternelles lois immuablement fixes? Impossible!

Oui, mes FFF.·. j'aimerais à la considérer dans cette lumière, et en tant que le mot éthique signifie «doctrine des vertus» il ne serait pas difficile de vous le démontrer; mais s'il faut y attacher le sens exigé par l'étymologie, elle sera à jamais exclue du domaine de la science. Si on voulait l'y forcer on ne pourrait en faire qu'un gachis, une pseudo-science comme la théologie et la jurisprudence.

C'est pour cela que je ne voudrais pas donner à cette science, telle que je la conçois, tenant haute la bride à l'éthique pour l'empêcher de se livrer à ces excès auxquels nous sommes accoutumés à la voir s'abandonner, le nom d'éthique ou de science de la morale, mais plutôt celui de «science de conduire».

Outre quelques autres lois émanant de cette science, je vous en nommerai une qui nous enseigne clairement que l'action en elle n'a aucune valeur morale, parce que, absolument, le même acte fait le bien et le mal indistinctement. Il emprunte sa valeur morale au mobile, au ressort qui nous contraint ou nous pousse à agir. C'est pour cela qu'il ne peut jamais être ni vertu, ni vice, il peut être seulement vertueux ou criminel. Cette loi fermement établie est une des plus importantes pour les idées qui règnent actuellement dans le champ de

la morale, et suivie conséquemment, elle mène à la découverte de presque toutes les fausses opinions, de toutes les erreurs et contrariétés dont, grâce à l'influence écclésiastique, à l'esprit de parti, à l'autorité publique et judiciaire, la morale est imbue au point d'être un brouillamini. Du reste la démoralisation toujours croissante prouve suffisamment quelle valeur, comme éducatrice de la jeunesse, peut et doit être reconnue à l'éthique, telle qu'elle est cultivée et enseignée de nos jours.

La susdite loi démontre déjà le caractère strictement scientifique de la science de se conduire; elle a, comme la physique, ses forces, son médium et ses phénomènes qui, suivant des lois immuablement établies produisent infailliblement les mêmes résultats en rapport avec la loi des causes et des effets.

Si la physique a ses forçes qui, selon des lois qui ne varient jamais, produisent chacune au moyen de la *matière* respectivement les mêmes phénomènes, de même la science de se conduire a ses forces qui, selon des lois infaillibles, doivent produire chacune, au moyen de *l'action*, respectivement les mêmes resultats.

Ces forces sont:

1°. l'amour dans toutes ses formes et nuances dans lesquelles il se manifeste comme dominateur de la »science de se conduire« dont il est le facteur qui produit, entretient et fait subsister, le facteur qui attire, conjoint, relie et développe, cherchant à assurer et à faire durer l'existence qu'il a créée. On pourrait l'appeler le législateur de la »science de se conduire«.

2°. l'anti-amour, pour ainsi dire, dans toutes ses formes et nuances dans lesquelles il se manifeste comme adversaire de l'amour. Il est le facteur qui menace ce qui existe, qui repousse, démolit, détruit et anéantit, donc qui nuit au développement moral.

La science de se conduire commence par reconnaître l'existence de l'individu et elle reconnaît cette existence comme un *droit* auquel aucun autre individu ne saurait prétendre. Ensuite elle prescrit une obligation morale c. à. d. le *devoir* que celui qui veut user de ce droit, ait soin d'assurer son existence de la meilleure manière possible; s'il ne le fait pas, il perd son droit ou on le lui ôte et lui-même serait donc la cause de la destruction de son existence.

De l'accomplissement de ces devoirs naissent d'autres droits qui amènent chacun leurs propres devoirs. C'est ainsi qu'il en résulte cette loi: „Chaque droit prescrit ses propres devoirs. Pas de devoirs qui ne résultent de droits.

Continuant ainsi on aboutit à d'autres lois qu'il m'est impossible de vous énumérer en dix minutes. Nous avons le droit de l'existence des familles, celle de la société, soumises l'une et l'autre à la loi que je viens de nommer.

Elle nous présente le critérium du bien et du mal, auquel nous pouvons éprouver nos actions et qui dit:

„Tout ce qui assure ou fait durer l'existence est *bon*".

„Tout ce qui menace ou détruit l'existence est mauvais"

Sa maxime idéale est: „Reconnaissez vos droits mutuels et aidez-vous „les uns les autres à remplir les devoirs qui émanent de ces droits".

C'est de cette science que ressort la plus belle doctrine, bien supérieure à la morale religieuse ou d'autres.

Cette doctrine devra commencer par composer un dictionnaire des termes de la morale pour épurer la nomenclature éthique des erreurs dans l'emploi des termes, ou dans le sens qu'il faut y attacher, sans cela il est impossible de ne pas se méprendre sur la valeur des termes comme: égoïsme, amour-propre, passion propre (passion pour soi-même, instinct du mal, *zelfzucht* en hollandais) etc. Que de raisonnements incompréhensibles, contraires et faux ne rencontre-t-on pas chaque jour quand on s'en sert pour juger ou condamner les caractères et les actions?

C'est ainsi que j'ai fixé, aussi brièvement que possible, votre attention sur une belle science peu cultivée dont la vraie franc-maçonnerie ne peut se passer sous peine de ne pas atteindre ce qu'elle déclare être son but c. à. d. de former une heureuse humanité, dont tous les membres se regardent comme frères et sœurs.

Si on cultive sérieusement cette science, si on obéit fidèlement à ses purs préceptes, et qu'on sache les expliquer à la jeunesse et les graver dans son esprit, j'en attends dans l'avenir un changement total en bien. Je l'attends dans la jurisprudence actuelle et dans nos idées de droit, dans la justice et l'administration de la justice, dans son code pénal et dans ses considérations sur les crimes. Alors le pouvoir juri-

dique ne sera plus ce qu'il est maintenant, une mystification dans ce qu'il prétend prouver, alors ce qu'on appelle *rendre la justice* ne sera plus un agiotage démoralisateur, ni une institution sans morale, qui vend la justice, se fait payer cher et ne livre jamais sa marchandise.

Je l'attends aussi dans l'exercice de l'autorité, dans la science de gouverner, dans les relations des individus entre eux, dans les rapports entre l'individu, la famille et la société. Alors l'intérêt particulier se fondra dans l'intérêt social; on rejettera la fausse croyance qu'il est nécessaire que l'intérêt individuel soit sacrifié, que cette abnégation soit considérée comme une vertu, car le sacrifice de soi comme acte peut être tout au plus vertueux, dans la plupart des cas il est coupable; de plus il est certain que le sacrifice de soi a toujours pour cause un mal qu'on ne peut pas assez combattre pour éviter la nécessité du sacrifice, parce qu'il menace l'existence ou bien la détruit. Alors on arrivera à prendre des mesures préventives pour la protection des honnêtes gens, livrés à la merci des individus sans conscience, égoïstes (zelfzuchtig) et cupides, sans trouver nulle part la restitution des droits lésés à moins de se rendre justice à soi même, au risque d'être punis comme criminels par l'autorité préposée pour une action purement morale. Bref, tout notre système de lois doit être remplacé par un autre où les ordonnances de l'état soient dominées par le principe moral, tandis que maintenant le principe le cède aux ordonnances.

Il faut que je m'arrête ici, j'ai déjà depassé les dix minutes qui me sont accordées; j'espère que la clarté de ce que j'ai voulu soumettre à votre attention, n'aura pas souffert sous la concision de l'exposé; pour mieux approfondir et entrer dans plus de détails il me faudrait plus de temps.

Le Fr.·. Louis Lucipia, Président du Grand Orient de France.

Le très-lucide exposé de doctrine philosophique que vient de soumettre au congrès le Fr.·. Vogel m'amène à présenter quelques courtes observations qui ont des points de contact avec les trois questions qui restent à l'ordre du jour.

Tous les orateurs qui ont eu occasion de parler de la tolérance, l'ont montrée comme la principale vertu de la Franc-maçonnerie et tous ont été applaudis.

Comment se fait-il que le Fr.·. qui, hier, se plaignait, avec beaucoup de raison, qu'en Allemagne les Loges, non représentées d'ailleurs à ce congrès, refusent l'admission aux non-chrétiens, comment se fait-il que le même Fr.·. ait déclaré que le pire ennemi de la Franc-maçonnerie est l'athéisme ? Comment se fait-il qu'un autre Fr.·., médecin je crois, ait signalé comme un danger pour la Franc-maçonnerie un « matérialisme trop froid » ?

Il y a là un manque de logique. On reproche aux autres l'intolérance et on la pratique soi-même, en se contentant de varier le motif de l'intolérance.

On a été jusqu'à dire qu'un athée ne peut pas être un bon maçon.

Pourquoi avoir trouvé extraordinaire que les Loges anglaises qui déclarent « stupides les athées », exigent la croyance à un Dieu omnipotent, voire même la croyance au mystère de la Trinité ?

Notre Fr.·. Vogel a d'un mot qualifié comme il convient la théologie; il vous a dit que c'est une pseudo-science.

Bien que le moi soit haïssable, permettez-moi de l'employer pour cette fois seulement.

On a dit qu'on ne peut-être un bon maçon si l'on est athée. Eh bien, mes FFF.·. lorsqu'il y a trois ans, les représentants des Loges du Grand-Orient de France, au convent, me firent l'honneur de me nommer membre du Conseil de l'Ordre, ils savaient que mes conceptions philosophiques sont celles d'un athée. Les membres du Conseil de l'Ordre qui m'ont chargé de présider leurs travaux, le savaient aussi. Croyez-vous que j'aurais été élu et appelé au suprême honneur si j'avais été un danger pour la Franc-maçonnerie ?

La vérité est que les meilleurs Francs-maçons sont ceux qui en matière philosophique sont les plus tolérants, ceux qui, n'ayant pas de dogmes, ne croient pas devoir écarter ceux qui admettent les dogmes, ceux qui croient à la pseudo-science dont parlait il y a quelques instants, le Fr.·. Vogel.

Pour admettre quelqu'un dans nos Temples demandons-nous simplement s'il est honnête et de bonne volonté, si sa morale, humaine avant tout, est basée sur l'altruïsme.

Le Fr.·. Houzeau de Lehaie, ancien Grand-Maître du Gr.·. O.·. de la Belgique.

Comme plusieurs autres FFF.·. je voudrais qu'un des FFF.·. Hollandais eût la bonté de nous dire ce que la société dite »Tot Nut van 't Algemeen« a fait pour l'enseignement dans la Hollande. Il y a là je pense d'utiles enseignements pour tous.

Le Fr.·. Dr. Dozy, Orateur de la Loge *l'Union Royale* à l'Orient de la Haye :

Je n'ai pas l'intention de tâcher d'approfondir la question, je veux me borner à l'étude d'un seul point : l'influence du clergé sur l'enseignement primaire (l'enseignement moyen et supérieur sort tout-à-fait de cette question). L'enseignement public chez nous est tout-à-fait indépendant du clergé, nous sommes restés libres de l'enseignement confessionnel que l'Allemagne doit subir, mais l'art. 33 de notre loi sur l'enseignement primaire dit : » L'instruction publique en enseignant des connaissances convenables et utiles, tend au développement des facultés intellectuelles des enfants et à leur éducation à toutes les vertus chrétiennes et sociales.« Le choix des termes n'est pas heureux, car il est bien difficile de formuler une distinction entre vertus chrétiennes et vertus juives, mahométanes ou bouddhistes, mais dans la pratique on a su s'aider. L'esprit dogmatique ne domine pas du tout dans nos écoles. L'enseignement religieux n'est pas obligatoire, seulement une heure par semaine l'occasion doit être donnée aux élèves dont les parents le désirent, de suivre un cours de religion d'un pasteur protestant ou d'un prêtre catholique. Nous avons entendu du Fr.·. Duvand qu'il fait une différence entre éducation et enseignement Je ne conçois pas moi, qu'il puisse y avoir un enseignement solide et salutaire sans éducation. Le Fr.·. Duvand nous a dit en outre que la tâche de l'instructeur serait trop lourde, s'il devait donner en même temps de l'enseignement et de l'éducation. Mais la tâche de l'instructeur me paraît bien mesquine, s'il n'a pas l'éducation intellectuelle et morale comme but ultérieur. Qu'est-ce que l'éducation, sinon l'influence d'une personnalité supérieure sur l'âme de l'enfant. Voilà pourquoi on doit exiger que le précepteur soit tellement développé, scientifiquement et éthiquement, qu'il est de

beaucoup le supérieur de l'enfant. Cette supériorité morale manque en beaucoup de cas aux parents, c'est alors surtout que l'école doit la remplacer ou y suppléer. J'ai appris avec beaucoup d'intérêt ce qui se fait en France, mais nous pouvons faire encore plus. L'influence de la législation est très forte. Il importe que ni en pratique, ni en théorie notre enseignement ne soit exclusivement pénétré d'un intellectualisme qui nous menace de tous côtés, mais qu'il soit aussi voué au développement du caractère. Nous avons parlé un de ces jours de la propagande maçonnique. Je crois qu'elle doit être exercée en premier lieu à l'égard des instituteurs. Il me semble que la Loge leur sera plus utile que le cours pédagogique le plus élaboré, que l'instituteur se préparera bien mieux pour sa tâche par la lecture et surtout par la méditation maçonnique que par le meilleur manuel de pédagogie. Nous ferons donc une bonne oeuvre dans l'intérêt de l'éducation en tâchant de préparer l'enseignement des vertus maçonniques parce qu'elles donnent à l'enfant une éducation dans le sens que notre loi a voulu exprimer par ses «vertus chrétiennes et sociales».

Le Fr.·. Duvand, Grand-Secrétaire du Gr.·. O.·. de France:

J'ai demandé la parole pour répondre aux objections du Fr.·. Dozy et aussi pour tâcher de dissiper quelques erreurs qui m'ont paru exister sur ce que je viens de dire Je ne sais pas comment font vos instituteurs, quel temps ils peuvent donner à l'enseignement et à l'éducation, mais je sais qu'en France, s'ils doivent s'occuper et de l'éducation et de l'enseignement, ils ne peuvent obtenir, malgré leur très réelle bonne volonté que des résultats insuffisants.

Cela se comprend. Les enfants ne passent chaque jour que quelques heures à l'école, et ces heures sont remplies par l'étude de la grammaire, de l'arithmétique, de l'histoire, de la géographie, etc. Il ne reste que fort peu de temps pour leur donner l'éducation morale.

Si l'enfant passait toute sa journée à l'école et si l'instituteur pouvait, à chaque instant, lui donner à propos de tous les actes de sa vie, des indications morales, on arriverait sans doute à de meilleurs résultats. Mais il n'en est pas ainsi, l'enfant ne vient, en réalité, recevoir à l'école que l'enseignement proprement dit, c'est-à-dire un nombre limité de notions

positives d'où les choses de sentiment et de conscience sont nécessairement un peu exclues.

C'est ailleurs, qu'il faut éclairer sa conscience et lui donner des sentiments qui en feront un homme honnête et moral, un bon citoyen.

C'est l'initiative privée, l'association avec ses formes variées et souples, appropriées aux différents milieux, qui peut seule mener à bien, aidée de la famille, cette oeuvre si importante, si nécessaire, si délicate et si complexe de l'éducation.

Le Fr.·. Walburgh Schmidt, représentant de la Grande Loge de Roumanie.

En Roumanie, l'Etat et les communes entretiennent des écoles gratuites où les instituteurs et les professeurs sont payés par l'Etat. Les enfants de l'âge de 7 à 14 ans sont obligés à suivre les cours, la loi décrète des punitions pour les parents qui n'envoient pas leurs enfants à l'école. Ainsi, si la maçonnerie le peut, elle doit obtenir l'instruction gratuite dans tous les pays. En plus, l'instruction en Roumanie n'est pas dans les mains du clergé.

Le Fr.·. J. C. van Schermbeek, Vén.·. Maître de la Loge *La bien aimée* à l'Or.·. d'Amsterdam:

Comme militaire je ne me suis jamais occupé beaucoup de l'enseignement des jeunes enfants, mais je puis néanmoins vous raconter quelque chose sur ce que fait dans ce pays une association connue sous le nom de »Vrije Gemeente« (église libre). Cette association ne reconnaît absolument pas de dogme. Elle comprend que sans éducation morale la science ne donne point d'appui à l'homme, et elle a fondé une école divisée en 5 cours annuels où les enfants apprennent les dogmes de toutes les religions. De la sorte ils sont proprement édifiés là-dessus et peuvent choisir plus tard la religion qui leur convient le mieux.

Il y a en outre une école de dimanche, ma fille aînée en est une des institutrices. Là on tâche de donner des idées morales aux enfants, sans leur inculquer de dogmes. On essaye de toutes manières de faire ces écoles de dimanche aussi agréables que l'on peut pour les petits visiteurs. De jeunes filles des meilleures familles se préparent sérieuse-

ment pour leur travail. Des artistes viennent faire preuve de leurs talents dans les réunions périodiques des membres de l'association.

Le Fr.·. J. Isebree Moens, Gr.·. Secr.·. du Gr.·. O.·. des Pays-Bas :

Pour satisfaire à la demande du Fr.·. Houzeau je veux vous communiquer quelque chose sur l'association dite : « de Maatschappij tot Nut van 't Algemeen ».

Cette société fut fondée le 16 novembre 1784 par Jean et Martin Nieuwenhuizen à Edam. Elle a subi l'influence des grands événements de la dernière partie du XVIIIe siècle. D'un côté, les richesses entassées séduisaient à un luxe qui dépassait toutes les bornes, de l'autre côté les pauvres et les petits, les enfants du peuple, étaient négligés et opprimés, ici comme en France et partout ailleurs, sans éducation, sans enseignement, sans nourriture pour l'âme et le cerveau.

Comment pourraient-ils devenir, sans une bonne éducation, d'honnêtes gens, de vrais patriotes, connaissant la sagesse avec toutes ses vertus, l'exerçant et l'appréciant ?

Le but de la société « tot Nut van 't Algemeen » est de faire le bonheur du peuple selon les principes de la religion chrétienne. A cet effet elle tâche de concourir à l'amélioration de l'état intellectuel, moral et social du peuple, notamment en exerçant de l'influence sur l'éducation et l'enseignement, en purifiant les opinions populaires, en rehaussant le pouvoir productif et le bien-être des ouvriers. Elle tâche d'atteindre à ce but, indépendamment d'aucun parti clérical ou politique.

A cet effet elle a publié et répandu des brochures, bonnes, populaires et à bon marché, amélioré les écoles et récompensé des actes de vertu. Elle a formé en premier lieu des réformateurs de l'enseignement. Les méthodes, les manuels pour les instituteurs se sont succédé avec une rapidité étonnante.

De 1786 à 1834 la société a publié 45 volumes, comprenant non moins de 180 traités sur l'enseignement. Et elle ne s'occupait pas seulement de la théorie, dans la pratique aussi elle ouvrait de nouveaux chemins.

La férule fut abolie, bien qu'après Martin Nieuwenhuijzen encore

maint élève en a senti l'application douloureuse; la méthode d'enseigner dans les écoles fut organisée beaucoup plus judicieusement; la coutume de faire apprendre les leçons machinalement par cœur fut remplacé par une manière d'instruire qui développait les capacités des enfants; dans une série bien réglée les diverses études se succédaient; tout le terrain de l'école fut inspecté avec une grande persistance et porté avec beaucoup de bon sens sous un esprit nouveau d'une vie fraîche et forte.

Et les conséquences?

En 1795 le Gouvernement demandait l'opinion de la société sur la réforme de l'enseignement public et en 1806 une nouvelle loi sur l'enseignement fut promulguée formant le couronnement de l'édifice, dont la construction avait été entreprise avec tant de prudence, de talent et de persévérance. Par la fondation de jardins d'enfants et d'écoles gratuites, et par la fondation d'écoles d'adultes, l'enseignement primaire devint accessible à tous. Et plus tard le premier article de la loi de 1857 sur l'enseignement primaire répondait entièrement au programme, qui avait été projeté il y avait déjà longtemps par la „Nut" en dans lequel elle avait prescit comme obligatoire: l'enseignement du chant, du dessin, de la gymnastique, des principes des sciences naturelles et des travaux d'aiguilles.

Celui qui aime notre école publique et qui y voit une garantie pour la conservation de notre caractère national dans son existence continuelle et incontestée, en est reconnaissant envers cette société qui nous l'a donnée. Après l'établissement de la loi sur l'enseignement primaire de 1857, l'instruction dans les travaux d'aiguilles resta aux soins des départements de la „Nut" comme l'école de répétition; mais la loi du 17 Août 1878 déclarait toutes les deux obligatoires.

S'il reste pour nous tous une chose décidée que l'enseignement qui forme le caractère et développe l'esprit, doit être maintenu en opposition avec celui qui est désiré par les parties cléricales et si dans la formulation correcte et la pratique fondamentale de ce principe se trouve le bonheur futur des nations, néanmoins il y a encore beaucoup plus à faire pour développer l'enseignement primaire dans le sens que nous defendons. La tâche qui nous est imposée, est de mettre à la disposition de la jeunesse entière de notre peuple un enseignement bon

et réel. Le besoin de réaliser l'idéal sur ce point devient de plus en plus urgent à mesure que le principe démocratique se manifeste plus énergiquement. Les crêches doivent prendre sur soi les soins de la mère, qui se voit obligée d'aider à supporter le ménage par l'œuvre de ses mains et ainsi ne peut pas remplir elle-même son devoir d'éducatrice; ces institutions sont donc appelées à avoir soin du bien-être corporel des petits de la classe ouvrière, de les entourer d'un amour tendre, de les soigner selon les exigences de l'hygiène de l'enfance.

Si les départements du „Nut" voulaient s'occuper de cet intérêt public, maint petit enfant serait plus sain et plus fort — et plus d'une petite soeur aînée ne serait plus contrainte à négliger l'école. A Amsterdam ces crêches, qui sont sous la surveillance de quelques femmes éclairées, pourvoient à un véritable besoin.

De ces crêches les enfants doivent passer dans les salles d'asile bien organisées, ou dans des localités saines où des institutrices spécialement formées pour cette tâche, développent les sens de l'enfant. Ici on s'occupe de lui selon les exigences de son âge, il apprend des jeux qui développent le corps et l'esprit ensemble; ici l'imagination de l'enfant est développée en lui faisant apprendre par coeur de petits poèmes et en lui racontant de petites histoires; ici il apprend à exprimer ses impressions, en d'autres mots, il est préparé à faire les efforts qu'exigera de lui l'enseignement primaire.

Pour que cet enseignement préparatoire soit bien arrangé dans toutes ses parties, le „Nut" donne une subvention pour l'établissement de ces écoles. Il exige que les capacités des institutrices aux écoles qu'il a établies ou auxquelles il donne une subvention soient garanties; il veut même que les aides dans ces écoles soient préparées pour l'accomplissement de leur tâche difficile dans des cours spécialement organisés à cet effet, pour que chaque acte dans cette école soit convenable et efficace et que le personnel soit à la hauteur de sa tâche si importante.

Quand l'enfant de l'ouvrier a bien suivi l'enseignement primaire et que celui-ci quitte l'école, le département du „Nut" doit lui fournir encore l'occasion d'utiliser son savoir pour la vie.

La fille qui a appris à coudre et à tricoter, doit être mise en état de visiter un établissement où l'exercice de ces arts utiles est continué,

de sorte que plus tard elle sache non seulement racommoder ses propres vêtements et ceux des membres de sa famille future, mais aussi les faire elle-même.

Les garçons doivent apprendre à l'école technique ce que signifient une éducation profonde, l'exercice et une idée nette de l'ouvrage. Il faut que l'école de dessin éveille les capacités latentes de quelques-uns et enseigne à tous comment ils ont à se représenter bien ce qu'ils voient et à le reproduire.

Pour le futur agriculteur la répétition de ce qu'il a appris à l'école primaire doit avoir lieu avec application spéciale à l'agriculture, au bétail et au laitage. Ce n'est pas un enseignement agronome profond qui est donné, mais le chef d'école donne seulement des indications pratiques dans des cours spécialement organisés à cet effet. En hiver cet enseignement pourrait être donné aux adultes.

Tout ça, on l'avouera, est un besoin pressant. On voit partout que l'enseignement primaire ne peut donner des fruits que si ce qu'on a appris est retenu, complété et appliqué au métier avec l'exercice duquel on a à gagner son pain. Aussi, si le »Nut« veut aider les jeunes gens à apprendre leurs métiers, il a encore à remplir une tâche bien lourde. Pour une partie maint département a commencé déjà à s'acquitter de son devoir. Des écoles d'industrie, de dessin, de gymnastique, ainsi que des classes d'adultes ont été fondées ça et là comme écoles techniques.

Chaque tentative dans cette direction est encouragée et subventionnée par le comité central.

L'augmentation du savoir par l'enseignement préparatoire, primaire et continué, organisé de manière que le garçon et la fille apprennent les moyens de vaincre dans la lutte pour la vie, est une première exigence de notre temps.

Et encore tout cela doit être complété en répandant des traités et des brochures etc.

L'influence de l'enseignement primaire et moyen sur la formation du caractère ne paraît pas encore si manifeste que nous le désirerions, surtout dans les rapports entre les plus forts et les plus faibles dans la société humaine; la religion divise encore les hommes plus qu'elle ne les unit, éveille la haine et la discorde entre eux au lieu de leur

apprendre à remplir une même tâche morale comme frères et soeurs de la même famille, comme les sociétés religieuses idéales auraient pour mission de faire. Dans ces circonstances le „Nut" n'oublie pas que c'est sa tâche de veiller sur l'éducation du peuple, de fortifier les principes morales, de condamner les immoralités et de les combattre, de propager le sentiment de solidarité et d'établir des institutions, qui soient l'expression de ces idées ou qui puissent les faire accroître. La société a maintenant 16300 membres, divisés en 325 départements.

Le Président, le Sér.·. Fr.·. Vas Visser, Grand-Maître du Gr.·. Or.·. des Pays-Bas:

Je puis ajouter encore qu'on s'occupe du perfectionnement de l'éducation non seulement là où il se trouve un département de la société „Tot Nut van het algemeen", mais presque dans chaque ville. Partout on trouve des sociétés qui s'intéressent au bien-être de la jeunese. Ces associations organisent des réunions d'enfants surtout le dimanche, et soignent leur éducation, en leur communiquant nombre de choses et d'idées qu'ils n'ont pas apprises à l'école. Notre enseignement public a un vice manifeste, il y a dans notre pays malheureusement beaucoup de jeunes instituteurs, qui ne manquent pas de pédanterie, mais de sagesse, qui à leur vingtième année sont déjà des démagogues parfaits, ceux-là croient qu'ils ne sont instituteurs que les quelques heures qu'ils passent dans l'école et que le sort et l'éducation des enfants en dehors de l'école ne les regardent pas.

Je puis encore vous communiquer autre chose.

A Amsterdam je suis un des membres du bureau d'une association qui s'intéresse, dès leur quinzième année, aux jeunes gens en apprentissage pour un métier quelconque. Les maisons des parents dans cette classe de la société sont à l'ordinaire trop petites pour la nombreuse famille qu'elles doivent abriter; alors ces jeunes gens vont errer dans la rue où bien ils sont au cabaret. Pour remédier à ce mal nousa vons loué une grande localité où les visiteurs trouvent une bibliothèque, des journaux etc. et où ils peuvent se procurer de la bonne bière, du chocolat au lait, des limonades etc. à des prix très moderés. Là nous leur faisons donner des cours de musique, de gymnastique, etc. Nous faisons fonc-

tionner la lanterne magique, bref ils y trouvent de quoi s'occuper agréablement et continuellement.

Etude de la IVième question «Comment la Maçonnerie pourrait-elle intervenir dans la lutte entre les classes sociales?»

Le Fr.·. A. BOURCERET, secrétaire du conseil de l'Ordre du Grand-Orient de France.

Mes FFF.·. A cette question, l'une des plus importantes et dont, sans aucun doute, la solution pourrait être la plus heureusement féconde et pour le bien social et pour le développement de notre ordre, il suffirait de répondre par un mot: la franc-maçonnerie ne saurait intervenir dans la lutte entre les classes sociales plus efficacement que par la propagande, dans le monde profane, de ses idées de justice et de liberté, de tolérance et d'égalité, de solidarité et de fraternité. C'est, en effet, mes FFF.·., parce que ces grands principes de liberté, de tolérance et de justice, qui sont, comme le fondement, l'alpha et l'oméga des doctrines de la maçonnerie, sont méconnus dans la société profane que la lutte devient, chaque jour, de plus en plus intense entre le capital et le travail.

Tandis que le patronat capitaliste, aveuglé trop souvent par un égoïsme inconscient, ne veut rien céder des droits qu'il s'est attribués et que la loi, toujours protectrice des forts et des puissants, lui a conférés et lui maintient, le salariat travailleur exaspéré par la misère, excité par la vue des opulences orgueilleuses que son labeur ou celui des générations ouvrières précédentes ont édifiées, se laisse aller à des sentiments de haine et de jalouse convoitise, qui se traduisent trop souvent par des attaques, par des conflits, par des batailles, qui, pour n'être pas sanglantes, sont souvent plus désastreuses pour l'humanité et causent plus de ravages que les batailles militaires.

C'est à ces conflits, c'est à ces luttes qu'il est du devoir de la maçonnerie de tenter de mettre un terme, non pas, certes, en se lançant à visage découvert et avec une imprudente témérité dans la mêlée des partis, mais en se mettant courageusement à l'étude des questions sociales et en préparant des solutions conciliatrices.

Tout d'abord, permettez-moi de vous faire remarquer qu'à notre point de vue, il n'y a pas de classes sociales, il n'y a pour nous qu'une seule classe de citoyens, plus ou moins fortunés, plus ou moins instruits, plus ou moins vertueux, mais ayant tous droit à une égale protection de la part des pouvoirs publics et ayant tous droit également à leur place à table comme ils ont droit à leur place au soleil.

Notre grande révolution de 1789 a détruit les classes dans la société française et nous ne sachions pas qu'elles aient été reconstituées depuis cette époque. Par conséquent, comme en fait aussi bien qu'en droit, il n'y a pas de classes différentes, il n'y a donc pas, il ne peut y avoir de luttes de classes. — La lutte à laquelle nous assistons, n'est autre chose que la lutte entre la misère et l'opulence, entre le travail et le capital. — Ces deux facteurs de la richesse sociale devraient pourtant être étroitement unis et soudés l'un à l'autre, puisque, l'un sans l'autre, ils sont impuissants et que leurs efforts ne sont féconds que s'ils sont combinés et associés. — De cette constatation, de cette donnée, il devrait résulter que la part respective de ces deux associés, le capital-argent et le capital-travail, devrait être, sinon égale dans le produit de leurs communes entreprises, tout au moins, avoir un caractère d'équitable proportionnalité. —

Est-ce bien là ce qui se passe aujourd'hui, non-seulement en France, mais dans toute l'Europe industrielle et même en Amérique? Nous ne le pensons pas, et c'est ce qui explique que, parfois, les réclamations et les protestations du prolétariat ouvrier se traduisent par des manifestations et par des violences que, certes, nous sommes loin d'approuver, mais que nous comprenons. — A l'heure actuelle, la situation est grave, il serait puéril de le nier, et ce n'est pas en opposant une résistance irréductible aux revendications des travailleurs et en se retranchant hautement derrière un *non possumus* dédaigneux que la bourgeoisie capitaliste la dénouera. — Si Louis XVI avait fait, à temps, les concessions, pourtant fort raisonnables, qui lui étaient demandées par Turgot et par Necker, il eût peut-être enrayé le mouvement révolutionnaire. De même, si Charles X avait consenti à retirer ses ordonnances, si Louis-Philippe avait consenti à l'adjonction des capacités, peut-être, les révolutions de juillet 1830 et de février 1848 n'eussent-elles pas éclaté.

Ces exemples de notre histoire sont significatifs et constituent pour nous de précieux enseignements.

Nous ne pouvons pas, dans une étude d'un caractère général, préconiser de solution précise, mais ce que nous vous demandons, TTT.·. CCC.·. FFF.·., au nom de nos principes comme à celui de la justice et de la solidarité, c'est de mettre à l'étude dans vos orients toutes les questions relatives aux rapports du capital et du travail et celles qui ont trait à la propriété.

Le Grand Orient de France l'a déjà fait; et le convent de Septembre 1894, comme conclusion au rapport présenté par la commission de propagande, a demandé à toutes les loges de notre obédience d'étudier les questions qui précèdent, en y ajoutant, ce qui est peut-être spécial à notre pays, celles qui visent l'exploitation des mines, des chemins de fer, etc. Nous n'avons même pas reculé devant la mise à l'étude de la propriété et de ses différentes formes, non pas, croyez-le, que nous soyons partisans de la propriété collective, mais parce que nous estimons qu'il n'y a pas d'axiome en matière sociale, pas d'article de foi et pas de vérité absolue. Ce qui a paru vérité aux générations qui nous ont précédés, ce qui nous paraît vérité à nous-mêmes, peut devenir demain erreur et mensonge aux yeux de nos enfants. Nous ne savons pas quelles découvertes nous réserve la science, dont le dernier mot n'est pas dit. Jusqu'à Galilée et Copernic, l'immobilité de la terre était considérée comme une vérité incontestable; les découvertes astronomiques de ces deux savants ont transformé cette prétendue vérité en une erreur également incontestable. La vapeur et l'électricité ont transformé la société moderne et en ont modifié l'assiette elle-même, qui nous dit que demain un physiologiste, un chimiste ne découvrira pas un mode d'alimentation qui permette de supprimer le pain, la viande, les légumes etc. et de fournir à l'homme, pour une somme insignifiante, le réconfortant journalier?

De même, dans l'ordre économique, les vérités sont relatives, nous avons considéré jusqu'ici la propriété individuelle comme une vérité indiscutable, mais il serait prétentieux de notre part de prétendre que cette vérité ne sera pas mise en défaut dans l'avenir.

Je reviens à l'objet précis de la question. La maçonnerie doit-elle

intervenir dans la lutte entre les classes, plus exactement dans la lutte entre le travail et le capital? Sans hésitation nous répondons: «oui». La franc-maçonnerie, qui a pour but l'amélioration morale et matérielle de l'humanité, ne saurait rester indifférente à ces luttes; elle a le devoir étroit de travailler à leur suppression en propageant dans le monde profane ses idées de justice, de tolérance et de solidarité. — Ce rôle de médiateur, ce sont nos adversaires qui, jusqu'ici, ont eu la prétention de l'exercer à leur profit. C'est l'Église, qui, sur la base de croyances communes, prêchant au travailleur la résignation et la passivité, dont un ciel hypothétique sera plus tard la récompense, prêchant au capitaliste, à l'industriel, la bienveillance, la charité, s'est réservé le monopole de ce rôle de «tampon» entre les passions, entre les intérêts contradictoires du patronat et du prolétariat.

Mais il faut croire que l'intervention de l'Église n'a que médiocrement convaincu les travailleurs de la nécessité où ils sont de se résigner sans protestation à l'exploitation capitaliste et qu'elle n'a pas eu non plus une bien sérieuse influence sur l'esprit des patrons, puisque les conflits, au lieu d'être diminués, se sont aggravés et renouvelés avec une intensité de plus en plus inquiétante. Et cela se comprend que la médiation intéressée de l'Eglise ne peut avoir qu'un résultat insignifiant, puisqu' elle est basée sur les espérances illusoires d'une récompense extra-terrestre et qu'elle ne tient aucun compte des réalités. — La maçonnerie, au contraire, est une société purement humaine; elle ne promet rien; elle estime que la satisfaction du devoir accompli constitue une récompense largement suffisante pour l'homme de bien. Si elle avait à intervenir directement, si elle en avait le pouvoir, elle ne dirait pas au travailleur, dont le labeur pénible est si insuffisamment rétribué que son salaire suffit à peine pour lui procurer, à lui et aux siens, le pain de chaque jour; elle ne lui dirait pas: sois résigné, contente-toi de ton sort; accepte le sans murmurer; prends ton mal en patience, tu trouveras après ta mort une récompense largement compensatrice dans un olympe où tu jouiras de toutes les béatitudes et de toutes les joies.

Elle ne dirait pas non plus au capitaliste: sois bienveillant à l'égard de ceux que tu emploies; sois charitable vis-à-vis des malheureux, parce que la bienveillance et la charité ont un caractère humiliant pour

les hommes, à l'égard desquels elles sont exercées. Elle dirait aux uns et aux autres: cherchez et trouvez un terrain d'entente commune, sur lequel, en tenant compte de vos droits respectifs, vous pouvez jeter les bases d'une paix définitive. Mais comme la franc-maçonnerie ne peut agir qu'avec une grande discrétion et une extrême réserve et que surtout, il importe qu'elle ne se découvre pas, son rôle doit être surtout un rôle d'étude et de propagande. Et nous estimons qu'elle ferait une œuvre utile si, dans toutes les nations, elle se livrait à un examen approfondi des questions sociales. Le Grand-Orient de France le fait depuis longtemps déjà; et il s'en trouve très bien. Les travailleurs qui, jusque dans ces dernières années, regardaient la franc-maçonnerie d'un œil peu sympathique et la tenaient en suspicion, sous le prétexte fallacieux qu'elle est une association en majorité bourgeoise, reviennent peu à peu à d'autres sentiments. Un certain nombre d'hommes politiques: députés, conseillers municipaux de Paris appartenant aux partis les plus avancés, même aux partis socialistes et collectivistes ont demandé leur initiation et ils trouvent dans nos loges des lieux de réunion et de discussions contradictoires, où ils peuvent librement exposer leurs doctrines et où ils rencontrent des contradicteurs éclairés et loyaux. Ce contact d'hommes partageant des idées opposées, mais animés, les uns et les autres, des mêmes sentiments de bonne foi ne peut, dans tous les cas, qu'être très profitable au développement de nos principes supérieurs de fraternité.

De même que la franc-maçonnerie a pris, il y a plus d'un siècle, la tête du mouvement philosophique et a fini par faire triompher les idées de tolérance, de libre examen et de liberté de conscience, de même aujourd'hui la maçonnerie a le devoir de se préoccuper des questions sociales qui nous pressent et de préparer des solutions conformes au droit humain et à l'équité.

La franc-maçonnerie du 18ième siècle a préparé l'affranchissement de l'esprit et de la conscience, la franc-maçonnerie du 19ième siècle a le devoir d'assurer, — et cela en dehors de toute école politique et sociale — une meilleure répartition des richesses publiques entre les divers éléments de la société.

Cette tâche n'est pas moins noble, moins utile que celle qu'ont remplie

nos pères; elle assurera à la franc maçonnerie une page glorieuse dans les annales de notre histoire contemporaine.

Le Fr.·. J. MENNO HUIZINGA, Orateur de la Loge *l'Union Royale* de La Haye:

On s'est efforcé à trouver pour notre siècle une dénomination caractéristique. Tantôt on parlait du siècle de fer en faisant allusion à l'industrie tout puissante, envahissant le monde entier. Tantôt on employait le nom de la vapeur, qui a révolutionnél a surface de la terre. Une autre fois, c'était l'électricité qui, annihilant le temps et la distance, donnait son nom à notre siècle. Non sans raison certes; mais je ne crois pas pourtant que ces dénominations caractérisent suffisamment les grands changements que le XIXe siècle a apportés dans les relations des membres de la société humaine. Toutes ces inventions, si grandes qu'elles fussent dans leurs conséquences, ne sont, à mon avis, que des circonstances accessoires, comparées avec la signification prépondérante que le travail humain a acquise au cours de ce siècle. C'est le travail industriel qui forme la base de la société moderne, comme l'agriculture ou bien l'art militaire ont joué ce rôle dans les siècles précédents. Oui, la base, le dessous de notre société, est formée par le travail; mais je crois qu'on peut dire que l'appréciation de cette base forme un contraste bien douloureux avec son importance. La tyrannie de l'usine et du système de la division ou plutôt du démembrement du travail à créé une nouvelle forme d'esclavage, d'autant plus dégradante, qu'elle est plus dorée d'un faux air de liberté.

Notre siècle a enlevé au travailleur le plaisir idéal de voir se former entre ses mains le produit complet. Ce n'est toujours que la partie sans vie et sans forme qui sort de ses mains; jamais il ne peut se vanter d'avoir produit une chose entière.

Oui, il reçoit en échange des jouissances matérielles inconnues à nos ancêtres; il peut se réjouir d'un luxe relatif engendrant à son tour des besoins excessifs; mais l'esprit serein, la satisfaction de l'homme créateur lui manquent.

Est-ce que quelqu'un parmi nous nierait l'influence salutaire du plaisir idéal de cette satisfaction sur la force productive de l'homme?

Certainement ce ne seront pas les Fr.·. Mac. qui prononceront cette négation.

La Fr.·. tout en reconnaissant les puissances matérielles a toujours tâché de réunir le travail et le plaisir idéal. Le Fr.·. Mac.·. sait que le repos est nécessaire, et qu'à un travail fatigant doit succéder la gaieté libre. Le four où nous tâchons de préparer un pain social bien cuit doit être chauffé avec la houille du travail; c'est le courant d'air de la gaieté qui doit de temps en temps en ranimer le feu. Mais après tout, la satisfaction de voir se former l'aliment nourrissant et complet est la plus haute récompense. En outre, c'est une nécessité. C'est pour cette nécessité de jouir que la lutte sociale se développe même là où on ne peut parler d'une misère absolue.

Eh bien, mes Frères, en jouissant de notre vie pensons un peu aux travailleurs dans le sens le plus étendu. Tandis que nous nous efforçons à améliorer les conditions du travail producteur, n'oublions pas d'améliorer en même temps les conditions du plaisir de la plus grande partie du genre humain. Qu'un courant d'air frais pénètre dans tous les couches de notre société. Faisons de notre mieux pour que pour tout le monde, le travail puisse être interrompu par le plaisir.

Ce seront de petits moyens que nous pourrons pratiquer; mais les grands moyens situés dans les systèmes politiques et sociaux, ne seront pas oubliés; seulement, ils resteront hors de la Maçonnerie. La diminution du temps de travail, le meilleur moyen de faire cesser le manque de travail doit être l'objet de notre étude. Quand nous aurons résolu ce problème, nous pourrons procurer un plaisir convenable au travailleur, un plaisir qui puisse l'élever.

Faisons de notre mieux pour que le vingtième siècle porte avec autant de droit que le XIX, le nom de siècle du travail, mais qu'il puisse être nommé aussi le siècle de la gaieté.

Le Fr.·. Houzeau de Lehaie, Ancien Grand-Maître du Grand Orient de Belgique:

Le Fr.·. Bourceret nous disait que le Grand Orient de France avait étudié les questions sociales de notre temps. Le Grand Orient de Belgique a depuis plusieurs années invité les Loges sous son obédience à en faire autant.

La question sociale c'est la lutte pour une meilleure répartition des produits du travail, cette lutte est devenue plus acharnée à cause des circonstances nouvelles où se trouve l'industrie; les inventions nouvelles, les applications de la science l'ont transformée. J'ai dit une fois à notre ministre des chemins de fer, qu'il était le plus grand révolutionnaire de notre temps: le grand perfectionnement des moyens de communication est la véritable cause de la division du travail poussée au point où nous la voyons.

La conséquence de cette grande division du travail est que bien peu d'ouvriers voient le résultat de leur labeur.

D'autre part le luxe est plus grand chaque jour et s'étale en public. Dans les magasins des étalages magnifiques montrent ce que l'industrie peut procurer de jouissances. Comment ceux qui ont à peine de quoi vivre n'en éprouveraient-ils pas de l'envie, et le désir de jouir aussi de ces choses qu'ils ont produites pour d'autres?

La question n'est pas: y-a-t-il lutte ou non; la lutte existe; nous avons à examiner ce que la Maçonnerie peut faire pour l'atténuer. J'ai défendu souvent la thèse, que la Maçonnerie est le seul organisme qui puisse tenter de prévenir une révolution sanglante. Elle sera peut être ainsi le tampon et recevra les coups des deux côtés, mais le rôle de médiatrice serait néanmoins glorieux. Or, pour être en état de bien jouer ce rôle, il faut y être préparé par une étude profonde des différentes questions qui se posent dans chaque pays en particulier. Nous avons des principes généraux de droit et de justice qui nous guident et par notre exemple nous pouvons agir de la manière la plus efficace pour amoindrir les dangers, qui menacent la société. Il faut tâcher d'amener un état social, dans lequel le fruit de son travail soit mieux assuré à chaque travailleur.

Le Fr.·. Sincholle, Vice-Président du Conseil de l'Ordre du Gr.·. O.·. de France.

La question dont nous nous occupons en ce moment est des plus graves.

Comme ingénieur j'ai passé ma vie dans les ateliers au milieu des ouvriers et des machines et je dois avouer que ce qui a été dit par

le Fr.·. Huizinga est on ne peut plus juste. Quand j'entrais dans une usine, le première observation qui m'était adressée par le patron était celle-ci : « Inventez des machines pour supprimer la main d'œuvre, il faut à tout prix diminuer le nombre des bras employés », voilà le seul but poursuivi et j'ajoute que je m'efforçais de l'atteindre.

Les ouvriers devenus inutiles cherchaient du travail ailleurs, chose plus facile à conseiller qu'à réaliser, le nombre des ouvriers disponibles devient chaque jour plus considérable pendant que diminue la part qui leur est attribuée dans les bénéfices du travail.

La production à outrance obtenue par l'application du principe de la division du travail, leur enlève toute gaîté, toute distraction, leur esprit est continuellement tendu ; ils doivent répéter pendant douze heures consécutives le même geste, le même mouvement, le même effort.

Permettez-moi un exemple : La fabrication des syphones à eau de Seltz comprend une série de pièces, ce sont les mêmes ouvriers qui fabriquent ceux-ci les petits pistons, ceux-là les poucettes etc. etc. ; d'autres enfin procèdent au polissage. Ces travaux sont identiquement les mêmes d'un bout de l'année à l'autre, l'ouvrier ne dispose pas d'une heure pour penser à autre chose ou varier son mouvement. Dans les filatures, dans les tissages se trouvent des jeunes filles dont l'unique besogne consiste à faire passer une étoffe entre deux cylindres ; et cela pendant des années !

La division de travail telle qu'elle est appliquée dans l'industrie moderne, augmente singulièrement la production ; mais elle déprime l'ouvrier physiquement et moralement. L'atelier devient pour lui une sorte de roue pénitentiaire qu'il tourne sans énergie et sans enthousiasme. Pourquoi s'étonner de ces révoltes qui secouent l'industrie ? l'homme qui entre dans la vie sachant que son existence entière s'écoulera dans une désespérante monotonie cet homme sera toujours un révolté ; loin d'aimer la vie, il la hait ; et cette haine il la reporte sur la société.

C'est à la maçonnerie que revient la mission de résoudre ce problème social.

Le Fr.·. Hugo Lissauer, Grand-Secrétaire de la Grande Loge *Kaiser Friedrich zur Bundestreue* :

Il y a certainement des inégalités entre les hommes, n'importe si on les appelle la divergence entre les classes ou entre les états créés par la naissance, par l'éducation, par l'occupation et par les qualités individuelles. Il y a de même une lutte perpétuelle des hommes soupirant sous le joug du travail et de la privation contre ceux qui sont plus favorisés par le sort. Cette lutte est dans la nature humaine.

Mais il en sera toujours ainsi, car c'est comme le Fr.·. Desmons l'a si justement démontré, la nature elle-même ne veut pas l'égalité. Nous n'avons pas à nous occuper de chimères ici et c'est une chimère que de vouloir faire disparaître les inégalités sociales, la pauvreté, la maladie et la mort.

Mais il y a néanmoins bien des moyens pour améliorer le triste état actuel des ouvriers. L'Allemagne les a trouvés dans l'assurance contre les conséquences de l'âge, des maladies et d'invalidité. C'est là que gît le grand principe de l'avenir. Il vaut la peine d'étudier ces moyens. Les études des moments tristes dominant les classes ouvrières ont déjà souvent été faites et il ne faut pas tarder d'adoucir leur état déplorable aussitôt que possible. L'Allemagne remet par ces assurances obligatoires plus de 50 millions de francs par an dans les mains des assurés, qui ont le droit de réclamer leurs rentes, qui sont protégés contre la déroute complète et qui sont conservés à la société bourgéoise. Feu l'empereur Guillaume I, Frère de notre Ordre, a reconnu avec un esprit vraiment maçonnique la nécessité d'améliorer la situation des classes pauvres et a fondé cette œuvre, qui, perfectionnée, pourra être un jour le salut de l'humanité.

En tout cas l'assurance nationale obligatoire est presque la seule mesure qu'on puisse prendre pour résoudre pratiquement le problème de la question sociale. Je suis d'avis que l'attention des T.·. Ch.·. FFF.·. doit se diriger sur cette institution salutaire, qui mérite d'être propagée par le monde entier.

Par cette assurance on secourt ceux qui auparavant étaient voués à la misère. Cela me semble déjà un résultat de grande importance, un pas dans la direction de l'idéal que nous espérons d'atteindre, mais cela ne sera pas possible, avant que les millions que l'on gaspille annuellement pour l'armée et la marine militaire soient employés au profit du quatrième état.

Le Fr.·. P. J. Treffers, Orateur de la Loge *Het Vrij Geweten* à Bréda :

Ce qui m'étonne beaucoup c'est que pendant l'étude de cette question: «Comment la Maçonnerie pourrait-elle intervenir dans la lutte entre les classes sociales», je n'ai rien entendu dire des efforts qui ont été mis en oeuvre avec de si beaux résultats en Angleterre et dans l'Amérique Septentrionale sous le nom de Toynbeework. Il me semble que l'oeuvre qu'a commencée Arnold Toynbee et qui dans notre pays a été copiée ça et là, est le grand oeuvre, la pierre philosophale, pour ainsi dire, qui pourrait diminuer de beaucoup la distance entre les classes pauvres et celles qui se trouvent dans de meilleures conditions. A mon avis il serait du devoir de la Maçonnerie non seulement de prendre part à ce Toynbee-work, mais aussi de tâcher de fonder partout dans le pays des associations-Toynbee. Les Maçons disent toujours que leurs Loges sont composées des hommes les plus intelligents et c'est de ceux-là que le Toynbee-work a besoin. Pour cette oeuvre les Maçons ne doivent pas seulement ouvrir leurs bourses, ils doivent surtout lui consacrer leur zèle, se donner eux-mêmes.

Là où les Maçons tâchent de fonder des associations-Toynbee en s'associant à des profanes, l'argent ne peut jamais être un grand obstacle et le maçon peut y apporter son âme, son cœur, son amour pour ses frères pauvres, et alors ceux-ci verront que la distance entre eux et leurs frères plus heureux est beaucoup plus petite qu'ils ne le croyaient. Je crois que la lutte que nous observons autour de nous ne provient pas de ce que les pauvres demandent ce qu'ils ne possèdent pas encore, non ils désirent seulement qu'on leur accorde les droits de l'homme.

Et s'il en est ainsi, la Maçonnerie a pour mission de collaborer à l'accomplissement de ce désir. Je me permets donc de fixer l'attention de mes Frères sur la dite oeuvre-Toynbee.

Le Fr.·. Desmons, Membre et ancien Président du conseil de l'ordre du Grand Orient de France:

Mes FFF.·. Il est regrettable que l'étude de cette question ne soit venue, dans ce Congrès, qu'au dernier moment. Elle est d'une actualité, et d'une si grande importance, qu'il eût été bon de l'examiner dans ses détails, et avec la plus vive sympathie.

Quoique l'heure soit déjà avancée, permettez-moi d'exposer devant vous quelques-uns des moyens qui selon, moi, peuvent contribuer, sinon à faire disparaître, du moins, à adoucir la lutte qui existe aujourd'hui, à l'état aigu, presque dans le monde entier, entre le travail et le capital.

Un de ces moyens, c'est la création de sociétés coopératives. Sous les formes multiples que revêtent ces sociétés, sociétés de consommation, sociétés de production, sociétés de crédit, sociétés de construction, participation des ouvriers aux bénéfices de l'entreprise; elles permettent de venir en aide aux petits, aux humbles, à tous ceux qui, malgré la grande révolution de 1789, et malgré le grand principe d'égalité inscrit dans les constitutions, ont à supporter dans tous les pays les plus lourdes charges, ou souffrent encore de l'ancienne organisation du travail.

Pour ne parler que des sociétés de consommation, qui sont le premier échelon des autres sociétés coopératives, qui ne sait que c'est grâce à elles, que l'ouvrier si souvent exploité ailleurs, est assuré d'avoir des denrées de premier choix, qu'il est soustrait au rude danger du crédit (danger d'autant plus grand que le crédit revêt l'apparence alléchante d'une faveur), qu'il prend l'énergique habitude de l'épargne quotidienne pour lui et pour les siens.

Qui ne sait aussi que de telles sociétés créent des relations fraternelles de solidarité entre tous leurs membres; qu'elles opposent au développement nuisible d'un individualisme excessif, l'esprit généreux et fécond de l'Association; qu'elles répandent en elles et tout autour d'elles, l'amour de l'instruction: qu'elles font naître, entre l'ouvrier et le patron, si souvent divisés, une confiance et une intimité réciproque; qu'elles contribuent à combler le fossé qui les sépare, à renverser la cloison qui les empêche — l'ouvrier, de connaître les difficultés, les inquiétudes du patron, — le patron, de connaître les tristesses, les douleurs de l'ouvrier; — qu'elles cherchent à modifier pacifiquement l'injuste état de choses actuel, où les richesses sont entre les mains de quelques privilégiés, et où la pauvreté est le triste apanage du plus grand nombre; — qu'elles cherchent à faire adopter par tous leurs membres, pour règle de la vie, le principe vivifiant de fraternité, principe

dont on parle beaucoup et qu'on réalise si peu ; — qu'elles tendent à élever les humbles à la noblesse de la responsabilité, à remplacer l'aumône qui enorgueillit celui qui la fait, et avilit celui qui la reçoit, par le travail qui relève et ennoblit, — à réaliser *cette triple alliance*, — qui n'inquiète personne, celle-là, parce qu'elle est essentiellement pacifique, entre le Capital, l'Intelligence et le Travail ; qu'elles aspirent enfin, tout en conservant, tout en développant même, dans les cœurs, d'une façon intelligente, les sentiments sacrés de l'amour de la Patrie, à supprimer la concurrence désastreuse que se font les peuples entre eux, — à jeter les bases d'une vaste coopération internationale, et à préparer ainsi l'avènement si désirable du règne de la Fraternité universelle.

Les autres moyens, mes FFF.·., que je ne fais que vous indiquer, sans insister, ce sont les lois d'assurance contre les accidents, contre la maladie, contre le chômage, et enfin surtout la création de Caisses de Retraite pour la vieillesse.

Qui de vous, mes FFF.·., n'en comprend l'incontestable utilité ? qui de vous n'a eu maintes et maintes fois, l'occasion de gémir devant le spectacle d'un ouvrier, d'un père de famille, qui n'a d'autre richesse que ses bras, et qui, par suite d'une longue maladie, d'un accident terrible, de l'interruption brusque de l'industrie à laquelle il appartient, est subitement privé de travail, et par suite privé aussi du pain nécessaire à sa femme et à ses enfants.

Qui de vous également, n'a souffert de se trouver en présence d'un de ces malheureux ouvriers de l'usine ou de la campagne, qui, après avoir travaillé toute leur vie, après avoir péniblement nourri leur nombreuse famille, et donné à la patrie de vaillants et solides défenseurs, accablés par l'âge, par des infirmités précoces, sont réduits à trainer les dernières années de leur misérable existence dans la privation et la souffrance, — trop heureux encore, s'ils ne se voient pas considérés par leurs propres enfants comme une lourde charge, dont il tarde à ceux-ci d'être débarrassés, ou s'ils ne sont pas contraints par la dure nécessité de tendre à l'aumône une main qui n'avait jamais connu que le travail.

Mes FFF.·., en présence d'une si touchante situation, qui de vous

ne comprend que des lois comme celles que j'indiquais tout à l'heure, s'imposent fatalement à l'attention publique, et que notre devoir à nous maçons, est de les préparer, de les discuter, dans nos Loges, dans nos Congrès, et d'inviter ensuite nos représentants au Parlement, à les étudier à leur tour et à les voter le plus promptement possible ?

Oui, mes FFF.·., dans tous les pays, on a senti le besoin d'assurer la retraite des anciens défenseurs de la patrie ; — à Paris, le roi Louis XIV avait élevé pour les mutilés des champs de bataille le magnifique Hôtel des Invalides.

Mes FFF.·., n'est il pas juste également d'assurer la retraite des anciens soldats de l'agriculture et de l'industrie et d'élever dans chacune de nos capitales, l'Hôtel des Invalides du Travail ?

Poser la question, c'est la résoudre. J'invite donc le congrès à adopter le voeu que j'ai la faveur de lui proposer.

Le Président, le Sér.·. Fr.·. G. Vas Visser :

Nous ne viendrons certainement pas à bout de l'étude de la question intéressante qui est le sujet de ce débat. Je propose donc à l'assemblée de mettre cette question sur le programme de la conférence qui se tiendra en Suisse en 1898.

La proposition est acceptée.

Le Fr.·. Hugo van Gijn, Grand-Maître de l'Arch.·. Chap.·. des Hauts Grades dans les Pays-Bas :

Je crois qu'avant la cloture de cette Conférence, nous, c'est-à-dire les membres des trois Comités administratifs de cette Conférence, et tous les Francs-Maçons néerlandais, devons un mot de reconnaissance frat.·., c'est-à-dire bien sentie au Sér.·. Gr.·. Mr.·. du Gr.·. O.·. des Pays-Bas, notre Président.

Comme je l'ai dit hier soir, si cette conférence a bien réussi, et ce n'est pas à moi de constater ce fait, nous le devons en premier lieu au Sér.·. Fr.·. Vas Visser.

Nos remerciements bien sincères T.·. Ch.·. Fr.·. pour tout ce que vous avez bien voulu faire pour notre conférence.

Nous ne pouvons assez louer la manière dont vous avez rempli votre devoir. Vous avez payé de votre personne — Et de quelle personne — je n'ai pas besoin de le dire aux FFF.·..

En disant que vous avez contribué au succès que nous avons obtenu, je ne dirais pas assez : C'est vous qui avez fait ce succès.

Agréez avec nos remerciements, nos meilleurs voeux, non seulement pour votre vie maç.·. mais aussi et surtout pour votre vie de famille.

Mes FFF.·. de la Hollande, quoique nous ne soyons pas tuilés, je vous engage à vous associer à moi pour applaudir de la manière maç.·. le Sér.·. Fr.·. Vas Visser.

Le Fr.·. G. Vas Visser, Grand-Maître du Gr.·. Or.·. des Pays-Bas :

Je remercie le Fr.·. Hugo van Gijn des bonnes paroles qu'il a bien voulu m'adresser. Il a dit que la réussite de ce congrès était due principalement à mes travaux. Mes FFF.·. je ne puis pas l'admettre, mais s'il y a du vrai dans ce qu'a dit le Fr.·. van Gijn, l'éloge retombe sur lui et sur le Fr.·. van Reysen, qui m'ont confié les préparations du congrès. Mais si les FFF.·. délégués n'avaient pas payé de leurs personnes, comme ils l'ont fait, nos préparations n'auraient abouti à rien. Je les remercie donc bien fraternellement de la manière dont ils ont traité les affaires. Il y a deux ans, le Fr.·. Houzeau de Lehaie disait qu'il mettait un enfant entre mes bras pour le nourrir du bon lait de Hollande. J'espère que je n'ai pas soigné l'enfant trop mal. Bébé est bien portant, mais pas trop fort ; à mon tour je le mets entre les bras du Fr.·. Hausmann pour le soigner. Ses soins et l'air pur de la montagne feront sans doute énormément de bien à l'enfant qui m'est cher.

Le Fr.·. C. F. Hausmann, Grand-Maître de la Grande Loge Suisse *Alpina*.

J'aimerais, mes FFF.·., vous donner encore une fois l'assurance que tant que cela dépendra de moi je continuerai volontiers ce que vous avez si bien commencé.

Il me semble qu'il serait bon que les divers Grand Orients qui sont représentés ici fissent examiner la question de la lutte entre les classes

sociales et consigner les résultats de cette étude dans un rapport. Ces travaux pourraient ensuite être rassemblés par la Grande Loge *Alpina* qui les condenserait dans un rapport général, lequel pourrait être envoyé aux Loges et servir de base à une discussion sérieuse, qui peut-être aurait des résultats pratiques. Dans une année après l'invitation la Grande Loge *Alpina* attend les divers rapports. Et maintenant j'ai la faveur de remercier le Grand Orient des Pays-Bas, l'Archi-Chap.·. des Hauts Grades et la Section du Grade de Maître pour tous les soins qu'ils ont eus pour cette conférence, qui a si bien réussi.

Le Fr.·. Houzeau de Lehaie, Ancien Grand Maître de Belgique.

CCC.·. FFF.·. Au nom du grand Orient de Belgique je me joins au Fr.·. Hausmann pour adresser nos plus sincères remercîments aux autorités Maç.·. des Pays-Bas qui ont organisé cette réunion. En les félicitant du succès qu'elles ont obtenu j'y vois un sur gage de l'avenir de nos conférences.

Le Fr.·. Louis Lucipia, President du Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France.

Au nom de la délégation française je m'associe aux remerciements si mérités qui viennent d'être adressés aux organisateurs du Congrès de La Haye. La tâche était difficile; ils l'ont accomplie au mieux des intérêts de la grande famille maçonnique. Ils l'ont surtout accomplie avec un esprit de fraternité qui nous a causé la plus agréable impression.

Nous ne diminuons la part de personne si nous félicitons spécialement le Grand Maître du Grand Orient des Pays-Bas, notre excellent fr.·. Vas Visser et avec lui, ses assesseurs, le Grand Maître de l'archi-chap.·. des hauts grades et le représentant de la section des maîtres.

Nous emportons la conviction, et nous le dirons aux francs-maçons français, que la conférence de La Haye aura rendu service à la cause de l'humanité.

Je vous en remercie tous du fond du coeur.

Le Fr.·. Vas Visser, Grand Maître du Grand Orient des Pays-Bas.

Merci mes FFF.·. de vos paroles frat.·. ; au revoir ; allez en paix et aimons-nous les uns les autres.

La conférence est close.